

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Évaluation :
retour sur la consultation**

Dossier

**Inégalités scolaires :
inverser la donne**

Portrait

Frédéric Taddei

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS
DE L'ENSEIGNEMENT :

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2010.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie
par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES.
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.





34 Fenêtre sur Une liberté sous surveillance

21

Dossier
Inégalités scolaires

6

Frédéric Taddei



Édito

Et si on revenait à la question sociale ?

Véritable émoi ou surprise surjouée ? Les réactions de la plupart des représentants de la classe politique ont été assez convergentes, exprimant l'inquiétude devant l'élection d'un président aussi imprévisible que Trump, établissant un parallélisme avec ce qui pouvait advenir en France, en appelant de ce fait à se rassembler, qui derrière un des candidats à la primaire de droite, qui derrière celui qui sortira des primaires à gauche.

Deux voix ont émis des propos dissonants, celle de Marine Le Pen se réjouissant du succès du milliardaire sexiste, raciste, xénophobe et homophobe désormais futur président des États-Unis, celle de Nicolas Sarkozy théorisant une volonté de changement exprimée par la « majorité silencieuse » tétanisée par les dangers encourus par la nation.

S'il existe bien un désir de changement, c'est celui de mettre fin à des politiques libérales amplifiant les inégalités, accentuant une concurrence mortifère entre pays et travailleurs, maintenant dans le chômage et la précarité nombre de foyers.

Au lieu de développer la problématique identitaire, chercher à orienter la colère contre les pauvres, les migrants, faciliter l'émergence de propos et actes haineux tout en favorisant le capitalisme financier, le meilleur rempart contre la montée de l'extrême droite ne serait-il pas l'accent mis sur la question sociale, le développement des

services publics, en particulier celui de l'Éducation ?

Frédérique Rolet
secrétaire générale



SOMMAIRE

30 jours	4	Métier	28
Portrait	6	• Professeur documentaliste	
• Frédéric Taddei		• FSU : colloque Éducation	
Actualité	8	• Évaluation au collège	
• Consultation sur l'évaluation des personnels		• Nouveau DNB	
• Stage lycée		Catégories	30
• Numérisation : colloque européen		• Retraités	
• Primaires de la droite : propositions pour l'école		• CPGE	
• Autonomie des établissements		• Psychologues de l'EN	
• Attractivité du métier : rapport du CNECSO		• Mouvement inter 2017	
Droits et libertés	14	Sur le terrain	32
• Calais : et après ?		• Les options de spécialité au lycée général	
• Propagande anti-IVG		Fenêtre sur	34
Rattrapage	15	• La liberté d'expression	
• Le PLF, c'est maintenant		Culture	36
Dans la classe	16	• Livres/Revue	
• ULIS : inclure plus, inclure mieux		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
Changer d'ère	17	• Le temps de lire, d'entendre et de voir	
• Cours mis en ligne		Entretien	42
Éco/social	18	• Nicolas Bénéès	
• Les racines de l'abstention		Expressions des tendances	44
• Conjoncture française		• Unité et Action	
• Accords d'entreprise		• École Émancipée	
Dossier	21	• Émancipation	
• Inégalités scolaires		• URIS	
		International	46
		• Madagascar : pour une éducation publique de qualité	
		• Royaume-Uni : non à la sélection	



© Matt Johnson / Flickr.fr

La grande illusion

L'élection, le 9 novembre, de Donald Trump a été un choc déjouant tous les pronostics et les sondages. Après la Russie, la Hongrie et la Pologne, les États-Unis ont cédé au chant d'un démagogue que plus de 50 millions de citoyens ont jugé apte à les sortir de la crise sociale, politique et morale dans laquelle leur pays est empêtré malgré la forte reprise économique. Comme pour exorciser le mal, qu'en a-t-on dit depuis cette date sur l'élection de Trump ! Victoire des petits blancs contre les minorités ; des climatosceptiques sur les partisans des COP 21 et 22 ; triomphe de l'Amérique profonde ; consécration d'un machisme décomplexé... Les fractures qui travaillent en profondeur le corps social de la première puissance mondiale sont apparues au grand jour. Toutefois, réduire la victoire de Donald Trump à la reconquête par le parti républicain d'un électorat blanc, misogyne et raciste serait trop simple. Le candidat milliardaire a en effet concentré ses efforts sur les *swing states* de la région des Grands lacs frappés de plein fouet par la désindustrialisation. Hillary Clinton reste majoritaire chez les électeurs percevant un revenu inférieur à 50 000 \$/an (52 % contre 42 pour son concurrent). Mais Trump fait six points de plus que Romney en 2012. C'est ce différentiel qui fait la bascule dans ces États où des centaines de milliers de salariés, victimes de la mondialisation, ont vu en Clinton la candidate du « système » promouvant le big business et le libre-échange. Aux États-Unis comme en Europe, la convergence des forces favorables à une véritable rupture avec la mondialisation libérale, qui est l'exact opposé du repli nationaliste et du protectionnisme, est devenue une nécessité impérieuse.

- 26 oct. **Histoire belge**
La Wallonie maintient en suspens la signature du CETA.
- 28 oct. **Pas bien mieux**
La consommation des ménages rechute en septembre.
- 30 oct. **Nocif**
Un enfant sur sept souffre de la pollution, selon l'Unicef.
- 31 oct. **Not welcome**
L'Australie défend le durcissement de son droit d'asile.

- 1^{er} nov. **Bien assistée**
Le Parlement européen réclame 339 000 euros à Marine Le Pen.
- 3 nov. **Chanson douce**
Le prix Goncourt attribué à Leïla Slimani.
- 8 nov. **Au ban.** Le Parlement hongrois met Orban en échec sur les quotas de migrants.
- 9 nov. **Choc**
Trump élu président des États-Unis.
- 10 nov. **So long**
Mort du chanteur et poète Léonard Cohen.
- 10 nov. **Tête de turc**
Arrestation du patron du quotidien d'opposition *Cumhuriyet*.
- 11 nov. **Ça chauffe**
L'année 2016 va battre des records de température.
- 12 nov. **Dream team.** Bannon, Palin, Giuliani... ceux qui vont faire partie de l'administration Trump.
- 13 nov. **Interpellant**
Élection controversée d'un Chinois à la tête d'Interpol.
- 14 nov. **Un peu primaire !** Nicolas Sarkozy, agacé par des journalistes : « *C'est des sauvages, passez-leur dessus !* ».
- 15 nov. **Vent d'est**
Moldavie, Bulgarie : une vague « pro-russe » dans l'est de l'Europe.
- 16 nov. **Du neuf avec du vieux**
Macron candidat à la présidentielle.
- 17 nov. **DéTrumpez-vous !** New York : des immeubles « Trump » vont changer de nom sous la pression des locataires.

BILLET D'HUMEUR

Mauvais calcul

Jeudi 3 novembre, dans un reportage du magazine *Envoyé spécial*, un journaliste réussit à se faire recruter d'abord comme professeur contractuel de lettres puis de mathématiques. Aux inspecteurs de ces deux disciplines qui le reçoivent, il ne sait pas répondre à des questions les plus élémentaires. Le journaliste sera pourtant reconnu apte par l'IPR

à enseigner en mathématiques en collège uniquement (!). En lettres, devant ses lacunes que le journaliste reconnaît, l'inspecteur le gratifiera d'une « *grande honnêteté intellectuelle* », ce qui suffit à le qualifier pour l'enseignement. Faute (d'orthographe) reconnue est à moitié pardonnée ?

Thierry Ananou

Educattec Educative

Le salon professionnel de l'éducation primaire,
secondaire & de l'enseignement supérieur

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
L'ÉDUCATION
DE DEMAIN !

16, 17 & 18
NOV. 2016

Pavillon 7.1 - Paris
Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

NEW Rendez-vous d'affaires entre exposants et porteurs de projets de l'Éducation

Avec le soutien de



le salon européen
de l'éducation

Partenaire D'Or

Un événement

monANNUAIRE
pro.com

Tarsus

NŒUD DE CRAVATE LÉGÈREMENT DESSERRÉ, visage souvent rieur comme s'il s'amusait des joutes verbales auxquelles se livraient ses invités dans l'émission *Ce soir ou jamais*, on le retrouve, cultivé et nonchalant, dans *d'Art d'Art !*, pour nous présenter une œuvre. Depuis la fin du mois de septembre Frédéric Taddeï s'est lancé dans une nouvelle aventure : *Hier, aujourd'hui, demain*. Il revient, pour *L'US Mag*, sur sa trajectoire, ses goûts et ce qui l'anime.

Frédéric Taddeï ou le libertaire éclectique

« **Q**uand je change d'émission je change radicalement », affirme F. Taddeï pour expliquer la fin de *Ce soir ou jamais*. « Avant, je faisais Paris Dernière. Ça se passait dans Paris la nuit. C'était un talk-show in situ qui se passait aussi bien dans les boîtes de nuit, les restaurants, les clubs, les bars, les boîtes échangistes. Ça n'avait rien à voir avec *Ce soir ou jamais* par exemple. Hier, aujourd'hui, demain, c'est un pas de côté par rapport à *Ce soir ou jamais*. Je ne voyais pas l'intérêt d'arrêter cette émission pour en faire un avatar. » Et pourtant, malgré ces pas de côté, il y a bien dans les émissions animées par F. Taddeï un fil rouge : la rencontre. Que ce soit avec une drag-queen, Alain Badiou ou un tableau de Dali, l'homme manifeste toujours une curiosité insatiable à l'égard de son « invité ». Est-ce que des rencontres l'ont marqué plus que d'autres ? Oui et non. « Il y a des gens plus impressionnants que d'autres », mais il tempère en rappelant que « toutes les personnes qu'il invite l'intéressent ». Son credo, rappelle-t-il, c'est la neutralité. F. Taddeï n'a pas envie d'être étiqueté « par

égard notamment pour les téléspectateurs ou les auditeurs qui suivent [ses] émissions ». De même, il n'aime pas mettre en avant ses goûts et ses références en matière littéraire ou artistique. Tout au plus peut-on supposer qu'il a aimé certains films, ceux de Vittorio de Sica (*Hier, aujourd'hui, demain*, 1963) ou de Michel Deville (*Ce soir ou jamais*, 1961), à moins que cela ne soit que coïncidence.

Une curiosité insatiable

F. Taddeï s'intéresse à tout, au point de composer, dans ses émissions, des plateaux étonnamment éclectiques en matière d'opinion et d'horizon. Cet éclectisme, il le doit à son éducation et à son adolescence : « je suis tombé à une bonne époque. Il n'y avait pas de consoles, de magnétoscopes, de téléphones portables, de jeux vidéo, d'internet.



© DR

« Pendant dix ans, je n'obéissais qu'à mon propre programme. Ça m'a permis de lire, d'aller au cinéma, de visiter les musées... »

Quand on s'ennuyait à l'époque, il fallait lire. Aujourd'hui, les enfants ont tellement de manière de se distraire qu'ils ne s'ennuient en réalité jamais ». F. Taddeï, lui, a dû combler le vide des longs week-ends dans la maison de campagne familiale où il « s'ennuyait à périr ». L'animateur aime à rappeler qu'il s'est « fait tout seul », même s'il admet qu'il doit une partie de son insatiable curiosité à son éducation et peut-être aussi un peu à l'école, qui l'a socialisé. Il n'a du reste pas fait d'études supérieures. Après un bac B (économie), parce que le bac C « paraissait demander trop de travail et le bac A manquait de prestige », il s'inscrit à la faculté, « essentiellement pour avoir la Sécurité sociale ». Il fait plusieurs premières années sans passer aucun examen, et en changeant de filière chaque année.

« Pendant dix ans en fait, au moment où mes petits camarades se spécialisaient dans quelque chose, je n'obéissais qu'à mon propre programme. Ça m'a permis de lire, d'aller au cinéma, de visiter les musées, mais selon ma propre fantaisie. » Il reconnaît d'ailleurs que cela lui a fait un peu peur : « je m'étais mis dans une situation dans laquelle j'étais incapable d'exercer le moindre métier n'en ayant appris aucun ». Cette université buissonnière lui permet aujourd'hui de sauter d'un sujet à l'autre au gré de cette fantaisie. Pour F. Taddeï, « tout communique, tout se parle et tout se répond ». Pendant ces dix années, F. Taddeï donne parfois des cours. « J'ai été un peu prof de contrebasse. J'ai même donné des cours de maths, alors que j'étais nul en maths. J'ai regretté d'ailleurs de ne pas m'y être intéressé plus tôt alors que j'étais au lycée. C'est tout à fait passionnant. »

De la presse à la télévision

L'éclectisme, F. Taddeï le cultive jusque dans sa trajectoire médiatique : presse, radio puis télévision. À 29 ans et demi, il crée son premier journal qui s'intitule

Maintenant. « C'était un magazine thématique dans lequel j'ai dû écrire la moitié du journal à moi tout seul, sous différents pseudonymes. » À la suite de quoi, il se lance dans « des projets en fonction des coups de téléphone » qu'il reçoit. Le premier qui l'a appelé, se souvient-il, « c'est Jean-François Bizot qui m'a proposé d'écrire pour le magazine *Actuel* dont il était le directeur ». Issu de la bourgeoisie catholique lyonnaise, J.-F. Bizot compte parmi ses arrière-grands-parents Albert Motte, l'un des grands patrons du textile lillois. Journaliste à *L'Express* de 1967 à 1970, il crée en 1972 le groupe de presse indépendant Novapress dont le nom s'inspire d'un roman de William Burroughs. Après le magazine *Actuel*, F. Taddeï « descend » de quelques étages et passe à Radio Nova, que le même

FRÉDÉRIC TADDEÏ EN QUELQUES DATES

► **5 janvier 1961 :**
naissance à Paris.

► **1990 :** Publication
du journal *Maintenant*.

► **1991 :** Intègre l'équipe
du magazine *Actuel*.

► **1994-1998 :**
chroniqueur sur l'émission
Nulle part Ailleurs.

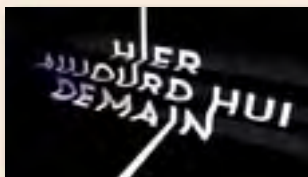


► **1998-2006 :**
Paris Dernière.



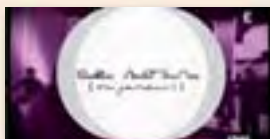
► **2002 :**
début
l'émission
*d'Art
d'Art !*

► **2011-2013 :**
anime l'émission
Le tête-à-tête
sur France culture.



► **2005-2011 :**
anime l'émission
*Regarde les hommes
changer* sur Europe 1.

► **2006-2016 :**
Ce soir ou jamais.



► **Septembre 2016 :**
lancement de
l'émission *Hier,
aujourd'hui, demain*.

J.-F. Bizot a cofondé en 1981 et qui se trouve dans le même immeuble. Il y anime une émission *Aujourd'hui, j'ai lu pour vous*. « *Chaque jour, je racontais un livre. C'était un peu l'ancêtre de D'Art d'Art.* »

Des références, mais pas des modèles

Au gré des coups de fil, F. Taddeï passe donc d'un support médiatique à l'autre. Après Nova, ce sera Canal+, puis la chaîne Paris Première, puis Europe 1. « *Il y a un certain nombre de gens qui ont compté, pas tellement en tant que modèles parce que je n'ai pas de modèles, mais plutôt en tant que références* » rappelle-t-il. Il cite volontiers J.-F. Bizot, Thierry Ardisson, Jean-Pierre Elkabbach, avec lesquels il a travaillé, ou encore Jacques Chancel et Bernard Pivot. Mais l'animateur rappelle qu'il n'a jamais cherché à reproduire l'un ou l'autre. Incontestablement, il y a un style Taddeï qui fait

de lui une sorte d'« électron libre » dans le paysage audiovisuel français. « *J'essaie de ne pas être moutonnier, j'essaie toujours de faire autrement que les autres.* » Cette volonté de rompre avec le suivisme ambiant lui « *complique parfois l'existence* ». Faut-il y voir une allusion aux polémiques qui ont suivi les invitations de Dieudonné ou d'Alain Soral sur le plateau de *Ce soir ou jamais* ? Difficile à dire.

F. Taddeï ou la vocation rentrée d'un pédagogue

L'animateur aime bien faire profiter les autres de ce qu'il a compris. « *D'Art d'Art, c'est exactement ça.* » L'école « *a fait naître chez moi une vocation, un peu rentrée, de*

« *J'ai envie de faire profiter les téléspectateurs de ce que j'ai lu* »

« *J'essaie de ne pas être moutonnier, j'essaie toujours de faire autrement que les autres* »

pédagogue. *J'aime bien faire profiter les autres de ce que j'ai compris, de ce que j'ai appris. Vous ne pouvez bien expliquer que ce que vous avez bien compris. Dans D'Art d'Art, je raconte l'histoire de l'art alors que je ne l'ai pas étudié en faculté. Mais il faut que je puisse expliquer en une minute trente une œuvre. Pour cela, il faut que j'ai lu les historiens, les critiques, ce que les artistes ont pu dire de leur tableau. Hier, aujourd'hui, demain fonctionne un peu sur le même modèle. C'est un peu ma vocation de pédagogue. J'ai envie de faire profiter les téléspectateurs de ce que j'ai lu.* » F. Taddeï aime l'art, qu'il collectionne d'ailleurs, et continue de lire beaucoup jusqu'à « *trois livres par jour* ».

F. Taddeï un « homme sans convictions » ?

Dans son émission *Social club* qu'il anime sur Europe 1, F. Taddeï aime à demander à ses invités « *C'est quoi les années 2000 ?* ». « *Au fond du fond, ce qui m'intéresse, c'est de comprendre mon époque, d'où le titre Hier, aujourd'hui, demain.* » Et lui justement, comment la voit-il son époque ? Il élude, « *c'est trop compliqué* ». Et puis, ajoute-t-il, « *je n'aime pas mon sentiment personnel. Je trouve plus agréable pour tout le monde que je n'emmerde pas les gens avec mes propres opinions* ». Voilà qui tranche avec le paysage ambiant où le moindre commentateur se montre empressé de donner son avis, y compris sous couvert d'une fausse neutralité. Faut-il pour autant voir en F. Taddeï un « homme sans convictions » comme le titrait *Le Monde* en 2013 ? Pas sûr. L'animateur est membre du Haut conseil à l'égalité, mais reconnaît n'y être allé qu'une fois.

En vérité, F. Taddeï est surtout un véritable libertaire qui s'efface devant ses invités et fait en sorte que les auditeurs se fassent leur propre opinion en ayant toutes les informations et les armes en main. « *Je choisis les livres en fonction de l'intérêt qu'ils ont par rapport à leur époque. D'ailleurs, je ne donne jamais de consignes ou de conseils d'achats. Mon opinion n'a aucune importance dans mes choix. Le fait que j'aime ou que je n'aime pas tel livre, telle peinture, n'est pas un critère de sélection ou d'ailleurs de non-sélection. Si les gens aiment des films que je n'aime pas, ça ne me pose aucun problème.* » ■

Portrait réalisé par Nicolas Sueur



RETOUR SUR LA CONSULTATION EN LIGNE SUR L'É

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU ont mené une consultation de la profession pour provoquer le débat dans les établissements et pouvoir s'appuyer sur l'avis du plus grand nombre pour être le plus proche possible des attentes des personnels. Cette enquête ne constitue pas un sondage à proprement parler (5 458 réponses dont 88 % de syndiqués) mais permet d'avoir une idée de ce que pensent les adhérents sur un certain nombre d'aspects, *a fortiori* lorsque les réponses sont très marquées.

Le système d'inspection actuel est jugé insatisfaisant par 74 % des personnes contre 21 % le jugeant satisfaisant.

L'équilibre entre évaluation inspecteur et évaluation chef d'établissement est considéré comme reflétant le métier par une large majorité : 60 % ont répondu positivement.

À la question « pensez-vous que la règle actuelle (différenciation des carrières) doit perdurer ? », 32 % seulement y sont favorables contre 63 % (plutôt non 28 % et non 35 %). Cela conforte donc notre revendication d'une déconnexion entre l'évaluation et l'évolution de carrière.

métier. En revanche, l'entretien avec le chef d'établissement (proposé par le nouveau projet) est accueilli de façon plus partagée : 52 % sont d'accord ou plutôt d'accord, 43 % ne sont pas d'accord. Est-ce parce que celui-ci est entré dans les mœurs ou bien parce que le monopole de l'IPR quant à l'entretien n'est pas jugé satisfaisant ?

Dans tous les cas, l'idée d'être accompagné par un représentant syndical lors de ces entretiens est perçue comme une garantie du bon déroulement de l'entretien par 65 % des réponses (16 % seulement

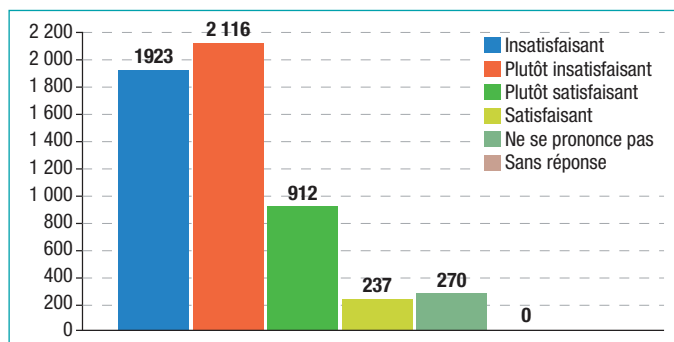
de réponses non ou plutôt non). Il s'agit là d'un mandat du SNES-FSU qu'il nous faudra faire vivre dans les pratiques, afin de limiter l'arbitraire qui peut

œuvrer dans un face-à-face inégal. Sur les attentes quant au rôle de l'inspection, la réponse arrivant en tête est celle se rapportant au rôle d'accompagnement et de conseil pour mieux exercer son métier ; arrive en deuxième : « bénéficier d'un regard extérieur et échanger sur sa pratique professionnelle » ; en troisième : « mieux définir ses besoins en formation continue ». ■

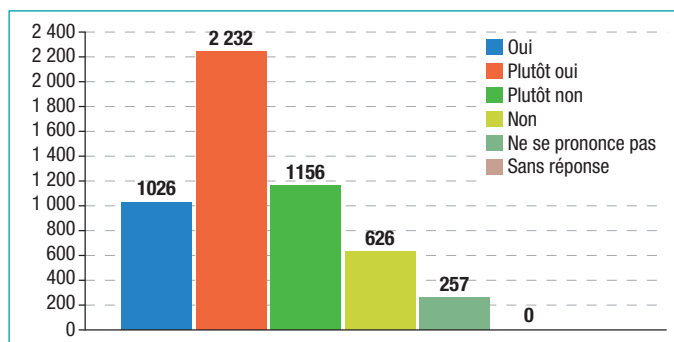
Alice Cardoso



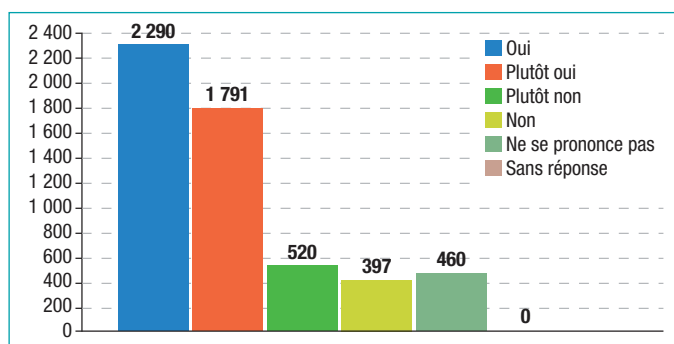
Comment jugez-vous le système d'inspection actuel ?



Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU défendent l'équilibre entre l'évaluation de l'inspecteur (60 % de la note globale) et du chef d'établissement (40 %). Considérez-vous que cet équilibre reflète votre métier ?



Pensez-vous que la présence d'une tierce personne (représentant syndical) puisse être une garantie du bon déroulement de cet entretien ?



LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION DU MINISTÈRE

À compter de la rentrée 2017, le ministère met en place de nouvelles modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, en lien avec la nouvelle carrière. Trois moments d'évaluation sont prévus : lorsque les personnels auront atteint entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans le 6^e échelon, entre 18 et 36 mois dans le 8^e échelon et entre 12 et 24 mois dans le 9^e échelon. Entre ces moments d'évaluation, ils pourront bénéficier d'accompagnement à leur demande ou sur la proposition de l'institution, c'est-à-dire de visite d'inspecteur et/ou de formation continue. Ces moments sont organisés de la même manière pour tous les personnels qui exercent les missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation en France : une inspection suivie d'un entretien avec l'inspecteur (sauf pour les Psy-EN, uni-

quement un entretien), un entretien avec le chef d'établissement (ou le DCIO). Les évaluateurs remplissent ensuite une grille nationale basée sur le référentiel de compétences de 2013, puis chacun une appréciation. Le collègue évalué pourra inscrire ses observations avant que le recteur (ou le ministre) ne porte une appréciation finale. Cette appréciation est susceptible d'un appel auprès de celui-ci puis en commission administrative paritaire. L'appréciation finale sera prise en compte pour prononcer les avancements d'échelon et l'accès à la hors-classe. Pour les autres personnels (exerçant des missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation hors de France ou n'exerçant pas ces missions), l'inspection et les entretiens sont remplacés par un entretien avec leur supérieur hiérarchique.

Période transitoire



© mozzz / Fotolia.fr

Les avancements d'échelon de l'année 2017-2018 seront prononcés, dans le cadre de la nouvelle carrière, sur la base de l'évaluation arrêtée au 31 août 2017 (la note globale), comme actuellement. Le ministère indique qu'il n'y aura pas de campagne de notation administrative cette année. Les personnels ayant une note pédagogique trop ancienne et qui sont promouvables dans la nouvelle carrière en 2017-2018 seront inspectés. Pour tous les autres personnels, aucune campagne de notation administrative ou d'évaluation pédago-

gique n'aura lieu cette année. Les avancements d'échelon, les années suivantes, se feront sur la base de la nouvelle modalité d'évaluation.

Pour les personnels promouvables à la hors-classe au 1^{er} septembre 2018, le ministère indique que la note globale arrêtée au 31 août 2016 sera prise en compte dans le cadre du barème national qui sera mis en place. Le SNES-FSU exige, en particulier, que les notes pédagogiques anciennes soient réévaluées automatiquement avant d'être figées. ■

Xavier Marand

Le PPCR dans le budget et les réactions de la droite

Le budget 2017 prévoit 222 millions d'euros pour financer les nouvelles mesures de carrières pour les enseignants du second degré et les CPE quand les budgets précédents consacraient 25 millions au financement de la prime annuelle de 500 € pour les enseignants acceptant au moins trois HSA.

Trop chère revalorisation ?

Si la revalorisation salariale qui découle de l'application du PPCR ne peut être qu'une amorce compte tenu de l'ampleur du retard à combler, sa démarche plus encore que son coût est déjà critiquée par les députés de droite qui, donnant, donnant, voudraient imposer de nouvelles obligations pour les enseignants et une individualisation par le biais de primes ciblées pour les méritants du « travailler plus pour gagner plus ». L'augmentation de la

valeur du point d'indice conduit à augmenter la masse salariale de 182,4 M€ pour ces mêmes personnels. Ça fait beaucoup de pains au chocolat à 15 centimes... c'est surtout une revalorisation qui profitera à tous et à partir de 2018 bien supérieure à 500 € par an. Un égalitarisme insupportable pour un certain nombre de politiques qui confondent juste rémunération du travail et récompense. Une méthode inacceptable pour ceux qui prônent les heures supplémentaires défiscalisées comme seule solution pour améliorer les salaires des enseignants, solution moins coûteuse mais surtout préfigurant tous les programmes des candidats de droite : l'augmentation du service des enseignants du primaire et du secondaire, gage d'économies pour pouvoir supprimer des centaines de milliers de postes. ■

Fabienne Bellin

L'évaluation fait débat

La question de l'évaluation des enseignants fait partie des thèmes régulièrement convoqués par les nouveaux gouvernements, objet de nombreuses controverses et propositions. La période actuelle ne déroge pas et, après avoir abrogé en 2012 le décret Chatel, les responsables actuels du MEN ont mis en chantier une nouvelle mouture d'évaluation.

Nos principes

Le SNES-FSU réfléchit depuis longtemps au sujet et a combattu et combat, fort de principes bien ancrés sur le métier, les réformes contraires à la prise en compte des réalités de l'exercice professionnel des enseignants, tout en manifestant la volonté de voir évoluer un existant non satisfaisant. Le principe d'une déconnexion de l'évaluation et de la carrière est fondamental, pour laisser ouvertes les possibilités d'une évaluation ayant pour finalité les échanges professionnels, une réflexion sur le lien entre pratiques et meilleure appropriation des savoirs par les élèves,

l'apport de la recherche et de la formation.

Une fois ce principe posé, des questions restent cependant ouvertes : qui doit évaluer, comment, avec quels objectifs ? Si est récusée l'intrusion du chef d'établissement dans une appréciation de l'enseignement dispensé en classe, l'évaluation par l'inspecteur doit-elle embrasser toutes les composantes de l'activité ou se limiter à la conformité du travail avec les normes imposées par l'institution ? Quelle place donner à la prise en compte du travail collectif, souvent informel, en tension possible avec la liberté pédagogique que nous défendons ?

Dans tous les cas, le maintien d'une double évaluation est impératif, dans le respect des compétences de chacun, inspecteur comme chef d'établissement. Des critères les plus explicites possible doivent présider à l'évaluation en évitant des grilles découpant le métier en succession de tâches, sans rendre compte de son unité. ■

Frédérique Rolet

ISOE : HALTE AUX FAUSSES RUMEURS !

Une rumeur est propagée par certaines organisations selon laquelle l'ISOE serait supprimée ou réduite en raison du « transfert prime-points ». C'est totalement faux !

Comme indiqué dans la publication spéciale du SNES-FSU « Salaires, Carrières » (p. 4), le transfert prime-points consiste, en contrepartie d'une augmentation du traitement indiciaire, à appliquer une déduction équivalente sur le traitement net. Cette déduction est forfaitaire et ne renvoie spécifiquement à aucune indemnité ni prime. En conséquence, le montant de l'ISOE reste inchangé jusqu'au 1^{er} février prochain où il bénéficiera de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 0,6 %). Le transfert prime-points n'impacte donc en aucune façon ni le traitement net mensuel ni le montant des indemnités et a pour conséquence, à taux de pension équivalent, d'augmenter d'autant la pension des retraités à compter du 1^{er} juillet 2017. Désinformer est la tactique bien connue de ceux qui, à l'instar de FO ou du SNALC, votent en comité technique ministériel contre les augmentations de salaire et la revalorisation des carrières obtenues par la profession avec le SNES-FSU.



LYCÉE : UN DROIT POUR TOUTES ET TOUS !

À l'heure où les propositions de réforme du lycée se multiplient, le SNES-FSU a choisi de mettre ses revendications au cœur du débat. Une quarantaine d'enseignants, CPE et CO-Psy sont venus ainsi réfléchir à ce que serait un lycée véritablement démocratique.

Quelles sont les propositions du SNES-FSU pour le lycée ? Quels objectifs lui assigner ? Quels contenus et quelles pratiques ? Quelles structures et quelles grilles horaires ? Il s'agissait d'abord de mettre en perspective l'évolution du lycée ces trente dernières années, de tenter une évaluation des réformes et de leurs conséquences, pour dégager les lignes du projet d'un lycée qui scolarise tous les jeunes jusqu'à 18 ans. Les débats ont été nourris par l'intervention du sociologue Jean-Pierre Terrail (Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire).

Renouer avec l'exigence

Si ce dernier préconise la mise en place d'un tronc commun jusqu'à 18 ans, il insiste aussi sur la nécessité d'un changement de paradigme pour rompre avec la logique de la reproduction sociale. Il dénonce une

conception déficitaire de l'enseignement reposant sur la conviction que seules des pédagogies concrètes et ludiques peuvent compenser le supposé handicap des « enfants du peuple » dans les domaines de l'abstraction et de l'écrit. Il propose au contraire de renouer avec l'exigence intellectuelle dans la conduite des apprentissages, seul moyen d'apporter à tous ce que certains ont le privilège de trouver dans leur milieu social. Cela appellerait une refondation réelle du système éducatif autour d'une culture commune générale et technologique voire professionnelle. Pour aller plus loin, chacun peut consulter ce lien :

www.snes.edu/Stage-national-des-9-et-10-11-2016-Quel-projet-pour-le-lycee.html

Ces échanges furent ainsi l'occasion de dresser le bilan précis de la réforme de 2010 pour interroger la mise en œuvre des nouveaux programmes et l'organisation actuelle

LE SNES-FSU ÉCRIT À LA MINISTRE SUR LE CALENDRIER DU BACCALAURÉAT !

La montée des effectifs dans les lycées et donc du nombre des candidats au baccalauréat, combinée à un vivier de correcteurs déjà insuffisant, laisse présager des difficultés importantes d'organisation des corrections pour les épreuves terminales de la session 2017.

Le SNES-FSU propose, en particulier, d'avancer l'épreuve de philosophie de plusieurs jours par rapport au calendrier 2016 et d'assurer un délai supplémentaire de corrections pour les épreuves anticipées de français.

• www.snes.edu/Baccalaureat-un-calendrier-intenable.html

des enseignements. En tout état de cause, les trois voies du lycée sont apparues comme un outil puissant de démocratisation à condition de travailler à leur décloisonnement. ■

Claire Guéville

LA NUMÉRISATION : UN ENJEU SYNDICAL

C'est à l'initiative des organisations françaises affiliées à Eurocadres (CFDT, CGT-UGICT, FO, CFTC, UNSA et SNES-FSU) qu'un colloque européen sur l'impact de la numérisation a été organisé en octobre à Paris.

Les débats animés par des militants syndicaux européens reposaient sur le programme de la Commission européenne. Ils ont permis de développer l'analyse syndicale de l'impact de la diffusion massive de nouveaux outils numérisés.

Nous assistons à une troisième révolution industrielle qui a déjà changé profondément nos façons de travailler. Elle n'affecte pas seulement le travail « mécanique » ou peu qualifié, mais touche également des emplois qui étaient réservés aux cadres. Ainsi le conseil financier, légal ou même médical peut être actuellement automatisé, de même que des traductions en ligne et le management à distance. L'impact sur le marché du travail s'exerce via deux domaines : les robots et un modèle économique appelé « la foule ».

Pertes conséquentes d'emplois

Les robots, capables de réaliser des tâches non routinières, cognitives ou manuelles, se substituent aux emplois ou les complètent. Les salariés risquent d'être dépossédés de leur qua-

lification, de leur travail, et réduits à obéir à un algorithme ou un robot. Un nouvel enjeu apparaît : « apprendre à ne pas désapprendre ». « La foule » est fondé sur les plates-formes numériques aux frontières floues où les travailleurs accomplissent des tâches sans contrat de travail. Elles sont collaboratives (Wikipédia, Streetbank), de service numérique (Uber, Airbnb, Facebook) ou de sous-traitance en ligne (Cloudfactory, Foulefactory).

Ce n'est pas la plate-forme en elle-même qui crée de la valeur mais l'action des membres connectés. Ainsi les participants annoncent la disparition de près de 50 % de tous les emplois dans les 20 ans à venir !

La donnée à caractère personnel est le cœur de la valeur économique. Elle crée une énorme asymétrie : les acteurs du numérique savent beaucoup sur nous mais nous quasi rien sur eux. La formation est une solution pour mieux maîtriser la situation et ne pas céder au mythe du travail libéré qui est un leurre et conduit à une autre forme d'aliénation des travailleurs. ■

Guy Friadt

EN GRÈVE POUR UNE CARTE ÉLARGIE DES LYCÉES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE !



À l'appel de l'intersyndicale, 1 500 collègues en grève ont défilé à Paris et Marseille, jeudi 17 novembre.

Ils exigent une carte élargie des lycées de l'éducation prioritaire, définie à partir de critères transparents, la diminution du nombre d'élèves par classe, des moyens d'enseignement supplémentaires, le maintien des avantages spécifiques (primes, bonifications) élargis à tous les personnels et des équipes pluriprofessionnelles renforcées (infirmières, assistantes sociales, personnels de vie scolaire, personnels de MLDS).

AUX PRIMAIRES DE LA DROITE : « QUAND L'UN DIT TUE, L'AUTRE DIT ASSOMME... »

Le débat sur l'École continue d'occuper une place importante dans le débat (pré) électoral. La surenchère doit laisser place à un véritable débat de fond. Ce n'est pas ce qui se profile...

Les candidats aux primaires, tous, s'accordent sur la perspective d'une réduction des moyens et des enseignements dans le second degré. Alain Juppé précise que les épreuves au bac seront diminuées ainsi que le nombre d'options et d'heures de cours.

Travailler plus...

Pour Bruno Le Maire, « sur la base du volontariat », les enseignants pourront augmenter leur temps de travail en contrepartie d'une augmentation de traitement. Par ailleurs, la plupart veulent modifier les missions qui reviennent aux enseignants. François Fillon veut y ajouter l'accompagnement personnalisé et la formation des jeunes enseignants. Alain Juppé, sans parler d'allonger le temps de travail veut inciter les enseignants à rester dans l'établissement au-delà de leurs seules heures de cours pour recevoir parents et élèves et veut annualiser le temps de travail. Nicolas Sarkozy veut fixer la présence des professeurs dans l'établissement à 35 heures.



© Natalia D / Fotolia.fr

Toutes les études sur le temps de travail des enseignants du second degré montrent pourtant que notre temps de travail va au-delà des 40 heures. Les candidats de la droite, comme hier, une candidate de gauche, voudraient-ils remettre en cause le calcul du temps de travail sur la base d'un horaire d'enseignement devant élèves (15 heures ou 18 heures) pour encore l'allonger ? Nous nous sommes battus pour le maintenir dans les

statuts en 2014, nous le défendrons bec et ongles si un futur gouvernement s'avisait de le remettre en cause.

Pour gagner plus ?

Pratiquement tous les candidats reconnaissent que nos salaires sont insuffisants et souhaitent leur revalorisation. Notre campagne est donc entendue. Mais la plupart se prononcent pour une augmentation des primes. Alain Juppé précise même que « ces primes représenteront une augmentation de 15-20 % de la rémunération sur l'ensemble du quinquennat » pour les enseignants du premier degré. Rien n'est dit sur ceux des collèges et lycées. En privilégiant l'augmentation des primes sur le salaire, les candidats indiquent clairement leur préférence pour une rémunération fluctuant selon les fonctions supplémentaires que l'on accepterait, ou non, d'assurer. Ils disent également leur refus d'augmenter les pensions. ■

Thierry Ananou

L'AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Ne nous y trompons pas. La défense d'une autonomie accrue des établissements, reprise à nouveau avec force par tous les candidats de droite, n'a rien à voir avec une volonté de libérer les initiatives des équipes pédagogiques. Malgré quelques nuances, on retrouve dans leurs projets tous les ingrédients déjà présents dans le rapport Pochard de 2008. Fin de la définition nationale des contenus d'enseignement et modulation locale de leurs horaires, annualisation des horaires des enseignants, globalisation des horaires et des crédits, gestion locale par un chef d'établissement aux pouvoirs renforcés,

notamment en matière de gestion des personnels (recrutement, évaluation, rémunérations...). Les normes nationales sont présentées comme des rigidités pour justifier le dynamitage des statuts. C'est aussi le choix d'un système concurrentiel et inégalitaire, le contraire d'une ambition de formation de qualité pour tous. Nous continuerons de nous battre contre ces logiques, comme nous le faisons y compris quand les attaques sont moins frontales mais porteuses de cette logique de contractualisation et de dénatura-tion de nos métiers. ■

Fabienne Bellin



© Amstockphoto / Fotolia.fr

HOMMAGE



© DR

Nous avons appris avec tristesse le décès de « Kirk », comme l'appelaient ses camarades et ses élèves, survenu le 29 septembre dernier. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et tenons à rendre hommage à celui qui fut un militant exemplaire mais aussi un homme droit, homme de réflexion comme d'action. Nous retenons son esprit brillant, vif, acéré, sa profonde humanité, à la fois figure de guide et de passeur. Comme enseignant et comme militant, il a croisé la route de nombreux membres du SNES, laissant partout un souvenir fort, d'abord à Roubaix, puis en khâgne, à Grenoble, où il occupa les fonctions de secrétaire général du S3. En même temps que son engagement syndical, il milita acti-

vement au Parti Communiste pendant de nombreuses années avant de mettre ses capacités au service de la défense des droits de l'homme et de l'anticracisme, combats dont l'actualité malheureusement nous montre plus que jamais la nécessité. Nous perdons avec Jean-Jacques un homme de cœur, une grande figure du militantisme syndical. Mais la voie qu'il a tracée trouve des prolongements et son engagement se poursuit. À ta mémoire Jean-Jacques, ces mots de René Char : « Avec ceux que nous aimons, nous avons cessé de parler, et ce n'est pas le silence ».

Corinne Baffert, secrétaire générale du S3 de Grenoble (ancienne élève de Kirk dans sa khâgne)



UN RAPPORT DU CNESCO TRÈS CRITIQUE

Un rapport du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) de novembre 2016 traite de l'attractivité du métier d'enseignant. Il fait l'état des lieux de la situation et son historique, analyse la crise de recrutement, les conditions d'exercice du métier – qui peuvent être un frein – et compare avec la situation à l'étranger.



des T1 et T2 en passant, entre autres, par des actions pour diversifier les profils des candidats ou des aides financières pour compenser la mobilité subie.

Des préconisations dangereuses

Si le constat et une grande part

MAÎTRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES POUR BIEN LES TRANSMETTRE

En octobre 2016, Michel Ménard, député PS, a présenté un rapport sur la formation des enseignants et des CPE, en oubliant singulièrement les agrégés (pourtant 20 % des effectifs des ESPE). Les insuffisances de maîtrise des contenus disciplinaires n'y sont pas évoquées.

Postulat de départ : cette formation est insuffisamment professionnalisée. Pas assez de formation au trans et interdisciplinaire. Les concours seraient socialement élitistes et inadaptés car ils reposent sur des connaissances académiques. Le rapporteur propose donc dès l'Université un « continuum de formation » : stages de découverte en L1, alternance « stage en responsabilité/formation » dès M1, davantage de formateurs « de terrain », un « mentorat » en T1, prolongé au long de la carrière par du compagnonnage et une formation continue améliorée.

Si nous partageons l'idée qu'il faut plus de deux années pour apprendre le métier, inciter les étudiants à opter pour l'apprentissage ou les masters en alternance avant le concours et modifier les maquettes de master et de concours pour privilégier des compétences encore plus professionnalisées seraient loin de garantir la qualité de la formation. À terme, l'idée serait en effet de placer les épreuves d'admissibilité en fin de première année de master (en calibrant à 110 ou 120 % des postes mis aux concours) et, en fin de deuxième année, des épreuves d'admission intégrant « l'investissement » et les « compétences professionnelles » dont on peut se demander ce qu'elles recouvrent avec si peu d'expérience. N'est pas non plus acceptable, la proposition d'utiliser la formation continue pour remettre en cause nos statuts, selon laquelle la participation hors temps scolaire serait encouragée par des points de barème comptant pour la carrière et la mutation !

Une étude faite auprès d'étudiants de L3 sur leur vision du métier et l'envie de l'exercer, est au cœur de ce rapport. Elle souligne le maintien de l'attractivité du métier lorsqu'elle est issue d'un choix précoce. Pour autant, le métier est jugé peu prestigieux. Le rapport soutient que la crise du recrutement n'est pas structurelle mais conjoncturelle et limitée à quelques académies et disciplines.

La nécessité impérieuse de valoriser le métier

C'est surtout à partir de l'observation des conditions d'exercice et des situations à l'étranger que le rapport puise ses préconisations. Il souligne la mobilité contrainte des premières affectations, l'absence d'accompagnement des néotitulaires, le manque de reconversions possibles... et compare avec des systèmes étrangers, aussi confrontés à ce problème, utilisant divers leviers : mentorat, formation continue valorisée, aides financières...

Les préconisations du CNESCO couvrent les différents aspects du sujet : de l'image du métier à valoriser, à l'entrée dans le métier à sécuriser avec l'accompagnement

des analyses et préconisations semblent justes, certaines comportent en revanche de graves dangers, telles les propositions consistant à régionaliser le recrutement, alors que chacun sait que cela ne ferait qu'aggraver la crise de recrutement pour des académies entières, ou la prolongation du dispositif d'EAP2 (Étudiant apprenti professeur) pour augmenter les profils de candidats étudiants boursiers, alors même que ce dispositif est incompatible avec les bourses. ■



PRIME D'INSTALLATION : LA FSU INTERVIENT

Les certifiés, PLP, PEPS, CO-PSY et CPE titularisés dans la Région Île-de-France ou l'une des communes de la métropole lilloise bénéficient de la prime spéciale d'installation (environ 2 000 euros). Les importantes augmentations de salaires prévues par la revalorisation de nos carrières porteront l'indice de rémunération du premier échelon bien au-delà du plafond ouvrant actuellement droit à cette prime. S'appuyant sur les précédentes modifications du dispositif (1992, 1998, 2005 et 2011), la FSU est intervenue auprès du ministère de la Fonction publique pour obtenir une nouvelle modification du décret afin que les personnels débutants continuent d'en bénéficier.

© nd3000/Fotolia.fr

DES CANDIDATS AUX CONCOURS ENCORE TROP PEU NOMBREUX

Le ministre claironne que le nombre d'inscrits aux concours du second degré est reparti à la hausse et que la crise de recrutement est derrière nous. Le rapport du CNECSC aborde la question de l'évolution des présents aux concours sur les trois dernières décennies en fonction du nombre de postes offerts. L'analyse depuis 2000 montre que le nombre de candidats présents aux concours du second degré a atteint son plus haut niveau au cours de la session 2004, avec 84 055 postulants cette année-là, alors qu'il y a eu une baisse de 5 000 postes (voir graphique ci-dessous).

La diminution du nombre de candidats s'est poursuivie jusqu'en 2011, année de l'étiage jamais atteint depuis 25 ans suite à la mastérisation des concours en 2010. Une reprise s'est amorcée depuis 2012 pour atteindre 42 016 présents à la session 2016. Un nombre qui ne représente que la moitié du nombre de candidats de 2004.

Un effet retardé

Si la reprise est réelle, il n'en demeure pas moins qu'elle est encore très loin de permettre d'avoir un ratio présents par poste suffisant pour assurer les recrutements nécessaires.

Le rapport met en évidence le fait que la réduction du nombre de postes a des conséquences avec un effet retard sur le nombre de candidats présents aux sessions : « *quand le nombre de postes augmente, la reprise ne se fait pas à la première session* ». Il est donc impératif que la revendication du

SNES-FSU d'une programmation pluriannuelle des concours soit entendue pour que les étudiants puissent s'organiser.

Des besoins toujours non couverts

Pour le SNES-FSU, la nécessaire élévation du niveau de recrutement des professeurs et CPE doit être accompagnée.

Le nombre d'étudiants accueillis en licence a augmenté de 157 000 entre 2009 et 2014. Cet accroissement est réel dans les disciplines scientifiques (+ 8 % par an de 2014 à 2016). Et pourtant, les étudiants ne se dirigent pas en nombre suffisant vers les concours.

Le SNES-FSU demande depuis des années des prérecrutements qui auraient permis, comme les IPES dans les années 1970 ou les allocations IUFM dans les années 1990, d'attirer des étudiants vers nos professions.

La crise de recrutement est encore très forte dans des disciplines comme les mathématiques, l'éducation musicale, les lettres modernes, l'anglais, l'allemand et les lettres classiques. Elles ont représenté à la dernière session 13 % des postes non pourvus. Cette perte d'attractivité s'est même aggravée pour les lettres classiques et l'allemand.

Cette crise a d'autant plus d'effet que le nombre de postes ouverts aux concours reste nettement insuffisant pour couvrir les besoins qui permettraient d'améliorer le taux d'encadrement dans les établissements, de mettre en place un remplacement de qualité, de diminuer le temps de service des stagiaires. ■

INSCRITS AUX CONCOURS

FEUILLES D'AUTOMNE N'ENGENDRENT PAS FORCÉMENT JEUNES POUSSES AU PRINTEMPS



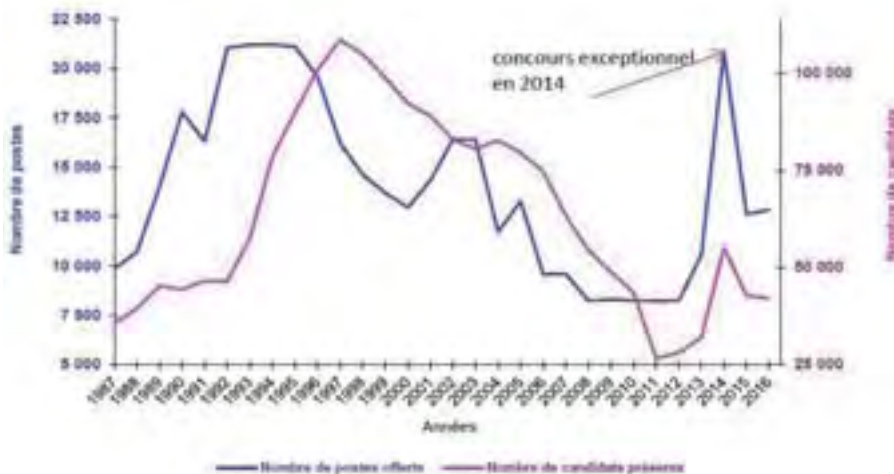
© Frédéric Buisson / Flickr.fr

Dans son communiqué du 31 octobre, le ministre se félicite de « *l'engouement retrouvé pour les métiers de l'enseignement* » par les étudiants. Elle s'appuie sur le nombre des inscrits pour la session 2017 aux concours du second degré qui progresserait de 4,7 %, y compris aux CAPES de lettres modernes (+ 9 %), de mathématiques (+ 4,5 %) et de lettres classiques (+ 14 %). On aimerait partager cet enthousiasme mais si on se remémore les sessions passées, le nombre d'inscrits en octobre est toujours plus élevé que celui de janvier après vérification de la validité des candidatures par l'administration.

Mais surtout un nombre d'inscrits en hausse n'annonce pas forcément un nombre de présents en augmentation. Aux CAPES externes de 2016, il y avait 7,4 % d'inscrits de plus qu'en 2015 et pourtant le nombre de présents fut légèrement inférieur. Si on n'aide pas les étudiants dans leurs études, ils ne peuvent se consacrer suffisamment à la préparation aux concours. Seulement 50 à 60 % des inscrits se présentent réellement aux épreuves. Sans entretenir un bon terreau, il y a peu de chances de voir éclore les jeunes pousses au printemps.

CAPES externe	Inscrits	Présents
Session 2015	33 351	19 572
Session 2016	36 779	19 563

Évolution du nombre de postes offerts et de candidats présents aux concours externes du second degré de l'enseignement public de 1987 à 2016



Échelle de droite : le nombre de candidats présents au concours augmente entre 1987 et 1997 (de 35 000 environ à plus de 100 000). Cette augmentation peut s'expliquer par l'accroissement du nombre de postes (échelle de gauche : 10 000 en 1987 à plus de 20 000 en 1994) et la revalorisation de 1989. Depuis 1997, le nombre de candidats s'est effondré (26 932 en 2011), tout comme le nombre de postes (environ 8 000 en 2011).

Double page réalisée par Alain Billate, Mickael Bouali, Karine Boulonne et Melody Martin

Prisons

Surpopulation carcérale

L'annonce de la construction de 33 nouvelles prisons est censée répondre au problème de la surpopulation carcérale, particulièrement aigu en France : le taux d'occupation des établissements pénitentiaires est proche de 120 %, très loin du droit à l'encellulement individuel reconnu par la loi. L'augmentation du nombre de places en prison (22 % depuis 1990) n'a cependant apporté aucune réponse au problème, face à une sévérité accrue des juges, et alors que le recours à des peines alternatives, notamment la contrainte pénale (moins de 1 % des condamnations) reste largement insuffisant.



© Guillaume Lorain

Migrants

Délit de solidarité à la frontière italienne

Alors que de nombreux migrants tentent de passer d'Italie en France à Vintimille ou par la vallée de la Roya, un collectif « Roya solidaire » s'est monté pour leur venir matériellement en aide. Face à la carence de l'État dans l'aide aux Mineurs isolés, les citoyens ont ouvert d'eux-mêmes un lieu pour héberger les migrants en attendant mieux à Saint-Dalmas-de-Tende. Las, les CRS les ont délogés au petit matin le 20 octobre et ont mis quatre militant-es en garde à vue. Deux passeront en jugement le 23 novembre. La solidarité s'organise. On peut envoyer des dons à Habitat et citoyenneté (même ordre) au 28, rue Dabray, 06000 Nice ou aller sur le site www.habitatetcitoyennete.fr/faire-don-a-lassociation-habitat-citoyennete. Aux dernières nouvelles, deux nouvelles gardes à vue pour délit de solidarité ont eu lieu depuis.

CALAIS

Et maintenant ?

L'évacuation de la « jungle » de Calais est terminée. Les migrants ont rejoint les 450 centres d'accueil et d'orientation (CAO) répartis sur le territoire français. Dans ces lieux provisoires, ils sauront s'ils ont le droit de demander l'asile en France. Pour les autres, qui se retrouvent en centres de rétention administrative (CRA), l'avenir est incertain, explique la Cimade. Car le respect de leurs droits n'est pas au rendez-vous.

Histoire sans fin...

Concernant les mineurs, douze associations (Solidarité laïque, Emmaüs, le Secours catholique...) ont protesté contre le traitement de ces enfants en danger considérés d'abord comme n'importe quel migrant au mépris du dispositif législatif : prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), accompagnement éducatif, juridique et psychosocial... Les 1 500 mineurs de la jungle ont été emmenés dans les CAO pour mineurs isolés étrangers. Le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) dénonce une dispersion dans des lieux « improvisés » et « inadaptés à l'accueil de personnes mineures » et ce, « sans concertation avec l'autorité judiciaire ni avec les services de l'aide sociale à l'enfance ». Officiellement, tout est réglé : le gouvernement parle de personnes « mises à l'abri » et de 233 migrants accueillis au Royaume-Uni. Mais l'opération « humanitaire » improvisée ne saurait résoudre une situation globale. Les migrants, qui ont afflué dans un premier temps à Paris, place Stalin-

TRÊVE HIVERNALE : ENFIN !

Répît de cinq mois pour des milliers de personnes au moment où la Fondation Abbé-Pierre publie des chiffres révélant la hausse spectaculaire des procédures d'expulsion locatives en 2015 : 67 406 ménages concernés (+ 13,5 % par rapport à 2014). En cause la montée de la précarité. La priorité reste de mener une politique de prévention en cas de difficultés pour les locataires, de construire des logements sociaux, de rendre effectif le Droit au logement et, en attendant, d'organiser la réquisition temporaire de logements vacants, comme le gouvernement en a le pouvoir (selon l'Insee, 2,9 millions de logements vacants en 2015). La trêve concerne aussi les dépenses d'énergie (gaz, électricité, chauffage) : mesure bienvenue qui reconnaît aussi la montée de la pauvreté dans notre pays.

grad, ont été depuis envoyés vers des solutions provisoires. Il s'agit en fait de les rendre invisibles. Dans les CAO-MIE, des jeunes ont déjà fugué. « Les migrants reviendront au printemps », lâche un CRS de Calais, probablement dans des squats ou des abris de fortune car rien n'est résolu pour eux. Conflits et crises vont continuer à jeter sur les routes un nombre toujours plus important de réfugiés à Calais et ailleurs. Le gouvernement ne veut plus de camps, à juste titre, mais pourquoi les mesures nécessaires n'ont-elles pas été prises avant pour empêcher leur formation en accompagnant dignement ces millions de personnes ? À quand une politique d'immigration respectueuse des droits, à commencer par le droit à la circulation ? Une politique qui assure un accueil véritable à ceux qui veulent s'installer en France ? ■ **Marylène Cahouet**

PROPAGANDE ANTI-IVG

Un caractère « propre » ?



© Denis Bocquet

La révélation de la diffusion massive dans des établissements scolaires privés, depuis plusieurs années, d'une brochure de propagande de la Fondation Lejeune a suscité une légitime indignation. Outre que l'IVG ou le recours à certains moyens contraceptifs, comme le stérilet ou la « pilule du lendemain », y sont présentés comme de véritables meurtres, la brochure développe une vision

réactionnaire des femmes, considérant que « la maternité est constitutive de l'identité féminine ». On y trouve aussi tous les poncifs du genre : condamnation de la contraception, de la PMA, du mariage pour tous, etc.

Contenu scandaleux

L'usage de ce document semble avoir été faible et limité aux activités hors enseignement. Il interroge cependant fortement sur l'utilisation du réseau d'écoles privées sous contrat à des fins de propagande contre les droits

des femmes, en direction de publics adolescents susceptibles de réactions excessives et radicales. Cette affaire témoigne de la nécessité, *a minima*, d'un contrôle accru du réseau d'enseignement catholique qui se prétend contributif du service public d'éducation tout en revendiquant un « caractère propre ». Sa révélation par des élèves et parents d'élèves montre aussi l'efficacité d'une lutte féministe qu'il faut poursuivre. ■ **Hervé Le Fiblec**

Le PLF, c'est maintenant

Le Projet de loi de finances (PLF), en discussion au Parlement, fixe les grandes orientations budgétaires du gouvernement. Ce dernier PLF du quinquennat entérine la retenue de l'impôt à la source et prévoit d'allouer 7 milliards d'euros de moyens supplémentaires aux secteurs dits prioritaires : éducation, sécurité et emploi. Le retour du déficit sous les 3 % du PIB, reste l'objectif. Ceci grâce notamment à de nouvelles restrictions sur la santé et sur les dotations aux collectivités locales, même si le Haut Conseil des finances publiques met en doute ces prévisions.

Quels crédits ?

Les lois de finances déterminent, pour un exercice (année civile), la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte. Chaque loi fait l'objet d'un Projet de loi de finances (PLF) qui émane obligatoirement du gouvernement. Il doit être déposé à l'Assemblée nationale en premier lieu (art. 39 de la Constitution), au plus tard le premier mardi d'octobre. Le Parlement a 70 jours

pour examiner et statuer sur le PLF.

La loi de finances comporte deux parties et est votée en deux fois par les assemblées : la première autorise la perception des impôts, évalue les recettes, fixe les plafonds des dépenses et arrête les données générales de l'équilibre budgétaire.

La seconde partie fixe le montant des crédits pour chaque mission de l'État, notamment pour l'Éducation nationale. ■

Des programmes pour une mission

La mission « enseignement scolaire » comporte les crédits destinés au ministère de l'Éducation nationale et à ceux de l'enseignement agricole. Comme les autres missions elle est subdivisée en « programmes », dont les 141 et 230 qui regroupent respectivement les crédits de l'enseignement du second degré public et ceux dits de la « vie de l'élève » (emplois de CPE, AED, AESH, personnels médicaux sociaux).

La masse salariale (dépenses de personnels) est plafonnée par le Parlement pour chaque programme. Un plafond d'emplois est aussi fixé à titre indicatif par le ministère. Les dépenses de personnels constituent 99 % des

crédits du programme 141. L'évolution du budget consacré à l'éducation est donc étroitement liée à celle des emplois, du point d'indice et aux éventuelles mesures de carrières. En 2017, sont ainsi prévus + 185 M€ pour financer les emplois nouveaux, + 259,5 M€ pour l'augmentation du point d'indice et + 371,2 M€ pour la mise en œuvre du PPCR.

Les parlementaires peuvent donc intervenir directement par leur vote sur tous ces points. Ils votent également sur les objectifs fixés en matière d'éducation. ■

6,8 %

Efforts mais...

C'est la part de la « dépense intérieure d'éducation » (DIE) dans la richesse nationale (PIB) en 2014 (source INSEE). La DIE représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation. En 2014, la Dépense intérieure d'éducation (DIE) a atteint 146 milliards d'euros, soit 6,8 % de la richesse nationale (PIB) ce qui représentait 8 360 euros par élève ou étudiant.

Cette part qui était de 7,8 % en 1995 n'a fait que diminuer jusqu'en 2008, pour remonter en 2009 du fait de la baisse du PIB, et de nouveau décroître chaque année. Cela relativise l'effort « historique » fait par l'État en faveur de l'éducation, même si la priorité est réelle. ■

Avant les arbitrages

Cette procédure est très souvent commentée par les médias. La fameuse lettre de cadrage adressée par le Premier ministre à ses ministres vers mars-avril les informe des crédits qui leur sont alloués. D'avril à juin vont s'opérer les arbitrages politiques. Les « lettres plafonds » fixent enfin le montant maximum des crédits et le nombre maximum d'emplois par ministère. Pendant l'été, le PLF est finalisé par le gouvernement. Le texte quasi définitif est transmis au Haut Conseil des finances publiques, au plus tard une semaine avant la transmission au Conseil d'État. L'avis du Haut Conseil porte sur la cohérence de l'article liminaire avec les engagements pluriannuels de la France (dans la LPPF) en se fondant sur une évaluation de la crédibilité des prévisions macroéconomiques et du solde structurel. Le PLF est adopté en Conseil des ministres en septembre pour être ensuite discuté devant le Parlement. ■

Lettre de cadrage

141-230



Rapport

Prélèvement à la source

La mesure phare de ce projet de loi de finances doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle prévoit que l'impôt sur le revenu soit prélevé chaque mois, par l'employeur, qui reversera ensuite le montant à l'administration fiscale. C'est cette dernière qui fixe le taux d'imposition, en fonction de la déclaration de revenus, et le transmet à l'employeur. Si une personne refuse que ce taux soit communiqué à son entreprise, elle paiera l'impôt selon un « taux neutre », qui varie selon le salaire mensuel.

Répartition des 387 milliards de dépenses du budget 2017



En milliards d'euros

Ce graphique présente la répartition des 387 milliards de dépenses du budget 2017

Source : PLF 2017 présenté le 28 septembre 2016

Chiffres

350 300

enfants ou adolescents en situation de handicap scolarisés à la rentrée 2015, soit une hausse de 6,1 % par rapport à 2014.

Près de **80 %** des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restants dans des établissements hospitaliers ou médico-sociaux

42 700

élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs sont scolarisés dans le second degré. Ils sont plus souvent en ULIS qu'en classe ordinaire.

92,5 %

des ULIS premier degré sont implantées dans le secteur public.

9 élèves en situation de handicap sur 10

sont scolarisés dans le public.

12 à 13

élèves par classe, c'est l'effectif moyen des ULIS dans le second degré.

30,1 %

des élèves d'ULIS sont accompagnés par un AESH, en 2015-2016, dans le second degré, soit une augmentation de 16,8 % par rapport à l'année 2014-2015.

Et des lettres

► **UPI** : Unité pédagogique d'intégration en collège remplacées en 2010 par les ULIS.

► **CLIS** : Classes pour l'inclusion scolaire dans le premier degré remplacées par les ULIS à la rentrée 2015.

► **MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées.

► **MASEH** : Mission académique à la scolarisation des élèves en Situation de handicap.

► **INS HEA** : Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

► **IMPro** : Institut médico-professionnel. Structure accueillant des élèves handicapés ayant pour but l'apprentissage professionnel ou préprofessionnel.

ULIS

Inclure plus, inclure mieux

Les ULIS (ex-UPI en collège et ex-CLIS dans le premier degré) sont une alternative à l'inclusion individuelle dans la classe ordinaire et une avancée pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. La question des effectifs, les conditions d'intégration dans les classes doivent cependant faire l'objet d'une vigilance particulière pour que l'inclusion ne soit pas un vain mot.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap et leur permettent de poursuivre en partie ou totalement leur scolarité en milieu ordinaire. Elles constituent une des mesures prévues par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », confirmée par la loi de refondation de l'École.

Organisation pédagogique

En principe, les ULIS sont spécialisées sur un trouble (cognitif ou mental, autisme, trouble des fonctions motrices, auditives, visuelles). Les objectifs d'enseignement, adaptés aux difficultés des élèves, sont définis par un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et un Projet personnalisé d'orientation (PPO). Autant que possible, dans certaines disciplines, les élèves sont inclus dans la classe ordinaire correspondant à leur âge. Ils bénéficient d'aides et aménagements lors des cours, de la passation des contrôles et des examens. En collège, ils sont soumis aux mêmes évaluations que leurs camarades, peuvent passer les épreuves du diplôme national du brevet ou du CFG (Certificat de formation générale). En lycée, ils préparent leur entrée dans le Supérieur.

Chaque élève est suivi par un enseignant référent de la MDPH et, dans l'établissement, par un

enseignant coordonnateur, titulaire du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées ou du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH et 2CA-SH, bientôt remplacés par le CAPPEI, cf. L'US 765). Ce professeur peut être aidé dans sa tâche par un accompagnant d'élève en situation de handicap collectif (AESH-co, ancien AVS-co) qui accompagne les élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles).

Limites et écueils

La circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 précise que « le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS collège ou lycée ne dépasse pas dix ». Ce chiffre, raisonnable et souhaitable, n'est que peu souvent respecté. La question des effectifs se pose aussi lors de l'inclusion en classe ordinaire. En effet, comment accueillir correctement des élèves handicapés dans des classes déjà surchargées ? Comment leur apporter une aide adaptée ? La formation des personnels est-elle suffisante ? Enfin notons que l'effort d'inclusion n'est pas également supporté par tous. Les ULIS sont plus que rares dans le second degré et dans l'enseignement privé. ■



© Fotolia.fr/Auremar

TÉMOIGNAGE

« L'inclusion est un enrichissement pour tout le monde »

Francisca Martin est professeure coordinatrice d'ULIS au lycée Diderot (Paris 19^e)

Je coordonne l'ULIS Diderot depuis sa création en septembre 2012 tout en restant professeure d'histoire en classe ordinaire. J'avais déjà exercé cette fonction au lycée Truffaut, à une époque où les ULIS-lycée étaient rares. Je suis titulaire du 2CA-SH et je continue à me former (stages de la MASEH ou à l'INSHEA). J'exerce douze heures en ULIS. Le reste des vingt-quatre heures est partagé entre divers professeurs qui enseignent leur discipline. Notre dispositif accueille des élèves en grande difficulté, aux handicaps

multiples, de la déficience intellectuelle aux troubles psychiques. On leur donne le temps de s'inscrire dans un parcours. Deux AESH-co interviennent à mi-temps aidés par nos AESH-i, qui s'occupent d'élèves en classes ordinaires. Nos élèves sont très contents d'aller ponctuellement dans des classes avec des jeunes de leur âge. En accord avec les collègues concernés, on se fixe des objectifs atteignables. L'évaluation est adaptée. L'inclusion est

un enrichissement pour tout le monde. Notre réussite, c'est d'abord la socialisation. Pour quelques élèves, toutefois, les choses auraient été plus simples en IMPro, mais pour les parents ce choix reste difficile. Certains élèves obtiennent un CAP voire un bac Pro. Il est difficile de savoir ce qui se passe ensuite pour leur entrée dans le monde du travail (milieu ordinaire ou milieu protégé). ■

Rubrique réalisée par Hamda El Khiri

COURS MIS EN LIGNE

Attention aux droits d'auteur !

La mise en ligne de leurs cours est une pratique pédagogique qui se répand chez les collègues. Elle présente l'avantage de proposer aux élèves un support d'apprentissage original, mais aussi de lisser, au sein de la classe, les inégalités produites par la seule prise de notes.



© Morganka / Fotolia.fr

Avant de se lancer dans l'aventure, il faut toutefois avoir en tête un certain nombre de points.

La propriété intellectuelle des enseignants

En 2006, la loi DADVSI a transposé dans le droit français la directive européenne du 22 mai 2001. Ses dispositions générales « *privent largement les agents publics de leurs droits d'auteur* », selon le juriste Emmanuel Derieux. En revanche, pour le supérieur, le Code de la propriété intellectuelle (CPI) garantit aux enseignants une exception pédagogique leur assurant un régime dérogatoire en la matière.

Par ailleurs, tout agent public conserve l'intégralité des droits d'auteur sur les textes qu'il rédige hors de l'exercice de ses fonctions (par exemple, un livre écrit sur son temps libre). Quant aux textes rédigés dans le cadre de son activité professionnelle, il en conserve les droits si leur « *divulgaration n'est soumise, en vertu de [son] statut ou des règles qui régissent [ses] fonctions, à aucun contrôle préalable de l'autorité hiérarchique* » (CPI, art. L. 111-1).

Ce que l'on peut mettre en ligne

D'après l'article L.122-5 du CPI, l'exception pédagogique autorise, sous réserve de l'indication du nom de l'auteur et de la source, l'utilisation d'extraits d'œuvres à des fins d'illustration dans le cadre de l'enseignement, si toutefois le public concerné est majoritairement composé d'élèves ou d'étudiants.

Nombre de collègues reprennent sur leur blog des vidéos diffusées sur YouTube. C'est tout à fait légal, puisque chaque contributeur concède à tout utilisateur de la plate-forme le droit de reproduire les contenus postés. Il est toutefois indispensable de citer le nom de l'auteur et la source de l'œuvre. Par ailleurs, c'est à l'éditeur du site de vérifier que la vidéo reproduite respecte bien les droits d'auteur, le droit à l'image et la vie privée.

On peut également établir un lien vers une page d'accueil d'un site sans requérir d'autorisation.

Selon la juriste Anne-Laure Stérin, il est en effet dans la logique d'internet « *de relier entre eux les documents élaborés par des personnes différentes, stockés sur des ordinateurs distants* ». Il en va de même pour un lien profond (vers une page intérieure d'un autre site), tant du moins que « *le passage vers ce nouveau site est identifié* ».

Vigilance nécessaire

Si tout professeur est donc en droit de mettre en ligne ses supports de cours, il peut en perdre la propriété pleine et entière. En effet, en postant des contenus pédagogiques sur des sites de l'Éducation nationale, il cède *de facto* ses droits à l'État et à tous ceux qui y ont accès...

En revanche, lors de la publication sur un site ne relevant pas de l'employeur, un enseignant peut se protéger en définissant les droits afférents à cette publication. Pour ce faire, il a tout intérêt à utiliser les licences *Creative Commons* (gérées par le CNRS) qui peuvent obliger que soit cité l'auteur, qu'il n'y ait pas d'utilisation commerciale, que ce document ne soit pas modifié... Cela permet d'éviter qu'un individu ou une entreprise reprennent ces documents à leur compte et en rendent l'accès payant.

Nous avons pour missions de dispenser des enseignements devant nos classes et d'évaluer nos élèves, non de fournir des cours tapés ! C'est pour cette raison que le SNES-FSU invite les collègues à ne pas mettre en ligne leurs cours et à résister aux pressions diverses les y invitant. ■

MISE EN LIGNE SOUS CONTRAINTE ?

Tout cours - que ce soit sur un support papier ou numérique - est une œuvre intellectuelle que son auteur peut exploiter à sa guise en vue de mener à bien son activité d'enseignement. En aucun cas le chef d'établissement ne peut exiger de lui le support papier ou la publication sur le site de l'EPL. Ce serait une remise en cause de son droit à la propriété intellectuelle.

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

Le point sur

La propriété intellectuelle

Ce terme désigne la protection des œuvres de l'esprit (inventions ; œuvres littéraires et artistiques ; dessins et modèles...). La propriété intellectuelle est protégée par la loi - au moyen de brevets, de droits d'auteur, voire d'enregistrements de marques -, autant de leviers qui permettent aux créateurs de tirer une protection, une reconnaissance ou encore un avantage financier de leurs productions. Le système de la propriété intellectuelle, qui vise à favoriser un environnement propice à l'épanouissement de la créativité et de l'innovation, s'efforce de concilier les intérêts des innovateurs et ceux du grand public.

Glossaire

Le vocabulaire de la mise en ligne pédagogique n'a en effet rien d'évident au premier abord.

► **REL** : « Ressources en ligne » ou « Ressources éducatives libres ». Il s'agit de ressources d'apprentissage en libre accès (vidéos, quiz, jeux, programmes).

► **Capsules** : vidéos de cours de courte durée. Les capsules sont généralement des REL (si elles sont en libre accès).

► **MOOC** (« *Massive Online Open Course* » ou, en français, « cours en ligne ouvert massif ») : plates-formes de cours de l'enseignement supérieur accessibles et ouverts à tous, mais qui nécessitent la plupart du temps une inscription préalable (parfois gratuite). Portant sur des thématiques spécifiques, l'accès à ces cours est généralement limité dans le temps.

► **Loi DADVSI** : loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société d'information.

À consulter

► **Sur les cours on line**
Muriel Epstein, « Les cours en ligne, leviers pour une pédagogie active ? », www.cndp.fr/agence-usages-tice/que-dit-la-recherche/les-cours-en-ligne-leviers-pour-une-pedagogie-active-98.htm, 25 mai 2016.

► **Sur les droits d'auteur des enseignants**
Anne-Laure Stérin, *Guide pratique du droit d'auteur*, Éditions Maxima, collection Les réponses du conseiller, 2011.

COP 21

Accord insuffisant

L'accord de Paris issu de la COP 21 peut entrer en vigueur. Il a en effet dépassé le seuil nécessaire en étant ratifié par 97 « parties » représentant 69 % des émissions mondiales de CO₂. Rappelons qu'il avait fallu sept ans pour ratifier le Protocole de Kyoto. Il n'entrera cependant en vigueur que lorsque les règles d'application et de suivi des contributions aux réductions d'émissions CO₂ auront été établies, ce qui est en partie l'objet de la COP22 qui se sera tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016. L'entrée en vigueur de l'Accord de Paris est une avancée pour le climat mais la somme des engagements annoncés par les pays n'est pas suffisante pour limiter le réchauffement à 2 °C. Il faudrait, notamment, aller plus loin dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, introduire des contraintes pour que les engagements pris soient tenus et organiser de réels transferts financiers vers les pays en développement qui avaient été promis en 2009.

Bande dessinée

Une leçon d'économie en images

Le grand A a pour cadre géographique Lens et Hénin-Beaumont, des villes où le FN fait des scores importants sur la base de la désertification indus-



trielle et de l'absence totale d'une politique d'aménagement du territoire. Le « A » du titre fait référence à Auchan et à sa politique qui a comme résultat la fermeture des commerces des centres villes. Par l'intermédiaire du professeur incognito, Xavier Bettencourt et Jean-Luc Loyer proposent un cours d'économie appliquée expliquant les stratégies de ces grands groupes et les jours de notre vie perdus - 195 jours ont-ils calculés. * Le grand A. Il mange 195 jours de votre vie, X. Bettencourt et J.-L. Loyer, Futuropolis.

LES RACINES DE L'ABSTENTION

« Ne prend pas part au vote »

Montée de l'individualisme, crise de la citoyenneté, rejet du monde politique... Chaque nouvelle élection s'accompagne de commentaires affligés sur le taux d'abstention. Mais ces propos très généraux contribuent en partie à masquer les enjeux de la non-participation aux élections.

Les statistiques montrent que l'abstention électorale est plus souvent le fait des catégories de population les moins « stabilisées », aux statuts les plus précarisés : les jeunes, et surtout les fractions les plus vulnérables des classes populaires. Depuis les travaux de P. Bourdieu ou D. Gaxie, on sait que cela renvoie au profond sentiment d'incompétence et d'illégitimité qui habite ces catégories. L'expérience de la domination symbolique, le sentiment d'être « peu important », « sans influence », les humiliations quotidiennes qui font se sentir « petit » vont de pair avec un retrait du « jeu » politique : on ne s'y sent pas « à sa place », on ne se sent pas « autorisé » à avoir une opinion sur des sujets « trop compliqués », et finalement on se tient à distance d'un domaine de pratiques qui ne peut que renforcer le sentiment d'incompétence. Les plus diplômés, eux, se sentent légitimes à participer – même quand leur diplôme ne leur donne pas de « clés » particulières pour la compréhension des enjeux politiques.

hausse de l'abstention, mais seulement sa structure sociale à un moment donné.

L'importance de la mal-inscription renvoie à deux séries de facteurs qui influencent l'abstention électorale.

Racines de l'abstention : conjoncturelles ou structurelles ?

D'abord, les règles encadrant les délais d'inscription sur les listes. En France, la date limite d'inscription est souvent très éloignée de la date du scrutin⁽¹⁾, ce qui suppose que chacun est très « politisé » et pense à l'élection très en amont. Or, cette attitude est socialement très marquée. Aux USA, plusieurs États ont rendu possible l'inscription jusqu'au jour de l'élection, ce qui a fortement fait chuter l'abstention : les catégories éloignées des enjeux politiques peuvent ainsi s'inscrire lorsque la campagne électorale est devenue plus intense, lorsque « tout le monde » y pense.



Non-inscrits ou mal-inscrits ?

Mais cette analyse elle-même est discutable. D'abord, l'abstention systématique est rare, le comportement plus fréquent est celui d'une abstention intermittente – ce qui peut notamment renvoyer à l'intensité plus ou moins forte des campagnes électorales. En outre, elle fait l'impasse sur la non-inscription et la mal-inscription sur les listes électorales. Des travaux montrent que, dans les quartiers populaires, ceux qui sont « bien inscrits » (c'est-à-dire dans un bureau de vote proche de leur lieu de résidence) votent comme le reste de la population : le « sentiment d'incompétence » ne semble plus jouer. Ce sont en fait les « mal inscrits » (dans un bureau de vote éloigné de leur lieu de résidence) qui s'abstiennent beaucoup plus massivement. Enfin, ce type d'analyse n'explique pas la

Ensuite, la présence des partis politiques et des syndicats auprès des classes popu-

laires s'est affaiblie sur le long terme. La participation électorale des catégories populaires – ou des jeunes – a longtemps bénéficié d'incitations et de pressions, qui « rappellent à l'ordre », mais contrecarrent le sentiment d'indignité. Elles peuvent venir de l'entourage (famille, voisins...), mais aussi souvent des militants présents dans les quartiers populaires ou sur le lieu de travail. Or, d'une part, les partis qui prétendaient défendre les classes populaires sont soit affaiblis, soit orientés vers d'autres catégories sociales, et globalement moins présents « sur le terrain ». D'autre part, les mutations du capitalisme ont déstabilisé le militantisme syndical et sa capacité à « entraîner » des travailleurs plus souvent précarisés – et qui se retrouvent plus souvent « seuls » face à l'élection. Ainsi, plutôt que de déplorer une « crise de la citoyenneté », il faudrait plutôt s'interroger sur les conditions nécessaires pour favoriser la participation politique des classes populaires. Certains l'ont – malheureusement – bien compris... ■

Romain Gény



© Diego Bis / Flickr.fr

(1) Il faut noter que la loi du 1/08/2016 prévoit de rendre possible l'inscription sur les listes jusqu'à 30 jours avant la date du scrutin.

Un nouveau sentier de croissance ?

La conjoncture en France - et de manière générale dans la zone euro - est marquée par de profondes tendances à la récession et à la crise financière. F. Hollande veut croire à un nouveau « sentier de croissance » avec une prévision de 1,2 % pour l'année.

Michel Sapin, avec un sens de la caricature affirmé, déclarait que, vraisemblablement, la prévision du gouvernement au moment du vote du budget en octobre 2015 - 1,5 % pour 2016 -, ne se réaliserait pas. L'Insee table désormais sur 1,2 à 1,3 % de croissance. Les résultats des deux derniers trimestres (-0,1% pour le deuxième et +0,2 % pour le troisième) ne permettent pas d'espérer davantage. Malgré la politique accommodante de la BCE qui impose une création monétaire jamais vue - 80 milliards d'euros par mois - et un taux d'intérêt nul, voire négatif, l'inflation n'est pas au rendez-vous. Les 19 pays de la zone euro enregistrent +0,5 % de hausse du niveau général des prix en octobre 2016 par rapport à 2015 (données Eurostat), un taux qui reste faible et en deçà de l'objectif affirmé de la banque centrale de 2 %.

Funeste austérité

Conséquence de la surproduction, les tendances déflationnistes se confirment. La baisse des investissements des entreprises aux deux derniers trimestres en France en est la conséquence logique.

Par ailleurs, la consommation des ménages stagne, résultat du chômage de masse et d'une baisse du pouvoir d'achat. La baisse récente du nombre de chômeurs de catégorie A ne change pas la donne. La précarité ne cesse d'augmenter et la « loi travail » votée contre le mouvement social et les enquêtes d'opinion ne fera qu'aggraver la situation. Le CICE et le Pacte de stabilité, s'ils ont permis d'augmenter les marges des entreprises - et encore de façon insuffisante selon les intéressés ! -, n'a guère créé d'emplois. À peine un « effet d'aubaine » pour des patrons incapables de se projeter dans l'avenir. Seul, pour le moment, le Bâtiment et Travaux Publics connaît un redressement du fait des achats immobiliers des ménages et de l'augmentation des dépenses publiques d'infrastructures alimentées par la baisse des taux d'intérêt.

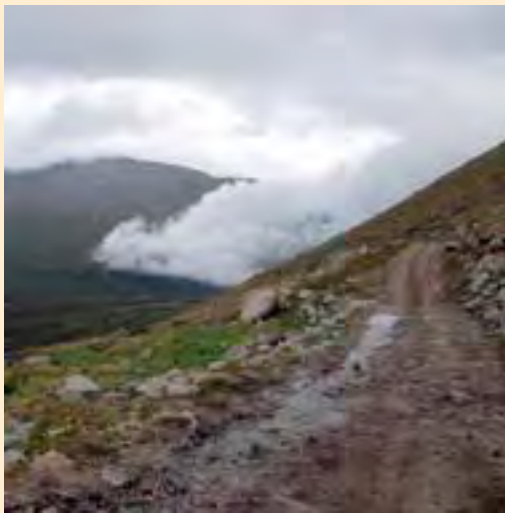
La politique budgétaire française reste pourtant marquée du sceau de l'austérité, aggravant ainsi la surproduction. De son côté, la politique monétaire de la BCE risque, à la suite de la FED, de se transformer et de s'orienter vers une nouvelle hausse des taux d'intérêt arrêtant sa politique de création monétaire. Les conséquences seraient alors de provoquer une crise ouverte.

Nouvelles menaces à l'horizon

Une étude récente de KPMG indique que les créances douteuses des banques de la zone euro grèvent encore leur bilan. Estimées à 1 200 milliards d'euros, elles correspondent à 17 % des encours de crédit pour les banques italiennes menacées de ce fait de faillite et à 3 % pour les banques allemandes (1,5 % en moyenne avant 2008). Le nettoyage de la crise financière ouvrira la porte à une profonde récession qui approfondira la crise politique...

L'incertitude est la seule donnée sûre de ce monde en train de basculer. ■

Nicolas Bénéès



© nightman / Fotolia.fr

CETA : EMPÊCHER SA RATIFICATION

Dimanche 30 octobre, J. Trudeau (Premier ministre canadien), D. Tusk (président du Conseil européen) et J.-C. Juncker (président de la Commission européenne) ont entériné le CETA, accord de libre-échange et d'investissement entre l'Union européenne et le Canada. Cette signature précipitée est néanmoins provisoire. Elle a failli ne pas avoir lieu car le Parlement belge, le seul en Europe à avoir été saisi de cette question, s'est d'abord opposé à ce traité avant d'obtenir des aménagements et des garanties qui conditionnent une éventuelle ratification.

Cet accord devrait entrer partiellement et temporairement en vigueur à partir de janvier 2017. Mais il peut être stoppé car il doit encore être adopté par le Parlement européen et ratifié par l'ensemble des États membres de l'Union. L'organisation d'un débat parlementaire en Belgique et les garanties et aménagements obtenus renforcent la légitimité du débat démocratique ainsi que les critiques formulées par le mouvement social.

Les possibilités offertes aux firmes d'attaquer un État lorsque des réglementations réduiraient leurs profits potentiels, le peu de cas fait des appellations contrôlées et des réglementations sanitaires, environnementales et sociales, et la marchandisation obligatoire de toutes les activités qui ne sont pas listées *a priori* sont autant de dispositions qui portent atteinte à la démocratie, aux droits sociaux et à l'environnement. Avec ces accords d'un nouveau type (CETA, mais aussi TAFTA), les choix de société seraient définitivement subordonnés aux logiques financières de court terme. Le SNES dans la FSU œuvrera pour une campagne unitaire d'interpellation des élus pour qu'ils votent contre sa ratification.

Hervé Moreau

Livres

Éradiquer le chômage

Deux livres récents, partant de prémices différents, font des propositions - quelques fois semblables - pour arriver au plein emploi. Sans surprise, une politique de relance par l'augmentation des dépenses publiques, une politique de grands travaux pour lutter contre la crise écologique et les mutations cli-



matiques, une politique du logement et la réduction du temps de travail. Que ce soit le « collectif Roosevelt » qui vient de publier *Stop au chômage et à la régression sociale* ou la Fondation Copernic avec *Le plein emploi, c'est possible, éléments pour une politique de gauche*, ces propositions sont argumentées. D'autres emportent moins l'adhésion. Le débat - c'est une bonne chose - se poursuivra. À lire pour alimenter en contenus la campagne présidentielle, pour redonner de la légitimité à l'action politique pour changer le monde. • *Le plein emploi, c'est possible. Éléments pour une politique de gauche*, Fondation Copernic, Syllepse ; *Stop au chômage et à la régression sociale*, Guy Démarest, David Feltz, Michel Montigné, Les éditions de l'Atelier.

CETA

Les syndicats pour un débat démocratique

Dans une déclaration commune, le Congrès du travail du Canada et la Confédération Européenne des Syndicats se sont saisis du report du sommet U.E. - Canada et de l'engagement de discussion de la Commission européenne pour condamner le secret qui a entouré la rédaction de cet accord et pour demander un processus démocratique. Ils considèrent que la démarche de clarification entamée par la Commission européenne pour répondre aux demandes du Parlement de Wallonie arrive trop tardivement. La protection du droit du travail, la protection des services et des achats publics, et les questions d'environnement nécessitent

Suite page 20 >>>

« une déclaration ou un instrument » juridiquement contraignants. Dans ce cadre, « La CES et le CTC demandent à la Commission européenne, au gouvernement canadien et aux États membres de l'UE d'ouvrir des négociations en vue d'une consultation démocratique des syndicats et de la société civile ».

Finance

Profits records pour le CAC 40

Les résultats du CAC 40 ont bondi de plus de 11 % au premier semestre 2016. C'est ce qui est ressorti en août dernier des résultats semestriels présentés par 38 entreprises sur 40 (Sodexo et Pernod Ricard présentant leurs résultats de manière décalée dans le temps). Les profits cumulés de ces 38 entreprises s'élevaient à 42,3 Mds €, soit 4 Mds € de plus qu'il y a un an. En dehors de Bouygues qui connaît une perte nette exceptionnelle de 28 millions d'euros, toutes les autres ont réalisé des bénéfices. Les grandes entreprises françaises se portent donc très bien grâce à la politique de l'offre suivie par François Hollande. Rien ne garantit pour autant que les importantes marges dégagées aujourd'hui se transformeront en investissements demain et en emplois après-demain (selon le fameux théorème de Schmidt qui n'a jamais été prouvé à ce jour...)

Chômage

Une courbe qui en masque d'autres

La courbe du chômage s'inverse ! Le taux de chômage (Insee) diminue de 0,6 point entre 2015 et 2016, et le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi (catégorie A) diminue de 1,9 % entre août et septembre 2016 (et de 1,7 % sur un an). Une bonne nouvelle, donc ? Pas si simple. Certes, les deux premiers trimestres 2016 voient de nombreuses créations d'emploi, mais les sorties de Pôle Emploi pour « entrée en stage » ont presque doublé sur l'année, alors que les « reprises d'emploi » n'augmentent que de 7 %.

Et de quels emplois s'agit-il ? Les catégories B et C de Pôle Emploi (chômeurs ayant eu des emplois non durables) continuent d'augmenter (entre + 3 % et + 8 % sur un an) ; le « halo » du chômage et le sous-emploi (situations précaires aux marges du chômage) augmentent sensiblement en 2016... On peut craindre que la baisse du chômage ne masque en réalité une hausse de la précarité (qui pourrait aussi être représentée par une courbe).

ACCORDS D'ENTREPRISE

Un essor inquiétant

En France, 40 000 accords d'entreprise ont été conclus en 2013 contre seulement 20 000 dix ans plus tôt. Ce pourrait être le signe d'une plus grande vitalité de la négociation collective, mais ce n'est malheureusement pas si simple...

Mi-octobre, la presse relatait la signature d'un accord entre la direction et les représentants des salariés d'un établissement d'équipementier automobile (Bosch) à Moulins-Yzeure. Ces derniers ont obtenu l'installation d'une nouvelle ligne d'assemblage et l'assurance d'embauches en contrepartie d'une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail et d'une « modération » salariale. Des emplois vont être créés, ce n'est pas négligeable. Mais parallèlement aux concessions locales, il y a une autre contrepartie qui ne touche pas directement les salariés français : il s'agit en fait d'un transfert d'activité depuis un site du même groupe en Bavière. Quelles sont les conséquences pour les travailleurs allemands ? Aucun article n'en parle dans la presse française. Cet accord illustre le processus de mise en concurrence des salariés qui peut s'instaurer lorsque la négociation collective est décentralisée au niveau de l'entreprise ou de l'établissement ; notamment lorsque la réglementation autorise l'inversion de la hiérarchie des normes. Celle-ci a été largement popularisée lors des débats et des mobilisations relatives à la loi Travail.

Inversion de la hiérarchie des normes et concurrence entre travailleurs

Dans un État de droit, les normes juridiques sont hiérarchisées : les textes intégrés au bloc constitutionnel (Déclaration des droits de l'homme, Constitution...) sont au sommet. Viennent ensuite les lois, décrets et réglementations... Dans le monde du travail, en principe, sauf lorsqu'ils instaurent des dispositions plus favorables aux salariés, les accords d'entreprise sont soumis aux accords de branche, eux-mêmes soumis au code du travail. Lorsque ce principe est respecté, l'accord d'entreprise ne peut être que plus favorable aux salariés : c'est ce qu'on appelle le principe de faveur.

Une négociation sans négociateurs

Mais une loi peut aussi autoriser des dérogations dans un sens défavorable aux salariés. Celles-ci, d'abord très limitées (loi Auroux), ont été accrues par la loi Fillon en 2004 et la loi Travail poursuit ce processus. Il s'agirait de coller aux besoins de compétitivité et de donner des pouvoirs de négociation aux représentants des personnels au plus près du terrain. Mais, en France, moins d'un tiers des établissements de 11 salariés au moins disposaient



© Martin

d'élus ou de délégués syndicaux en 2011, 40 % ne disposaient pas d'instances représentatives et 29 % des représentants des personnels n'étaient pas syndiqués. Le pouvoir de négociation des salariés est donc bien plus faible lorsque l'on descend au niveau de l'entreprise. Le chantage à l'emploi peut y être particulièrement intense, les marges de négociation sont en pratique très faibles et verrouillées par les employeurs.

Essor des négociations décentralisées

Ces dernières années, les obligations et les incitations à négocier ont été multipliées par la réglementation (gestion prévisionnelle des emplois, seniors, handicap, pénibilité et stress, égalité hommes/femmes...). Mais ce phénomène – et la promotion qui en est faite par la loi Travail – semble aussi lié aux injonctions de l'OCDE et de la Commission européenne. En mai dernier, le Conseil de l'Europe notait à propos de la France que « les dérogations aux accords de branche et aux dispositions juridiques générales sur les conditions d'emploi, par l'intermédiaire d'accords d'entreprise, pourraient être facilitées ». Décentralisation des négociations et dérogations aux normes supérieures sont ainsi intégrées à l'arsenal des réformes structurelles et ouvertement associées à la flexibilité de l'emploi et à la « modération » salariale. Une étude de l'OCDE avance même que cette décentralisation est une des causes du recul des salaires dans le partage de la valeur ajoutée. Il est difficile dans ces conditions de se réjouir de la multiplication des accords d'entreprises, et le parallèle avec la tendance à l'autonomie des établissements ne doit pas nous échapper. ■

Hervé Moreau

DOSSIER

Inégalités scolaires

Inverser *la donne*



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Valérie Sipahimalani. Réalisé par T. Ananou, F. Bellin, S. Charrier, R. Gény, C. Guéville, A.-S. Legrand, V. Sipahimalani

**Les inégalités scolaires
sont une réalité,
mais pas une fatalité.**

« **D**écris-moi ta famille, je te prédirai ton destin scolaire. » L'école française serait la championne des inégalités scolaires d'origine sociale, les indicateurs nationaux et internationaux le montrent. Le constat est là. Qu'en faire ? Aux incantations de la dernière décennie sont en train de se substituer diverses propositions issues d'un double mouvement dont témoignent différentes publications et rapports récents. D'une part, il est désormais possible de poser un diagnostic fin du terreau des inégalités, qui dessine des réalités différentes selon les lieux et les échelles d'observation. D'autre part, un inventaire et une évaluation de plus en plus rigoureux des solutions mises en place ici ou là commence à s'étoffer. Ce dossier propose une approche syndicale de ces questions. De la carte scolaire à l'observation des élèves dans la classe, il n'y a pas de recette magique, gratuite, pas de solution valable partout ni en tout temps, mais il est possible d'agir à tous les niveaux, de sortir du simple constat pour s'engager chacun-e à sa mesure, tel le colibri jetant sa goutte d'eau pour éteindre l'incendie de la forêt. Ce dossier sera poursuivi dans les prochaines *US* sur d'autres facettes : climat et vie scolaire, orientation, éducation prioritaire, inclusion...



Les écarts se creusent-ils ?

Inégalités profondément ancrées

L'optimisme volontariste associé à la massification scolaire commencée dans les années 1960, et renforcée dans les années 1980, a assez rapidement débouché sur des constats décevants. Les inégalités sociales de parcours scolaires n'ont pas disparu, et si tous les jeunes font plus d'études, ils ne font pas les mêmes études, dans les mêmes établissements : on a ainsi pu parler de « démocratisation ségrégative ».

Pourtant des recherches récentes vont plus loin, en étudiant non plus les parcours scolaires, mais les apprentissages et acquisitions scolaires, les « performances » cognitives des élèves : non seulement l'origine sociale est toujours déterminante dans la scolarité, mais les inégalités sociales d'apprentissage semblent s'aggraver, qui plus est « par le bas ». Ainsi, si les performances cognitives des élèves de milieu favorisé sont relativement stables ou en légère hausse, celles des élèves d'origine défavorisée se dégradent parfois fortement. Les résultats de PISA 2012 dévoilent une double réalité brutale : la France serait le pays de l'OCDE où le déterminisme social sur la scolarité est le plus fort, et où il a le plus augmenté entre 2003 et 2012. Un récent rapport du CNESE considère, quant à lui, à partir de ces chiffres et d'autres enquêtes, que « la maternelle et le primaire semblent réussir à stabiliser les inégalités. En revanche, le collège apparaît comme un multiplicateur d'inégalités » : les élèves sortiraient du collège plus inégaux qu'ils n'y sont entrés.

Une critique nuancée

Il faut cependant rester prudent sur les constats parfois trop généraux ou définitifs. D'abord, c'est souvent lorsque les inégalités les plus

Score des élèves aux épreuves « PISA », en fonction de leur origine sociale

	Mathématiques			Compréhension de l'écrit		
	2003	2012	Variation	2000	2012	Variation
Élèves de milieu très défavorisé (a)	461	442	- 19	456	445	- 11
Élèves de milieu très favorisé (b)	565	561	- 4	560	578	+ 18
Écart (b/a)	1,22	1,26	+ 0,04	1,23	1,3	+ 0,07

Source : CNESE, rapport « inégalités sociales et migratoires », septembre 2016

Note de lecture : lors de l'enquête PISA 2003, les élèves français de milieu très défavorisé obtiennent un score moyen de 461 points aux épreuves de mathématiques, contre 565 points pour les élèves de milieu très favorisé. Le score des élèves très favorisés est 1,22 fois plus élevé que celui des élèves très défavorisés.

Remarque : les enquêtes PISA sont critiquables, méthodologiquement et politiquement. Néanmoins, leur régularité permet des comparaisons, pour chaque pays, qui ne peuvent être balayées d'un revers de main.

fortes ont été éliminées que les dernières qui demeurent deviennent insupportables. Il faut donc rappeler l'évidence : l'école française est profondément plus démocratique aujourd'hui qu'il y a 50 ans. Ensuite, les résultats de PISA concernent un nombre restreint de « compétences » : en déduire un jugement sur « le système scolaire » est un peu imprudent. Enfin, si les écarts sociaux se creusent en mathématiques comme en compréhension de l'écrit, certaines recherches nuancent fortement le jugement du CNESE, en montrant

que, pour l'écrit au moins, cette aggravation des inégalités se joue avant le collège.

Interroger les politiques éducatives

Chercher les causes de l'aggravation des inégalités sociales par l'école oblige à interroger les politiques scolaires menées depuis la fin des années 1990. S'il faut éviter de laisser penser que l'école « fabrique » *ex nihilo* les inégalités de réussite (d'autant que les inégalités ne se réduisent pas dans la société), on peut supposer que les mesures mises en œuvre pour organiser les structures et les contenus de l'école ne sont pas neutres. Et les études qui pointent le creusement des inégalités sociales à l'école apparaissent comme un bilan bien sombre de « l'efficacité » des politiques scolaires récentes : de l'assouplissement de la carte scolaire aux réformes de l'éducation prioritaire (qui n'ont pas atténué son sous-financement), en passant par le socle commun et la logique des « compétences » (pédagogie qui devait améliorer la réussite des élèves... mais lesquels ?), l'orientation récente de la politique éducative n'a visiblement pas permis de démocratiser l'école. ■

Un bilan bien sombre de « l'efficacité » des politiques scolaires récentes



© Olivier Teytaud

Repères

Accès aux diplômes

- **1950 :** 45 % des enfants de cadres obtiennent le baccalauréat, contre seulement 5 % des enfants d'ouvriers.
- **2002 :** 90 % des enfants de cadres l'obtiennent, contre 45 % des enfants d'ouvriers. Source : MEN 2002
- **2012 :** plus des deux tiers des cadres supérieurs possèdent un diplôme égal ou supérieur à bac + 2, contre 2 % des ouvriers. Seuls 1 % des cadres ne sont pas diplômés. Source : Insee 2014

Parcours scolaire

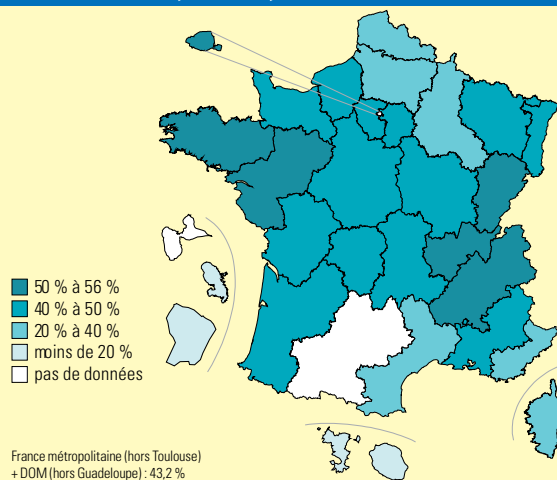
Les enfants d'ouvriers, d'employés et d'inactifs représentent 86 % des élèves des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA). Les enfants de cadres supérieurs représentent 2 % des élèves de SEGPA, soit dix fois moins que leur part dans l'enseignement général. Les enfants des professions intermédiaires ou d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont eux aussi nettement sous-représentés dans les filières pour élèves en difficulté, aux alentours de 5 % alors qu'ils sont près de cinq fois plus dans les classes d'enseignement général. Source : MEN 2014

Ségrégation territoriale *versus* inégalités scolaires

Poids des réalités locales sur les cursus scolaires

Les conditions sociales et économiques ne sont pas également réparties sur tous les territoires, un lien fort existe entre les inégalités scolaires, sociales et spatiales.

Taux d'emploi de l'ensemble des sortants de lycée en 2013, sept mois après leur sortie



La « géographie de l'école » fait état de fortes disparités

sation au début du xx^e siècle décalque de près celle de l'industrialisation de la France. Les jeunes du nord et de l'est, incités par des pratiques d'embauche des industries locales, abrègent leur scolarité. Le

poids de cette mauvaise habitude aurait persisté alors même que l'industrie a cessé de proposer des emplois faiblement qualifiés. La concomitance, aujourd'hui, du chômage, de la désindustrialisation et de la faiblesse de la scolarisation trouve là une explication solide.

Un processus ségrégatif

Dans une étude de 2007⁽²⁾, ses auteurs relient une corrélation entre les sous-réussites et une forte densité urbaine associée à d'importantes disparités entre établissements. L'hypothèse qu'ils émettent, selon laquelle

Scolarisation et emploi

En sept mois, entre 50 et 56 % des jeunes sortant du lycée pour le marché du travail trouvent un emploi en Bretagne, contre moins de 40 % dans l'académie de Lille. De plus, là où les débouchés professionnels qualifiés existent (Bretagne, Paris, Rhône-Alpes...), non seulement les poursuites d'études sont plus nombreuses, mais encore les formations courtes sont plus qualifiées et débouchent plus rapidement sur un emploi. Un lien fort existe entre la scolarisation et l'emploi.

la proximité spatiale amplifie l'effet « mauvaise réputation » et l'évitement, invite à s'interroger sur les effets des assouplissements de la carte scolaire, la présence du privé et la concurrence entre les établissements pour mieux comprendre le processus ségrégatif.

Cette étude permet aussi d'affirmer que l'échec scolaire n'est pas une fatalité, ni sociale, ni territoriale. ■

(1) « Les causes de l'inégalité territoriale en France », Hervé Le Bras, 2014 : www.institut-montparnasse.fr/les-inegalites-territoriales-et-sociales.

(2) « Fragmentations territoriales et inégalités scolaires : des relations complexes entre la distribution spatiale, les conditions de scolarisation et la réussite scolaire des élèves » in *La revue Éducation et Formations*, Sylvain Broccolichi, Choukri Ben Ayed, Catherine Mathey-Pierre, Danièle Trancart, n° 74, avril 2007.

Les études sur les inégalités territoriales devant l'éducation sont récentes, une longue tradition sociologique tendant plutôt à privilégier le lien entre inégalités scolaires et sociales. Publiée régulièrement, la « géographie de l'école » fait état de fortes disparités selon les académies : dans l'académie d'Amiens, plus de 15 % des 18-24 ans sortent du système éducatif sans diplôme, deux fois moins dans l'académie de Rennes par exemple. Les géographes ont tendance à mobiliser l'histoire industrielle pour expliquer ces écarts. Hervé le Bras dans une étude parue en 2014⁽¹⁾ rappelle que la carte de l'alphabeti-

Les écoles privées : une « poche » de non-mixité au sein des territoires ?

Les données statistiques ministérielles⁽¹⁾ montrent que le recrutement social des collèges publics et privés est différencié à deux titres. Les élèves d'origine populaire sont deux fois plus présents dans les collèges publics que privés (41 % contre 19,5 %) et la proportion d'élèves d'origine aisée est nettement plus forte dans les

collèges privés que publics (35,8 % contre 19,3 %). Sur les années 2002-2012, le recrutement social du secteur public est resté stable alors que le secteur privé a connu un mouvement de « déprolétarianisation » (24 % des élèves sont d'origine populaire en 2002, seulement 20 % en 2012). Sur la même période, le secteur

privé s'embourgeoise : la part des enfants des catégories aisées passe de 30 à 36 % de 2002 à 2012. Ces données montrent donc que le secteur privé est loin d'être un modèle de mixité sociale puisque son recrutement est caractérisé par une très forte surreprésentation des enfants d'origine aisée et une sous-représentation encore

plus forte des enfants d'origine populaire. Évidemment on doit nuancer ces chiffres selon la localisation géographique, la Vendée avec 50 % de collégiens dans le secteur privé n'est pas comparable à une grande métropole et sa banlieue.

(1) *Revue Éducation & formations*, n° 91, sept. 2016

Public/privé

- Manque de mixité en général : 10 % des 6 890 collèges de France (hors Mayotte), publics et privés sous contrat, comptent dans leurs effectifs moins de 14,6 % d'élèves défavorisés. À l'autre bout du spectre, 10 % des collèges comptent plus de 62,7 % d'enfants défavorisés. Source : DEPP, rapport publié le 30 septembre 2016
- Encore plus vrai dans le privé : un collège public sur deux accueille plus de 43,2 % d'élèves défavorisés, tandis que la proportion tombe à un sur dix pour les collèges privés. Source : DEPP, rapport publié le 30 septembre 2016

Rapports récents sur les inégalités

- CNESCO : « Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ? », septembre 2016.
- DEPP : étude parue en septembre 2016, « Massification scolaire et mixité sociale », synthèses statistiques, *Éducation et formations*, n° 91.
- PISA : le dernier rapport (2013) a pointé le poids croissant des inégalités sociales et leur corrélation à la réussite scolaire.



Mixité sociale à l'école

Un facteur important

Si le projet de la République pour l'école est d'y offrir une formation de qualité permettant aux élèves non seulement d'entrer dans les apprentissages, mais aussi de s'y exercer à la vie en société, alors il est nécessaire de veiller à la mixité sociale dans les établissements à toutes les échelles.



© Olivier Teyraud

Regrouper des élèves en difficulté scolaire conduit au renforcement de cette difficulté

scolaire a plus d'effets positifs sur les élèves aux résultats scolaires faibles qu'elle ne freine la réussite des autres élèves. L'émulation et la coopération entre pairs fonctionnent mieux dans des classes mixtes.

Un enjeu de société

Les effets de l'entre-soi se mesurent aussi en termes de socialisation. Les établissements sont souvent plus ségrégués que leur quartier. Quelle conception de la fraternité et de l'égalité républicaine peuvent se construire des élèves dont le collège est systématiquement dévalorisé et contourné par les familles les plus aisées du quartier ? Quelle société se bâtit lorsque dès leur enfance les uns sont séparés des autres ? Les études montrent des effets négatifs sur la citoyenneté, le civisme, la tolérance, la confiance dans les institutions... Les indicateurs montrent donc qu'il y a beaucoup à gagner à améliorer la mixité sociale et scolaire dans les établissements et dans les classes. L'école serait plus efficace, la société plus juste, et les élèves actuellement victimes de ségrégation – voire de relégation sociale – vivraient tout autrement leur scolarité. ■

La réussite scolaire étant en France fortement corrélée à l'origine sociale, promouvoir la mixité sociale dans les établissements scolaires revient à y défendre aussi la mixité scolaire. Les études de comparaisons internationales, comme celles portant en France sur des établissements ayant une politique active de mixité sociale, conduisent aux mêmes constats, lesquels sont sans appel. Dans les établissements ségrégués scolarisant majoritairement des élèves d'origine

défavorisée, les apprentissages se font plus difficilement, le climat scolaire est plus fragile voire franchement dégradé, ce qui globalement réduit la qualité des temps d'enseignement. Il en est de même pour les classes de niveaux dans des établissements à la fréquentation globalement mixte (45 % des collègues) : regrouper des élèves en difficulté scolaire conduit au renforcement de cette difficulté. La recherche pointe sur cette question un effet asymétrique : la mixité sociale et

La mixité contre l'égalité ?

La notion de mixité sociale est polysémique, pour ne pas dire floue.

Elle peut renvoyer à des pratiques très contradictoires, et être utilisée comme argument pour justifier des mesures qui aboutissent à conserver, voire amplifier, les inégalités sociales. Notons une première ambiguïté : parler de mixité sociale, c'est prendre acte de l'existence de classes sociales inégales – et « simplement » chercher à les faire se rencontrer... Dans quel but ? C. Ben Ayed⁽¹⁾ fait remarquer que les politiques de mixité sociale à l'école peuvent reposer sur une vision très condescendante des différences de classe : on espère qu'en fréquentant les enfants des classes supérieures, les élèves de classes populaires apprendront les « bonnes » pratiques et attitudes, et se conformeront aux normes des classes dominantes...

Dans une logique proche, des mesures très contestables, telles que les internats d'excellence ou les quotas d'élèves de milieux défa-

Il y a beaucoup à gagner à améliorer la mixité sociale et scolaire

vorisés dans les grandes écoles, ont pu revendiquer un objectif de mixité sociale. Prenant acte de la ségrégation sociale croissante des collèges et du rétrécissement de l'accès aux grandes écoles pour les jeunes de milieu populaire, ce type de mesure promeut une mixité sociale consistant à diversifier les élites en sauvant les pauvres méritants. Avec des conséquences symboliques importantes : redonner un vernis méritocratique à un système scolaire inégalitaire, relégitimer des élites massivement issues de la reproduction sociale. Mais le corrélat de cette logique est catastrophique : puisqu'on a amélioré l'égalité des chances en exfiltrant de leur milieu quelques jeunes de classes populaires aux



© Olivier Teyraud

bons résultats, on peut dans le même temps abandonner l'ambition de faire mieux réussir tous les jeunes de classes populaires, et plus largement l'ambition de construire un système scolaire moins ségrégué et inégalitaire. La mixité sociale peut donc aussi servir à conserver l'ordre social inégalitaire, et une école qui le légitime, même aux yeux de ses victimes. ■

(1) C. Ben Ayed, *La mixité sociale à l'école*, A. Colin, 2015.

Quelles préconisations ?

Analyser les mécanismes ségrégatifs

Les travaux de recherche démontrant que l'école française effectue un tri social sont nombreux, mais peu mettent en lumière les mécanismes fins de ce tri, et encore moins proposent des pistes de mesures pour redresser la situation.

Il ne semble pas y avoir de recette miracle pour obtenir davantage de mixité sociale dans les établissements, mais plutôt une palette de mesures possibles, à décliner en fonction des situations locales. Pour le CNESCO⁽¹⁾, les 100 collèges REP/REP+ les plus ségrégués devraient être déplacés de façon à les désenclaver. Pour les autres, deux grandes familles de solutions sont proposées : les rendre plus attractifs par des systèmes d'options, de

classes à petit effectif etc. et/ou revoir les politiques d'affectation des élèves (carte scolaire et règles d'affectation). La loi de refondation de 2013 prévoit la possibilité pour plusieurs collèges de se partager un même secteur. Les expérimentations annoncées sont à ce jour très peu nombreuses.

De la carte scolaire à la classe

L'expérience particulière à la situation de Paris, qui pour les lycées fonctionne sur la base de quatre secteurs seulement, montre que les établissements les plus contournés ou les plus élitistes ne sont guère affectés par les nouvelles règles⁽²⁾. À l'étranger, les expériences de *busing*, consistant à envoyer les élèves de ces collèges vers d'autres plus éloignés, ne donnent pas plus de résultats

satisfaisants. Il est avant tout nécessaire de travailler avec les familles, dont l'adhésion au projet envisagé est une des clés de sa réussite, faute de quoi elles choisiront l'enseignement privé.

L'autre versant du tri social est celui s'effectuant au sein des classes. La recherche en sciences de l'éducation montre le poids des implicites scolaires, de certaines méthodes d'enseignement, l'effet néfaste des classes de niveau ou du redoublement, etc. Le problème est que l'institution s'empare des résultats qui l'arrangent pour des raisons plus budgétaires que pédagogiques, tout en tenant vis-à-vis des personnels un discours culpabilisateur. La suppression du redoublement, par exemple, n'a de sens qu'accompagnée de mesures de substitution pour les élèves... qui n'ont jamais vu le jour... La lutte contre les inégalités sociales à l'école a un coût, en termes de formation des personnels et de moyens, qui devrait être considéré comme un investissement indispensable pour l'avenir de la jeunesse et du pays plutôt que comme une charge. ■

Il est nécessaire de travailler avec les familles

Carte scolaire

Repenser la sectorisation pour une réelle mixité

Une expérimentation de réforme de la carte scolaire des collèges dans l'objectif d'y améliorer la mixité sociale est annoncée depuis septembre 2015.

Le principe « un secteur, un collège » serait remplacé par « un secteur, plusieurs collèges ». Les élèves seraient ensuite affectés dans l'un de ces établissements sur des critères sociaux. Les mesures d'assouplissement prises en 2007 qui devaient déboucher sur la suppression de la carte scolaire, ont contribué à une forte aggravation des processus de ségrégation scolaire et ont aussi légitimé l'évitement scolaire. La bataille contre les inégalités passe donc par un retour sur ces mesures. Le dispositif envisagé par la ministre mérite d'être exploré, en prenant en compte des situations géographiques très diverses. Le débat est aussi nécessaire avec les départements, responsables de la sectorisation des collèges, et l'on sait combien ce sujet est politiquement sensible, les tentations clientélistes grandes. On ne peut ignorer non plus le rôle que joue l'enseignement privé dans les phénomènes de ségrégation sociale à l'école.

Soumettre l'école privée

Contraire les établissements privés à plus de mixité en les faisant entrer dans une procédure commune d'affectation des élèves au collège est un moyen envisagé par des économistes. Ces établissements qui bénéficient de financements publics massifs devraient être soumis aux mêmes obligations de non-ségrégation que les établissements publics. Cela suppose que l'État et les départements se donnent les moyens d'imposer la règle commune, par exemple en pénalisant financièrement les établissements qui n'accueilleraient pas un public mixte socialement. Par ailleurs, sans lutte conjointe pour plus de mixité urbaine, tout travail sur la carte scolaire aura une portée limitée voire inexistante dans certains secteurs. Il faut aussi cesser d'ériger concurrence et compétition en système, tout en renvoyant aux familles la responsabilité d'assurer la mixité. ■

Le jeu des options

Le ministère a pointé les options latin et grec, bilangues et européennes, comme source d'inégalités pour justifier la réforme du collège. Un rapport du CNESCO (2015) a relativisé leur rôle dans la ségrégation intra-établissement, tout en reconnaissant qu'elles sont « marquées socialement et scolairement ». Les EPLE font souvent le choix de ne pas regrouper tous les élèves d'une option dans une seule classe et les dispersent « sur le nombre minimal de classes nécessaires » limitant les cours en barrette qui créent des emplois du temps inopérants. D'autres options moins médiatisées (CHAM, etc.) permettent de contourner la carte scolaire. En réduisant le nombre d'options, rendant le recrutement plus restrictif, la réforme du collège a augmenté leur effet ségrégatif. Dans l'éducation prioritaire, leur suppression a conduit à une baisse de l'attractivité des collèges et fragilise leur mixité. Dans ce contexte, le privé joue ses cartes en finançant ses propres options. Pourtant ces enseignements ne participent-ils pas à la lutte contre les difficultés scolaires comme les autres disciplines ?

(1) www.cnesco.fr, rapport sur les mixités à l'école
(2) *Éducation & formation*, n° 91, septembre 2016



Patrick Rayou est professeur des Universités émérite en Sciences de l'éducation à l'Université Paris 8.

« Essayer de comprendre pourquoi les élèves ne comprennent pas »

L'US Mag : *Comment faire pour que les pratiques de classes soient « démocratisantes » ? Quels conseils pourriez-vous donner aux enseignants-e-s ?*

Patrick Rayou : Il n'y a pas de recettes, mais sans doute des vigilances à avoir. Se dire en permanence que tous les élèves rassemblés devant nous n'entendent pas la même chose au moment où nous parlons. Car les codes de la culture scolaire, auxquels nous sommes à juste titre attachés, sont loin d'être spontanément partagés par tous. Il y a de nombreux malentendus à lever car apprendre à l'école ne va pas de soi. Demander à un élève d'analyser un morceau de musique dont il pense que « c'est de la daube » n'est pas évident, non plus que faire un plan ou assumer une position d'auteur qui s'engage tout en souscrivant à des règles impersonnelles... Au fond

essayer de comprendre pourquoi ils ne comprennent pas. Et cela sans céder à la tentation de penser que, si certains y arrivent, les autres, avec un peu de bonne volonté, devraient le pouvoir aussi. Mais tout ceci ne peut se faire que si nous voyons les élèves travailler et les étayons en situation, ce que les conditions ordinaires d'exercice du métier ne facilitent pas vraiment...

L'US Mag : *L'institution multiplie les injonctions à mettre en œuvre une « pédagogie différenciée ». Comment faire sans renoncer à la même ambition pour tous ?*

P. R. : L'hétérogénéité des publics du second degré a rendu inévitable une différenciation même si les objectifs demeurent communs. Car apprendre à l'école ne va pas de soi pour tout le monde et le fait que tous les élèves soient exposés aux mêmes savoirs ne garantit pas qu'ils les assimilent de la manière dont l'école souhaite qu'ils le fassent. Mais cette différenciation a des formes multiples. Elle provient d'abord de ce que les curriculums sont construits pour des « élèves idéaux » qui ne peuplent pas majoritairement les établissements des zones défavorisées. Elle découle aussi de ce que les enseignants, surtout lorsqu'ils sont exhortés à la « bienveillance », baissent de fait les objectifs

cognitifs pour apaiser des relations tendues. Mais on peut imaginer d'autres différenciations plus bénéfiques, qui fassent anticiper les difficultés que vont rencontrer les élèves et en tenir compte dès le moment premier de l'apprentissage. Car, si les élèves sont toujours singuliers, leurs difficultés peuvent cependant se regrouper en « familles ». Certains d'entre eux, par exemple, vont confondre l'habillage donné à l'exercice et le but cognitif poursuivi, l'anecdote qui agrément le cours et le nerf de l'argument, la mise en règle avec l'institution que signifie la réalisation d'un exercice et le rôle formateur sur le long terme qu'il est censé jouer.

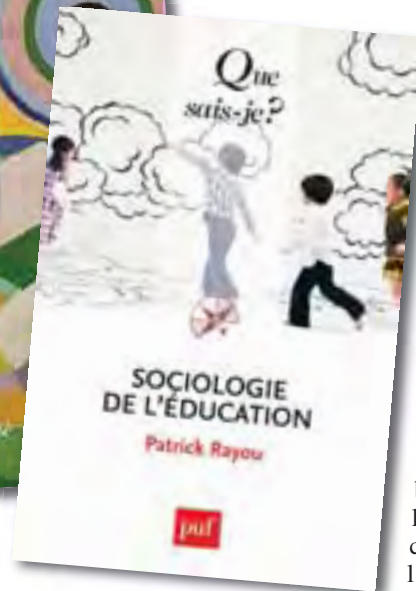
L'US Mag : *Pourquoi les devoirs à la maison peuvent-ils renforcer les inégalités sociales à l'école ?*

P. R. : Nous ne découvrons pas aujourd'hui que les devoirs à la maison peuvent renforcer les inégalités scolaires et sociales.

C'est une des raisons qui, en 1956, avaient présidé à leur interdiction, sous forme écrite, à l'école primaire : si l'école de la république voulait faire réussir tous les élèves, il fallait éviter de soumettre une partie des apprentissages à des influences extérieures. Ces raisons ne sont pas éteintes, bien au contraire, car le travail hors la classe suppose, dans l'école contempo-

raine, des capacités

d'autonomie que tous les élèves n'ont pas acquises. Les recherches montrent d'ailleurs qu'elles sont très largement construites en dehors de l'école, en particulier dans les milieux familiaux. Autant il est possible, dans toutes les familles, de faire, par exemple, apprendre une leçon par cœur, autant il est difficile à celles de milieux populaires d'aider leurs enfants à réaliser des exercices exigeants, voire à mener des recherches destinées à compléter les cours ou anticiper sur eux. Dans certains cas, elles peuvent mettre en œuvre des types d'aide non pertinents qui placent les enfants dans des conflits de loyauté entre elles et l'école. De plus l'existence d'un important marché privé permet d'accéder à des aides très différenciées allant, pour certaines, jusqu'au *coaching*. ■



Pratiques de classes, effectifs

Des leviers pour la réussite scolaire

La mixité sociale et scolaire des établissements se dégrade, ce qui complique les conditions d'enseignement et d'étude. L'hétérogénéité des classes s'amplifie et sa gestion est renvoyée de plus en plus aux enseignants qui doivent se débrouiller pour faire réussir les élèves, le plus souvent dans des classes chargées.



Valoriser les réussites en s'appuyant sur le collectif

inégalités : classes de niveau déguisées, individualisation des réponses dont les dispositifs « maison », dispositifs d'aide dont PPRE... (rapport 2015 du CNEC).

Réserver des activités différentes aux élèves pour tenir

Pour le SNES-FSU il est nécessaire d'agir sur deux leviers : la taille des classes et la diversification des pratiques pédagogiques. Les études de Piketty ou Valdenaire⁽¹⁾ démontrent qu'une réduction forte de la taille des classes permet de réduire nettement les écarts de résultats entre les élèves de milieux défavorisés et les autres. Pour le SNES-FSU, la réduction des effectifs (24 en collège ordinaire, 20 en éducation prioritaire et 30 en lycée) et des moments d'enseignement en groupes sont une des clés de la réussite scolaire.

Aujourd'hui certaines formes de différenciation pédagogique contribuent à renforcer les

compte de leur diversité peut rapidement les conduire à fréquenter des univers de savoirs différents, voire inégalement exigeants, ce qui aggrave les inégalités scolaires⁽²⁾. Il est nécessaire de prendre en compte les diverses stratégies d'apprentissage des élèves tout en ayant les mêmes objectifs pour toute la classe. Pour que chacun puisse réussir, tout en visant à la réalisation d'objectifs communs et ambitieux, il est nécessaire de diversifier les situations d'apprentissage, les pratiques pédagogiques en fonction du contexte de chaque classe ou groupe en valorisant les réussites, en s'appuyant sur le collectif, et notamment sur la coopération entre élèves.

Des programmes conçus pour tous les élèves

Le SNES-FSU affirme que tous les jeunes peuvent réussir, et accéder à la culture et aux qualifications, quel que soit leur milieu social. La lutte contre la difficulté scolaire, la prise en compte de la diversité des pratiques culturelles et de l'éloignement de nombre d'élèves de la culture scolaire doivent être au cœur de la rédaction des programmes. Ils doivent être mobilisateurs pour tous les élèves, cohérents entre eux, conçus en complémentarité pour créer du sens et « faire culture ». Ils doivent permettre de développer l'esprit critique des élèves. Conçus en concertation avec la profession, en dehors de toute pression confessionnelle, patronale, etc., ils doivent permettre aux enseignants d'exercer leur liberté pédagogique en tant qu'enseignants-concepteurs, être conçus pour laisser aux élèves le temps de l'appropriation et de la réflexion, pour permettre aux enseignants de varier les démarches pédagogiques, et prendre en compte les temps d'évaluation et de correction.

Cela nécessite notamment une formation continue digne de ce nom, des outils pédagogiques, du temps pour la concertation et le travail en commun. ■

(1) Piketty T., Valdenaire M. (2006), « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français. Estimations à partir du panel primaire 1997 et du panel secondaire 1995 », *Les Dossiers – Enseignement scolaire*, n° 173, MEN-DEP.

(2) Rochex Jean-Yves & Crinon Jacques (dir.), « La construction des inégalités scolaires. Au cœur des pratiques et des dispositifs d'enseignement ». Presses universitaires de Rennes, 2011.

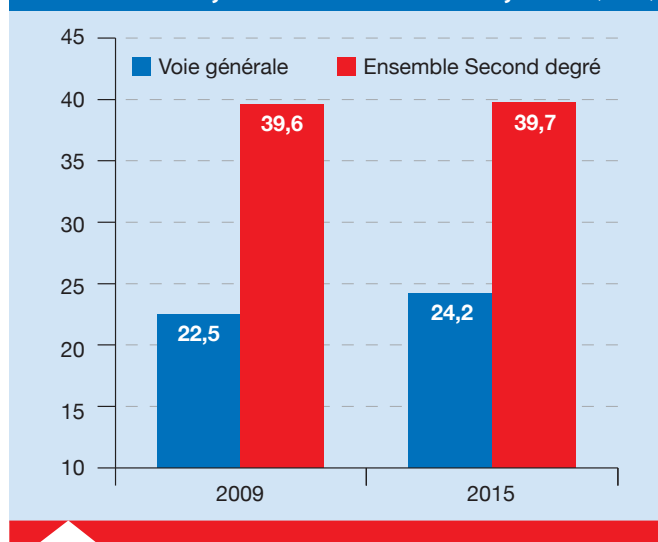
Droit au lycée pour tous

Diversification et démocratisation

Les trois voies du lycée proposent des modes différents d'appropriation des savoirs et doivent, en principe, répondre aux exigences communes d'élévation des qualifications et de formation du citoyen. La diversification en trois voies, professionnelle, générale et technologique, s'appuie autant sur l'objectif des formations, sur leurs finalités que sur les projets des jeunes. Or, l'orientation est encore trop souvent conditionnée par le milieu socio-culturel. Les séries générales sont

ainsi en majorité composées d'élèves de milieux sociaux plutôt favorisés alors que les formations professionnelles regroupent surtout des enfants d'employés ou d'ouvriers. La voie technologique apparaît finalement comme la moins marquée par les inégalités sociales. Pour briser la logique de la reproduction sociale, les voies et les séries doivent certes conserver leurs spécificités mais il est essentiel d'enrichir les formations pour éviter l'enfermement des jeunes dans des filières trop étriquées. ■

Part des élèves d'origine défavorisée dans les séries générales (en %)



Briser la logique de la reproduction sociale

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE. Après le référentiel de compétences professionnelles en 2013 et le décret ORS en 2014, le chantier pour la réactualisation de la circulaire de leurs missions est de nouveau ouvert. Une occasion de reconnaître et de réaffirmer leur mission pédagogique et en particulier leur mission d'enseignement ? À voir !

Encore du *bis repetita* ?

Alors que la réactualisation de la circulaire semblait sur les rails, le troisième projet de texte reçu le 7 novembre dernier interpelle par les orientations prises pour définir les missions des professeurs documentalistes. Ce nouveau texte ne reflète nullement les travaux du précédent groupe de travail au cours duquel le SNES-FSU avait pourtant insisté pour que soit clarifiée la mission pédagogique et d'enseignement des professeurs documentalistes. Leurs définitions ne peuvent être en deçà de celles inscrites dans la circulaire de 1986 !

Bien loin des revendications du SNES-FSU

Par ailleurs, si la reprise des trois axes du référentiel de compétences professionnelles, l'une des demandes du SNES-FSU, structure bien le projet, une lecture attentive montre cependant qu'un tri a été opéré dans les items du référentiel, creusant ainsi un écart avec celui-ci, en particulier sur la mission pédagogique. De fait, le texte impose une hiérarchie entre les missions au bénéfice de la politique documentaire. Cette définition nie la réalité du terrain et s'éloigne des revendications du SNES-FSU pour le métier et pour les professeurs documenta-



© Olivier Teytaud

listes, pour lequel ils sont enseignants, organisateurs des ressources pédagogiques et acteurs de l'ouverture sur l'environnement. Alors que le ministère s'entête à récuser la mission d'enseignement pour les professeurs documentalistes minorant ainsi leur rôle pédagogique à une « contribution », une « médiation documentaire » voire une ingénierie pédagogique, le SNES-FSU continuera à défendre le métier de professeur documentaliste rappelant au ministère qu'il



n'y a aucune contradiction dans la double mission, enseignant et gestionnaire d'un centre de ressources, et par conséquent aucun obstacle à ce que la future circulaire acte cette double mission sans ambiguïté. ■

Virginie Pays, groupe documentation

POUR SUIVRE L'AVANCÉE DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL
www.snes.edu/Professeur-documentaliste-c-est-un-metier.html

COLLOQUE ORGANISÉ PAR LA FSU les 6 et 7 décembre 2016, salle MGEN, 3, square Max-Hymans, 75015 Paris.

Pour la réussite de tous les élèves

Colloque Education
Pour la réussite de tous les élèves
 mardi 6 et mercredi 7 décembre 2016
 MGEN – Paris
 3 square Max Hymans 75 015 PARIS
 (M^o Montparnasse - M^o Pasteur - M^o Gaité)

Débats, échanges, tables rondes...

- mardi matin**
Former les élèves, dans quel but ?
 Avec Nico Hirtt et Nathalie Mons
- mardi après midi**
Formation des enseignants
 Avec Martine Jaubert, ESPE de Bordeaux
- mercredi matin**
Tempête sous un crâne
 extraits du film de Clara Bouffartigues
- mercredi après midi**
Démocratiser la réussite scolaire, lutter contre le déterminisme social à l'école
 Stéphane Bonnéry

La FSU entend s'inscrire dans les débats de la période pré-électorale et peser en donnant une visibilité à son projet pour l'école. Pour ce faire, elle a décidé de mettre l'éducation au centre des débats. L'initiative a pour but de s'adresser aux personnels de l'Éducation, à l'opinion publique et aux responsables politiques. Ce colloque rendra compte des préoccupations des personnels, de leur métier, et du projet éducatif de la fédération. ■

• Pour trouver le programme complet (horaires et intervenants) : www.fsu.fr

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION Inscrivez-vous

Paris, Bourse du travail, les 11-12 janvier 2016

La réforme de la formation des enseignants et des CPE, qui a donné naissance aux ESPE et a réintroduit une formation professionnelle dans le cadre d'un master MEEF, connaît sa troisième rentrée. Quel bilan pouvons-nous en tirer ? Nous le ferons avec les acteurs de la formation, des chercheurs et parlementaires qui se sont penchés sur cette question. Inscrivez-vous en vous rapprochant de votre section académique ou sur le site du CAFORM de la FSU.

ÉVALUATION AU COLLÈGE. S'appuyant sur des possibilités offertes par certaines applications (Pronote par exemple), des chefs d'établissement cherchent à imposer une évaluation de compétences issues du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Socle ou programmes ?

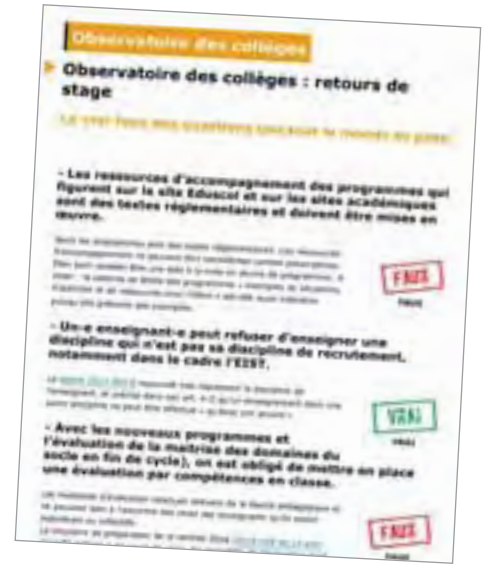
Faut-il évaluer le socle ou les programmes ? Sommes-nous obligés d'abandonner la notation chiffrée et d'évaluer par compétences ? Le socle n'est plus un minimum à acquérir (contrairement au socle de 2005), mais devient le cadre d'élaboration des programmes. C'est l'évaluation des connaissances et compétences des programmes qui vaut évaluation du socle. Il n'y a donc pas lieu de découper le socle commun en une multitude d'items. Cela n'a aucun sens. Il faut refuser de renseigner les items prédéfinis par différentes applications lorsqu'ils ne correspondent pas aux programmes et à ce que l'on évalue en classe.

La notation chiffrée n'est pas supprimée, même si d'autres façons d'évaluer peuvent être choisies par les équipes. Quant au Livret scolaire unique (LSU), il n'est toujours pas opérationnel (problèmes d'interface avec les applications utilisées dans les établissements, et de lien avec l'application Affelnet).

Le SNES-FSU a dénoncé la complexité des modalités d'évaluation du socle en fin de cycle, ainsi que des nouveaux bulletins scolaires. Il refuse l'inflation de travail générée par ces nouvelles modalités. ■



Sandrine Charrier



DIPLÔME NATIONAL DU BREVET. Certaines disciplines ne seront plus évaluées en tant que telles au DNB dès la session 2017. Le SNES-FSU et le SNEP-FSU demandent une révision de l'arrêté DNB.

Toutes les disciplines doivent compter

Le nouveau DNB est « une usine à gaz » : il prend en compte en fin de cycle 4 l'évaluation des domaines du socle, de certains sous-domaines, et prévoit des épreuves terminales dont le nombre est augmenté, supprime le contrôle continu disciplinaire, installe une épreuve orale sur projet (EPI ou parcours) en reprenant des éléments qui posaient problème dans l'épreuve d'histoire des arts (dorénavant supprimée).

Architecture intenable

D'une grande complexité, l'architecture du DNB tente de « ménager la chèvre et le chou » entre évaluation du socle et évaluations disciplinaires dans le cadre de la très contestée réforme du collège.

Elle est intenable à plusieurs titres et notamment parce qu'elle induit des hiérarchies disciplinaires, oublie des pans entiers de la culture, et ne valorise pas les élèves qui sont en réussite dans certaines disciplines. En effet, les arts plastiques,



© Thomas Hawiciele / Flickr.fr

l'éducation musicale, la LV1, la LV2 et l'EPS ne sont pris en compte que dans le cadre du socle commun, et en mélangeant plusieurs disciplines, ce qui ne facilitera pas le positionnement sur un des quatre niveaux de maîtrise, ni la visibilité de ces disciplines pour les élèves et leur famille... : « langages des arts et du corps », « langue étrangère et langue régionale ».

Pour le SNES-FSU et le SNEP-FSU, toutes les disciplines doivent être évaluées en tant que telles au DNB, qui doit être conçu non pas comme un examen de fin de scolarité obligatoire, mais comme une étape dans le cadre d'un second degré cohérent, articulant collège et lycée, et reposant sur des enseignements disciplinaires. Comme première mesure transitoire, le SNES-FSU et le SNEP-FSU demandent la réécriture de l'arrêté brevet : 100 points pour la prise en compte du contrôle continu en arts plastiques, éducation musicale, LV1, LV2, EPS ajoutés aux 300 points du contrôle terminal. ■ S. C.



OBSERVATOIRE DES COLLÈGES

► Le SNES-FSU a lancé une première enquête en septembre sur la mise en place de la réforme du collège, dont les résultats ont permis de lutter contre la désinformation ministérielle :

<http://www.snes.edu/Observatoire-des-colleges-enquete-de-rentree.html>

► Nous proposons une seconde enquête axée sur l'évaluation des élèves, le livret scolaire unique, le numérique et les tablettes, la vie scolaire :

<https://fr.surveymonkey.com/r/PQXDPDFD>

► Vous pouvez également retrouver nos VRAI-FAUX sur la réforme du collège sur le site :

<http://www.snes.edu/Les-VRAI-FAUX-de-la-reforme-du-college.html>

RETRAITÉS. À l'approche des élections, face aux menaces actuelles et à celles qui sont annoncées par divers candidats, les retraité-e-s se feront entendre dans les instances mais également dans la rue.

Riposter aux mauvais coups

Ils ont manifesté leur colère le 29 septembre, pour défendre leur pouvoir d'achat, à l'appel des neuf organisations de retraité-e-s qui ont pris l'habitude de travailler ensemble depuis 2014. Aucune revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2016, et ce malgré les études du COR qui annoncent une paupérisation progressive, résultat entre autre des contre-réformes successives qui ont touché plus particulièrement les femmes.



Retraité : un statut à défendre

L'accès aux soins est devenu crucial pour une grande partie de la population, et notamment pour les personnes âgées, et le budget 2017 de la Sécurité sociale voté à l'Assemblée nationale annonce une dégradation en termes de proximité et de qualité des soins. De nouvelles mesures d'économie contre les hôpitaux publics mettent à mal le service public. Certes, la ministre s'est réjouie d'un retour à l'équilibre des comptes grâce à ces mesures et au prélèvement de 230 M€ sur la

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (abondée notamment par la CASA). Mais la situation ne s'améliorera pas. Certes, des mesures d'exonération ou de diminution de la CSG profiteront à 550 000 retraités – et c'est bienvenu ! –, mais cela ne résout pas le problème sur le fond, ni la question du pouvoir d'achat, ni celle de l'accès aux soins.

C'est pour discuter de ces questions que l'intersyndicale retraités des neuf organise un colloque au CESE le 13 janvier 2017, centré sur la place du retraité dans la société. Au-delà de la revendication du pouvoir d'achat se pose, en effet, la ques-

tion du statut de retraité, lié de manière consubstantielle à celui de salarié, en tant que producteur de richesses ayant versé des cotisations. Le retraité n'est ni un assisté, ni un privilégié.

Cette initiative sera accompagnée d'un questionnaire qui permettra d'affiner les revendications. Oui, les retraité-e-s continueront de se faire entendre ! ■

Marylène Cahouet

LA FSU PRÉSENTE AU HAUT CONSEIL

La FSU siègera au Haut Conseil de l'Âge, de la Famille et de l'Enfance, dans les deux premières sections. Pour les retraité-e-s de la FSU, c'est la reconnaissance de leur activité au sein de leurs syndicats, de la Section fédérale retraités (SFR) et dans l'action intersyndicale unitaire menée depuis 2013. Raison de plus pour revendiquer, dans les départements, la place de la FSU dans les CDCA (Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie). Dans ces instances, les représentants agiront dans l'unité la plus large pour faire respecter et améliorer nos droits.

CPGE. Le SNES-FSU a obtenu pour les professeurs agrégés des gains salariaux substantiels. Il exige des mesures identiques pour les professeurs de chaires supérieures.

Salaires, carrières : n'oublier personne !

La revalorisation des salaires et de la carrière des professeurs agrégés permettra des gains non négligeables grâce à l'ajout de points d'indice aux différents échelons et à l'accélération du parcours de la carrière, à l'instar de ce qu'il en est pour les autres corps du second degré (professeurs certifiés, CPE, Psy-ÉN...). Bien que les échelons terminaux de la carrière des agrégés (11^e échelon de la classe normale et derniers échelons de la hors-classe) ne bénéficient guère de points d'indice supplémentaires, l'accès plus rapide à la hors-classe permet aussi des gains réellement substantiels.

Nouveaux débouchés de carrière

La création de la classe exceptionnelle permettra d'accéder à la hors échelle B, confortant l'assise du corps dans la catégorie A+ et ouvrant la perspective de gains salariaux conséquents. À terme, cette classe excep-

tionnelle représentera 10 % du corps, volume équivalent à 40 % des effectifs actuels de la hors-classe.

Si cette création et les modalités d'accès ne correspondent pas aux mandats du SNES-FSU, elle représente une opportunité à saisir pour en faire un débouché de carrière pour tous les collègues en fin de carrière, en particulier en CPGE. L'enjeu essentiel consistera

ORS EN CPGE

Suite aux interventions du SNES-FSU, la DGRH vient de préciser aux recteurs (courrier du 7 novembre 2016) les modalités de calcul des ORS en CPGE. La lecture favorable de la circulaire du 29 mars 2004 est réaffirmée et sont clarifiées, dans le sens le plus favorable, les modalités de complément de service éventuel. La détermination du SNES-FSU paye.

à organiser les flux de promotion vers le nouveau grade afin que le plus grand nombre y accède avant le départ en retraite. Cette « rotation » permettra à chacun de pouvoir gravir tous les échelons et d'améliorer ainsi la fin de carrière et la retraite pour tous.

Chaires supérieures

En ce qui concerne les professeurs de Chaires supérieures, le SNES-FSU agit pour qu'ils soient également revalorisés : les discussions s'ouvriront le 24 novembre dans le cadre d'un groupe de travail particulier consacré au corps de l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU y portera l'exigence d'une revalorisation identique à celle dont bénéficieront les professeurs agrégés : notamment le raccourcissement de la durée des échelons, l'ajout équivalent de points d'indice, l'accès à la hors échelle B en fin de carrière. ■ Julien Luis

CO-PSY. Longtemps malmenés, menacés de décentralisation, les CO-Psy et les DCIO vont enfin être reconnus et confortés dans leurs missions de psychologues, grâce à la création du corps unique, regroupant sans les confondre les psychologues du premier et du second degré.

Corps unique des psychologues enfin créé !

Le bureau national du SNES a décidé, à l'unanimité, de voter, lors du CTM, le 16 novembre, en faveur de ce décret fondateur, même si le texte proposé ne reprend pas la totalité des amendements portés par la FSU. Les élus des personnels en CTM ont adopté le projet de décret par onze voix pour et quatre contre dont celle du SGEN-CFDT. Au niveau salarial (accès à la HC pour les CO-Psy, classe exceptionnelle),

statutaire et des missions, ce décret comporte des avancées significatives. Il acte l'importance des interventions des collègues au quotidien pour faire que l'orientation ne soit pas un simple instrument d'ajustement des flux de sortants du système éducatif aux besoins à court terme des entreprises. Ceux qui, jusqu'au bout, ont tenté de retarder la sortie de ce texte ne s'y sont pas trompés : l'ancrage dans l'EN est renforcé. Des créations de postes restent indispensables pour que ce décret soit réellement profitable pour les élèves, ainsi mieux accompagnés dans la construction de leurs projets d'avenir.

Fermetures de CIO

Si le MEN a reconnu l'utilité du service public d'orientation de l'EN, il abandonne, dans la suite des conseils départemen-

taux, le tiers des CIO, rompant l'égalité d'accès au service pour tous les élèves et leurs familles.

Les académies qui ont déjà été touchées témoignent de la détérioration des conditions d'accueil du public et d'exercice au quotidien : absence de bureaux pour recevoir le public en toute confidentialité, augmentation des distances entre les établissements et le CIO, mission impossible pour le DCIO qui doit prendre en charge le double de réunions et d'instances dans un secteur multiplié par deux, et parfois par trois !

La journée d'action du 10 novembre a été l'occasion de mettre au jour la réalité du métier : de Reims à Grenoble, d'Amiens à Créteil, les CO-Psy et DCIO ne renoncent pas à défendre le réseau des CIO. Ils ont rempli les livres noirs et transmis aux rectorats leurs revendications, organisé des conférences de presse...

Le SNES-FSU s'appuiera sur ces témoignages pour interpeller la ministre et exiger un élargissement de la carte cible et le maintien de tous les CIO ! ■ **Marie-Agnès Monnier**



Le bureau national approuve à l'unanimité la proposition de décret statutaire des Psy-EN.

MOUVEMENT INTER 2017. La mi-novembre est marquée par le début des opérations de mouvement. Du 17 novembre 12 heures au 6 décembre 12 heures, les candidats à la phase inter et sur postes spécifiques nationaux saisissent leurs vœux sur SIAM, accessible via I-Prof.

Le SNES-FSU à vos côtés tout au long des opérations

Que l'on soit stagiaire participant obligatoire pour obtenir une première affectation en qualité de titulaire, ou déjà titulaire souhaitant obtenir une autre académie, les enjeux d'une demande de mutation sont importants. C'est pourquoi il ne faut pas faire les choses au hasard. Il faut élaborer sa stratégie en fonction de ses souhaits tout en tenant compte des incidences de sa situation personnelle et administrative. Le SNES-FSU, organisation syndicale qui a le plus d'élus dans les commissions en charge des mutations, met tout en œuvre pour conseiller au mieux les participants. Pour cela, le numéro spécial « Mutations 2017 » joint à cette US, le site national et celui de chaque section académique, ainsi que les réunions et permanences mutations du SNES-FSU y contribuent.

Marche à suivre

Une fois les vœux enregistrés, et la confirmation de participation confirmée, les parti-

cipants enverront à leur section académique SNES-FSU la fiche de suivi syndicale accompagnée de la copie de cette dernière. Elle permet aux élu-es de vérifier la conformité des données prises en compte par l'administration avec la situation réelle de chaque participant et de faire corriger les erreurs.

Nouveautés

Cette année, outre des modifications portant sur les postes spécifiques nationaux, la seule modification d'ampleur de la note de service porte sur l'éducation prioritaire avec la prolongation des bonifications jusqu'au mouvement 2019 pour les seuls collègues affectés en lycée.

Cette disposition complexifie le système déjà en place et ne répond pas à notre demande que tous les personnels affectés dans un établissement précédemment classé en éducation prioritaire conservent les bonifications acquises jusqu'à utilisation, sans limite de date.



Même si la note de service 2017 ressemble à la précédente, il faut prendre conseil auprès du SNES-FSU pour élaborer la meilleure stratégie possible. ■

Thierry Meyssonier

Les enseignements de spécialité en lycée général



© davis85 / Fotolia.fr

COMPLÉTANT LES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES qui représentent 60 % du total horaire en Terminale, les enseignements de spécialité sont au choix des élèves. Ils permettent d'acquérir des profils d'études diversifiés dans la perspective de choix d'une filière dans l'enseignement supérieur.

Une offre diversifiée et complexe

Au lycée, les élèves ont des choix à faire concernant les enseignements dits de spécialité à différents niveaux de leur cursus scolaire. En effet, ceux qui sont en ES ou S doivent se positionner sur la spécificité de leur Terminale. Par exemple, un élève de Première S peut choisir « maths spé maths » avec renforcement de l'horaire obligatoire (6 + 2) et un coefficient supérieur au bac (9 au lieu de 7). Pour ceux qui ont choisi une orientation en Première L, les choix se font à la fin de l'année de Seconde et déterminent très clairement

un profil plus linguistique ou plus artistique selon que l'élève prend une Première L avec comme enseignement obligatoire approfondissement en LV1 ou LV2, ou bien Première L arts qui propose : arts plastiques, cinéma/audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre, options qui deviendront enseignements de spécialité en Terminale avec une épreuve écrite et orale au bac coefficient 6.

Il existe aussi des spécialités à choisir dès l'entrée en Seconde : arts du cirque (6 heures) poursuivis en option lourde uniquement en section littéraire à raison de 8 heures en Première et en Terminale, EPS (5 heures) et création et culture design (6 heures), enseignement d'exploration artistique dont la sélection se fait sur dossier et prédétermine une orientation en STD2A (Science et technologie du design et des arts appliqués) pour 99 % des élèves qui l'ont choisi.

Une valeur ajoutée ?

Indéniablement et à plusieurs niveaux. À commencer par les lycées eux-mêmes, pour lesquels les propositions de ces enseignements de spécialité contribuent à définir leur spécificité (plus scientifique ou plus artistique...) mais aussi constituent leur renommée, comme l'attestent leurs sites de présentation qui mettent en avant les actions et réalisations de ces spécialités, comme un partenariat avec un théâtre local ou une exposition réalisée par les élèves inscrits dans ces options dans la salle culturelle de la ville, renforçant ainsi les liens entre celle-ci et le(s) lycée(s) de secteur. Cela permet aussi de recruter les futurs élèves motivés par telle ou telle spécialité qui correspond à ces choix d'orientation pour le bac mais aussi en vue d'études supérieures requérant l'une d'entre elles.

Du point de vue des élèves également, pour qui avoir la possibilité de mettre sur un CV une spécialisation peut faire la différence voire démontrer une motivation affirmée très tôt et justifier l'intérêt pour le métier proposé, ou encore, de manière plus évidente, leur permettre de prétendre être « le bon candidat » pour le poste puisque la spécialité requise a été



© DR

pratiquée. D'autre part, sans lien direct avec un travail, l'apport de connaissances approfondies de ces enseignements peut favoriser un élève qui passe l'examen d'entrée d'une école de commerce et se trouve confronté à une épreuve de culture générale.

Des moyens de pression récurrents

Malgré tous ces points positifs, il n'en demeure pas moins que ces options sont régulièrement remises en question, ce qui rend précaires les postes (tout ou partie) des enseignants qui les ont prises en charge. Il y a tout d'abord l'effectif, parfois faible, des élèves qui s'inscrivent rapporté à l'horaire de l'option (3 heures minimum d'après les textes) et qui constitue un coût trop élevé pour l'établissement. On imagine sans peine le danger pour l'option grec de spécialité en TL par exemple, sachant que les élèves ont le choix entre arts, latin ou grec, LV3, LV1 ou LV2 approfondie, maths, droit et grands enjeux du monde contemporain ou encore arts du cirque. Une offre riche, certes, mais qui engendre l'émiettement des effectifs, ce que n'hésiteront pas à pointer du doigt proviseurs et rectorats lors de la répartition des moyens.

D'autre part, cette diversité n'est pas présente sur l'ensemble du territoire toujours pour des questions de coût mais aussi de contraintes d'infrastructures lourdes, ainsi il existe seulement six établissements en France qui proposent l'option arts du cirque de

Enseignements de spécialité de chaque série

SÉRIE ES		SÉRIE L		SÉRIE S	
Un enseignement de spécialité au choix parmi :		Un enseignement de spécialité au choix parmi :		Un enseignement de spécialité au choix (e) parmi :	
- Mathématiques	1 h 30	- Arts (f)	5 h	- Mathématiques	2 h
- Sciences sociales et politiques	1 h 30	- Arts du cirque	8 h	- Physique-chimie	2 h
- Économie approfondie	1 h 30	- LCA : latin (g)	3 h	- Sciences de la vie et de la Terre	2 h
		- LCA : grec (g)	3 h	- Informatique et sciences du numérique	2 h
		- LV3 (a, b, g)	3 h	- Territoire et citoyenneté (h)	2 h
		- LV1 ou LV2 approfondies	3 h		
		- Mathématiques	4 h		
		- Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h		

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale. (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue. (c) Dans le cas du choix de sciences de l'ingénieur dans les enseignements obligatoires de la série S, le choix de l'enseignement de spécialité est facultatif. (d) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en option facultative deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non. (e) Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité ou de LV3 ne peut être pris au titre de l'enseignement de spécialité et au titre de l'option facultative. (f) Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

8 heures, par exemple, ou encore musique ou danse qui exigent la proximité d'un conservatoire.

Cela soulève un autre problème qui concerne la construction d'emplois du temps complexes pour les élèves inscrits dans certaines options en raison du nombre d'heures exigées par celles-ci : 4 heures pour l'enseignement de complément d'EPS pour les ES, S et L, ou 5 heures pour les arts réservés aux L, temps

important régi par d'autres contraintes comme l'accès au gymnase par exemple. Enfin, certaines de ces options génèrent également des dépenses importantes à la charge des établissements afin de réaliser les voyages et les sorties qu'elles nécessitent pour pratiquer une langue ou développer sa culture artistique, ce qui, lorsque la dimension économique devient prioritaire, pose sans nul doute la question de la survie de l'option concernée. ■

CE QU'EN DISENT LES ÉLÈVES...

Aurélien N., lycée Prévert, Taverny

« J'ai eu mon bac L option théâtre en 2005. Par la suite, j'ai eu l'immense chance d'intégrer l'école Claude-Mathieu. Aujourd'hui, je suis comédienne, je travaille actuellement avec différentes compagnies. Je garde un excellent souvenir de l'option théâtre, elle m'a permis d'aiguiser mon sens de l'observation et de comprendre une chose fondamentale : être curieuse. »

Adeline Tahan, lycée Évariste-Gallois, Sartrouville

« Je suis aux Beaux-Arts de Nantes où je peux travailler tous les médiums qui éveillent ma curiosité : peinture, photo, vidéo, gravure... Avant de suivre cette voie, j'ai débuté par des cours de théâtre qui ont déclenché l'envie de travailler dans l'art, de faire de l'art. »



© Clément Martin

Marine Hébert, lycée Millet, Cherbourg

« En ayant pris le latin en option lourde et le grec en option facultative, cela m'a permis d'obtenir un nombre important de points au bac. Actuellement en deuxième année de droit, je peux affirmer que même dans le domaine juridique, le latin est omniprésent et constitue là encore un atout majeur. Mais cela m'a permis aussi de donner une autre dimension à mon CV, ce qui m'a donné la chance de faire la différence parfois. »

Marion et Lola, lycée Charles-de-Gaulle, Vannes

Élèves de Terminale L2, option lourde Arts plastiques à propos de leur projet d'études supérieures. **Marion** : « Je pense aux Beaux-Arts et si j'échoue, ce sera la fac d'arts plastiques. »

Lola : « Peut-être des études dans le graphisme publicitaire, dans la rénovation de meubles ou dans la réalisation et mise en scène de films. C'est encore indécis... »

La liberté d'expression



A-T-ON LE DROIT DE TOUT DIRE ? Bien commun, la liberté d'expression souffre aujourd'hui de restrictions qui sont aussi une occasion de réfléchir sur ses limites.

Une liberté sous surveillance

Comme la liberté de conscience ou d'opinion dont elle est fille, la liberté d'expression en France est un droit fondamental. Penser librement et le faire savoir, confronter des idées pour comprendre le monde, c'est notre manière de faire société, unis par des valeurs, nourris pas des débats. Elle est garantie par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement...* » (art. 11), par la Constitution française de 1958 et par la Convention européenne des Droits de l'Homme, signée en 1950, « *Toute personne a droit à la liberté d'expression. L'exercice de ces libertés [...] peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions prévues par la loi.* » (art. 10). Cette liberté n'est pas absolue. Elle a des limites fixées par la loi. Les exceptions au droit fondamental de s'exprimer sont si nombreuses que l'on peut se demander si la liberté d'expression n'est pas une exception. Il est interdit de porter atteinte à la vie privée, d'inciter à la haine raciale, ethnique ou religieuse, de faire l'apologie des crimes de guerre ou du terrorisme, de tenir un discours négationniste (Loi Gayssot) ou discriminatoire. Ces limitations sont applicables *a posteriori*. Chacun a d'abord le droit de s'exprimer. Après vient la sanction, suite à un débat contradictoire devant la justice. Dans les régimes totalitaires, l'expression est confisquée *a priori*.

État d'urgence

À circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Suite aux attentats du 13 novembre 2015 à Paris, l'état d'urgence est décrété. Cela fait un an maintenant. La situation s'éternise. Ce dispositif vient renforcer près de quinze lois contre le terrorisme votées depuis 1986. La dernière (novembre 2014) permet à l'État de bloquer les sites internet jugés illicites. L'état d'urgence permet de restreindre la circulation des personnes, d'ordonner la fermeture provisoire de salles de spectacle et autres lieux de réunion, d'exercer un contrôle sur la presse, de dissoudre groupes et associations ; autant d'entraves à la liberté d'expression dénoncées par des ONG comme Amnesty International.

Malgré tout, nous avons le droit de critiquer cet état d'urgence et d'en faire condamner les dérives.

Peut-on rire de tout ?

Tant que la loi est respectée, il est permis de rire. *Charlie Hebdo*, c'est presque une religion, rit de tout. Institutions, croyances, rien n'échappe à la satire de l'hebdomadaire. La caricature grossit le trait pour dénoncer. C'est son rôle social. Libre à qui se sent offensé d'attaquer en justice. En 2006, le journal n'est pas condamné pour les caricatures danoises de Mahomet mais fait l'objet de menaces de mort. Le blasphème n'est plus un délit en France depuis la Révolution française. Nous vivons dans une société laïque.

LES ENSEIGNANTS SONT-ILS SOUMIS AU DEVOIR DE RÉSERVE ?

La notion de « *devoir de réserve* » est absente de la loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires d'État. Si cette fameuse obligation dont l'administration nous rebat les oreilles n'existe pas dans le corpus de textes régissant nos professions, elle n'en est pas moins une construction jurisprudentielle complexe.

Les seuls agents soumis à cette injonction sont en réalité les « *fonctionnaires d'autorité* » dont les propos pourraient être compris comme étant la position du service qu'ils dirigent. C'est en s'appuyant sur cette seule clause restrictive à la liberté d'expression des fonctionnaires – pourtant réaffirmée dans l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 – que l'administration tente d'intimider les enseignants. Reste que leur liberté d'expression n'est pas absolue. Un collègue doit s'exprimer avec discernement dans sa classe, dans des réunions, dans la presse ou sur Internet. Quand l'administration veut sanctionner un collègue pour avoir manqué à ce devoir, cela se fait sous le contrôle du juge, relativement protecteur dans ce domaine.

Chacun est libre de ses croyances et chacun peut librement les critiquer. On peut rire de Dieu. Ce que la loi interdit, c'est de rire des croyants.

Liberté d'expression numérique et responsabilité individuelle

Internet libère le discours et permet de tenir tribune en touchant un public considérable. Contrôler ce flux d'informations pour les autorités et séparer le bon grain de l'ivraie ne sont pas choses aisées. Vaste auberge espagnole, on trouve le pire et le meilleur sur la toile : discours d'émancipation lors des « printemps arabes » mais aussi propos négationnistes, complotistes ou discriminatoires.



La possibilité de brouiller la source du message (anonymat, messageries et réseaux cryptés) rend l'application de la loi difficile. C'est pourtant la même que pour tout autre média. La frontière poreuse entre ce qui relève du public et du privé complique encore la chose. Il s'agit de bien peser ce qui peut être diffusé. La liberté de conscience de chacun précède celle d'expression.

N'en restons pas à ces évidences. Internet n'est pas le Graal qui libère tout discours. Dans son rapport 2015, l'ONG Freedom House note un recul très net de la liberté d'expression dans le monde et en France depuis 2014 et les lois sur la sécurité intérieure.

Une liberté à défendre

Dans la lettre aux enseignants du 7 janvier 2015, après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, il est rappelé que la liberté d'expression est une des valeurs essentielles de la République, qu'il faut la défendre et la transmettre. Développer l'esprit critique des élèves futurs citoyens, les rendre libres d'exprimer leurs opinions dans le respect des lois est une des missions premières du professeur. Elle réclame neutralité et esprit d'examen, et rappelle combien le rôle des éducateurs est essentiel et structurant. ■

J.-F. Claudon, H. El Khiari, V. Ponvert



© Clémentine Schneidermann

Daniel Schneidermann, journaliste, spécialiste de l'analyse des médias et fondateur du pure player Arrêt sur Image *Liberté d'expression : a-t-on le droit de tout dire ?*, est le fruit d'une collaboration entre **Daniel Schneidermann** et **Étienne Lécroart**, dessinateur de BD et dessinateur de presse. Une mise au point, sous

forme de questions/réponses, sur les questions fondamentales posées par l'usage que nous faisons de la liberté d'expression qui s'adresse tout particulièrement aux adolescents, citoyens en devenir.

L'US Mag : Pourquoi les jeunes constituent-ils le public que vous visez en priorité ?

Daniel Schneidermann : Le 7 janvier 2015, deux terroristes islamistes ont fait irruption dans la salle de rédaction du journal *Charlie Hebdo* et ont assassiné huit journalistes et dessinateurs, parce que leurs dessins étaient jugés sacrilèges. Nombre de citoyens ont alors redécouvert un de nos droits fondamentaux : la liberté d'expression. J'ai essayé de partir de situations très

concrètes pour les jeunes. Le livre s'ouvre sur deux situations extrêmes imaginaires : une société où tout le monde aurait le droit de tout dire, notamment sur les réseaux sociaux, et une société où l'on ne pourrait rien dire. Les deux seraient invivables. La notion centrale du livre est celle de compromis : comment la France a recherché un compromis entre dicible et indicible, conforme à son histoire, à sa démographie actuelle, etc.

Ce livre est publié dans une collection dont le but est de prendre parti, de susciter le débat et la réflexion. Le point de vue qui est exposé est le mien, bâti à partir de mon expérience et de l'expertise des médias qui est la mienne.

Mon objectif était de donner à voir les multiples questions qui se posent, dans le contexte sensible qui est le nôtre aujourd'hui, pour permettre aux ados, qui sont les premiers concernés, de se forger leur propre opinion.

L'US Mag : En quoi, mis à part la tuerie des journalistes de Charlie, la liberté d'expression est-elle fragilisée, attaquée ces derniers temps dans notre pays ?

D. S. : Plusieurs facteurs contribuent, me semble-t-il, à fragiliser la liberté d'expression :

- le contexte général de restriction des libertés publiques a forcément un impact sur la liberté d'expression (sur les réseaux sociaux et dans la presse) ;
- l'auto-censure, de la part des journalistes et des dessinateurs de presse notamment ;
- le poids pris par les grands groupes économiques dans les médias conduit à de fortes pressions sur les journalistes (pour ne pas froisser les annonceurs, pour ne pas déplaire au patron ou à ses amis...) ou à une forme d'auto-censure de la part de ces derniers.

L'US Mag : Pensez-vous que la liberté d'expression débridée qui sévit sur Internet soit une plus-value pour la démocratie ?

D. S. : Comme je le dis dans le livre à propos d'Internet et des réseaux sociaux, l'usage qui



en est fait pose de nombreuses questions. La question de l'anonymat est bien entendu cruciale, de même que le fait que les réseaux sociaux favorisent la circulation des contenus courts : ce n'est pas le cas de Facebook, mais oui, je pense que le fait que Twitter soit devenu un média en soi appauvrit le débat. Ces contenus

courts, instantanés, flash, ne remplaceront jamais les contenus plus longs, qu'ils soient traditionnels, comme les livres, ou numériques, comme les sites d'information ou les blogs. Dans un système médiatique où les médias dominants sont possédés par de grands groupes économiques et industriels, les « pauvres » (en capital financier, mais aussi en capital social ou culturel) disposent de moins de manières de se faire entendre que les riches. Et les réseaux sociaux permettent de rééquilibrer ça. Internet est un extraordinaire instrument entre les mains de ceux qui sont exclus des médias traditionnels, c'est donc une plus-value pour la démocratie, à condition que tout le monde sache quel usage en faire.

L'US Mag : Quel est le message que vous souhaitez adresser aux enseignants ?

D. S. : Depuis vingt ans qu'a été créée à la télévision l'émission Arrêt sur images, nous travaillons en assez grande proximité avec les enseignants. Sur notre site, nous avons rétabli la fameuse séquence « classe-télé ». Sur un sujet sensible comme celui-ci, le rôle des enseignants est capital.

Il faut enseigner aux adolescents que tout ce qui est dit sur les réseaux sociaux n'est pas forcément vrai. Ni faux, d'ailleurs. De même que tout ce qui est dit dans les médias traditionnels. Comment, selon quels critères, reconnaître une source fiable et une source douteuse ? Quelles questions se poser avant de faire circuler une information ?

Les professeurs font ce travail chaque jour dans leurs classes, mais je me dis que l'on pourrait aller plus loin et que cet enseignement pourrait assez facilement être formalisé.

Il est aujourd'hui capital de débattre, et de laisser toutes les voix s'exprimer, dans les établissements scolaires et en dehors. Un débat riche et vivant sur ce sujet est indispensable pour une démocratie renouvelée et dotée de nouveaux outils de circulation de l'information. ■

À LIRE

Notre sélection

► UN SYSTÈME INÉGALITAIRE



Louis Chauvel poursuit son analyse de la dérive des classes moyennes via l'augmentation des inégalités. Inégalités de patrimoine, dévalorisation des diplômes redonnant ainsi toute son

importance au réseau des relations, déclassement résidentiel qui frappe surtout les jeunes, le tout menace de devenir systémique. Les générations qui ont aujourd'hui 65 ans restent imperméables aux difficultés des générations suivantes à trouver leur place. Il faut sortir du déni si on ne veut pas courir à la catastrophe, tant économique que sociale, politique et environnementale.

Micheline Rousselet

• *La spirale du déclassement - Essai sur la société des illusions*, Louis Chauvel, Ed. Du Seuil.

► UNE HISTOIRE FRANÇAISE



La thèse de Paul Boulland est une grande avancée dans la compréhension de l'histoire du PCF. L'histoire permet de comprendre la formation d'une véritable culture communiste grâce

à un travail au plus près des archives du parti, surtout des notices bibliographiques que tous les cadres devaient rédiger. Dans le même temps la grande diversité des parcours de ses militants apparaît. Le parti se voulait uni pour être fort. Dans les faits, des différences sur la nature de l'appartenance communiste sont visibles, entre les campagnes, les villes, les usines. Et ce au-delà des événements historiques qui ont pu faire émerger des positionnements divers.

Stéphane Rio

• *Des vies en rouge. Militants, cadres et dirigeants du PCF (1944-1981)*, Paul Boulland, Éditions de l'Atelier, 2016.

► DÉCOUVERTE DE SOI-MÊME



Americanah suit le parcours d'Ifemelu, jeune femme nigérienne. Dans la lutte des classes, la jeunesse louche vers les États-Unis. Ifemelu découvre l'Amérique en même temps que sa couleur de peau : tout à coup,

de l'autre côté de l'Atlantique, elle est noire. Elle tient un blog, où elle ironise au sujet du racisme ordinaire. Retour au pays pour de nouvelles questions, celles des apparences. Dans ce Nigéria moderne, elle traversera sa jeunesse en cherchant derrière le miroir des conventions ce qui fait la sincérité des sentiments.

Doriane Spruyt

• *Americanah*, Chimamanda Ngozi Adichie, Folio/Gallimard.

Le peuple, acteur de l'histoire

Grâce à ses romans, Eric Vuillard place au milieu de la scène historique les petites gens. L'auteur nous a appris, avec *Congo* (2012), *La Bataille d'Occident* (2012) ou *Tristesse de la terre* (2014), à regarder autrement ces héros malgré eux, ces hommes ou femmes qui font l'Histoire avant d'être dévorés par elle, jusqu'à l'oubli. Avec *14 juillet*, il nous plonge dans cette journée qui a bouleversé l'histoire politique de la France et du monde.

La République a érigé la prise de la Bastille en mythe. Les historiens du « roman national », Michelet ou Lavisce, nous ont laissé les portraits des « grands » hommes. Eric Vuillard a un tout autre but. Il donne corps à l'histoire, à la chair, à la poussière sous les semelles, à la peur au ventre de celles et ceux qui l'ont faite. Il fait aussi penser et parler les gens du peuple, et il donne un nom aux petits. Comment s'appelaient-ils, d'ailleurs ? « *Ce jour-là, à la Bastille, il y a Adam, né en Côte-d'Or, il y a Aumassip, marchand de bestiaux, né à Saint-Front-de-Périgueux, il y a Béchamp, cordonnier, Bersin, ouvrier du tabac, Bertheliez, journalier, venu du Jura, Bezou, dont on ne sait rien, Bizot, charpentier, Mammès Blanchot,*



dont on ne sait rien non plus, à part ce joli nom qu'il a et qui semble un mélange d'Égypte et de purin. » Des riens du tout, des invisibles, des intouchables, des « pauvres filles venues de Sologne et de Picardie, [...] mordues par la misère et parties en malle-poste, avec un simple ballot de frusques. Nul n'a jamais retracé leur itinéraire de Craponne à Paris [...]. Nul n'a jamais écrit leur fable amère ».

14 juillet rend justice aux véritables acteurs de l'histoire. Ces individus sans droits, qui ont ébranlé un régime archaïque et donné un nou-

veau « sens » à l'Histoire, nous parlent. Ils auraient pu se briser les poings sur la pierre de la Bastille, ils nous laissent la liberté et l'égalité en héritage. Et l'idée que ce qui a été fait une fois... Comme d'habitude, Eric Vuillard n'entre pas par effraction dans l'esprit de ses « héros ». Il ne leur invente pas des motivations, ne leur dresse pas de stèle. Il raconte simplement les hésitations, mais aussi la trouille, la générosité et le grain de folie de ces « ci-devant » du 14 juillet — ses sœurs et ses frères, et finalement les nôtres aussi.

Stéphane Rio

• *14 juillet*, Eric Vuillard, Actes Sud, 2016

Le coin du polar

Color Line : New York



Walter Mosley continue les (més)aventures de son détective privé Leonid McGill à la recherche de son père parti du domicile familial pour « faire la révolution », provoquant la mort de sa femme. Dans le même temps, il veut réparer « une erreur de jugement » – titre de cette nouvelle enquête. Le titre original n'est pas plus explicite : « *Tout ce que j'ai fait, c'est de tirer sur mon homme* ». Histoire de la réparation d'une injustice faite à une femme accusée, à tort, d'un cambriolage. Elle est poursuivie par des tueurs, Leonid aussi. Son fils se marie, sa femme se suicide et... le lecteur ne comprend pas tout d'une intrigue qui se résout trop facilement. Il reste l'essentiel, les États-Unis, New York et la *color line* – la barrière de couleur – qui survit à toutes les transformations.

Tel Aviv

Capitale administrative de l'État d'Israël, Tel Aviv est un des personnages principaux des histoires des auteurs de polars. Liad Shoham,



dans *Oranges amères*, raconte avec un pessimisme noir, la corruption. Ici une petite localité, Petah Tikva, proche de Tel Aviv. Le maire est corrompu et est en train de changer de corrupteur. Il en mourra. L'inspectrice Anat Na'hmias découvrira à la fois le pot aux roses et l'amour. Seule note d'espoir dans ce pays qui en manque.



Même noirceur chez Dror Mishani qui s'est fait connaître avec *Une disparition inquiétante* présentant l'inspecteur Avraham et ses amours difficiles avec Marienka, Viennoise. Une description de cet Israël qui ne sait que faire grandir des frustrations et rejette les nouveaux venus. *Les doutes d'Avraham* sont ceux de toute cette société.

Paris révolutionnaire

Les prémices de la Révolution en cette année 1786. Comme d'habitude, Jean-François Parot nous fait revivre le Paris de ce temps, météo comprise, à travers cette nouvelle enquête de Nicolas Le Floch, *L'Inconnu du pont Notre-Dame*. Le contexte, la

suite et pas tout à fait la fin de l'affaire dite des poisons. La révolte occupe que d'intrigues. Louis XVI, 1,93 mètre apprend-on, est visiblement en dehors de l'Histoire...

Japon

Des histoires croisées, apparemment sans lien les unes avec les autres, une fleur jaune maléfique, une enquête de police, des meurtres et l'amour qui fleurit. Une intrigue étrange, en forme d'origami pour une description du Japon actuel partagé entre coutumes et modernité. La fleur se révèle artificielle, recelant des mystères de fabrication dépassant la botanique. *La fleur de l'illusion* synthétise une idéologie, celle du progrès s'opposant au progrès lui-même.

Nicolas Bénéès

• *Une erreur de jugement*, Walter Mosley, traduit par Denis Beneich, Jacqueline Chambon Éditions/Noir ; *Oranges amères*, Liad Shoham, traduit par Laurent Cohen, 10/18 ; *Les doutes d'Avraham*, Dror Mishani, traduit par Laurence Sendrowicz, Seuil ; *L'inconnu du pont Notre-Dame*, Jean-François Parot, 10/18 ; *La fleur de l'illusion*, Keigo Higashino, traduit par Sophie Refle, Actes Sud/Actes Noirs.



JUSTICE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ...

Une Amérique inconnue

nologique depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours, « *une histoire des luttes pour l'égalité et la justice* », en s'appuyant sur les « *cultural stories* » qui fleurissent aux États-Unis souvent en oubliant la dimension globale, sociologique, économique. *Black America* – titre de son livre – est une sorte de contre-histoire des États-Unis, la face cachée en l'occurrence. Elle souligne, c'est ce qui fait aussi l'intérêt de son étude, les luttes féministes des Africaines américaines, la formation d'associations de femmes. Un point de vue nécessaire pour cette histoire deux fois oubliée, celle des femmes noires. Comme l'écrivait Zora Neale Hurston, « *la femme noire est la mule de l'homme noir* ». Passent les grands intellectuels de ce combat, W. E. B. Dubois notamment, comme les émeutes, les mou-

vements sociaux et politiques, les organisations... Sans oublier le blues et le jazz trop sous-estimés par l'auteure (mais cités) dans leur capacité à raconter la ségrégation. Il faut donc compléter cet ouvrage – essentiel – par l'exposition au musée du Quai Branly, « *Color Line* », pour voir et entendre les œuvres de ces artistes africains américains. Un coffret de trois CD Frémeaux et Associés portant le même titre permet aussi de comprendre d'où vient Jim Crow, personification du racisme. Une histoire culturelle comme contre-



chant du travail de l'historienne. ■

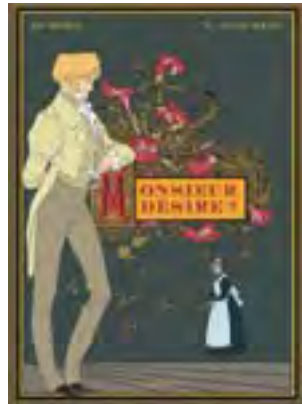
Nicolas Bénéès

• *Black America*, Caroline Rolland-Diamond, La Découverte, Paris, 2016, 575 p. ; *The Color Line, les artistes africains-américains et la ségrégation*, exposition au musée du quai Branly jusqu'au 22 janvier 2017, catalogue, Flammarion et un coffret de trois CD, Frémeaux et associés.

Pour la première fois dans l'Histoire, notait Daniel Boorstin dans sa monumentale *Histoire des Américains*, « *l'esclave avait une couleur* », noire, aux États-Unis. L'esclavage des Africains déportés sur le sol américain a nourri le racisme, les préjugés des Blancs pour se valoriser à leurs propres yeux. Ce racisme est une des composantes de la formation sociale étasunienne comme le montrent et les déclarations de Trump et les assassinats récents dans les villes américaines, à Baltimore notamment. Caroline Rolland-Diamond a voulu reprendre, dans l'ordre chro-

Le coin de la BD Vie de servitude au temps victorien

À Londres en 1840, au début du règne de la reine Victoria, Lisbeth, jeune fille effacée aux yeux bleus et tristes, entre au service de « Monsieur », dans une grande maison. « Monsieur » c'est Édouard, jeune aristocrate débauché, habitué à choquer dans les salons et les bals de la bonne société anglaise par ses propos dessalés et les récits de ses exploits sexuels. Une sorte de Dorian Gray donc, et aussi un homme de sa caste, dirigeant sa nombreuse domesticité d'une main de fer. Ce personnage est-il vraiment le héros de l'histoire imaginée et écrite par Hubert, et mise en images par Virginie Augustin ? L'illustration de la couverture de l'album, reléguant la servante au second plan, est trompeuse...



Le soir du mariage de la reine Victoria, alors qu'Édouard fuit l'ennui de la fête officielle pour se perdre dans l'est londonien, quartier des prostituées, il se fait sérieusement molester. En pleine nuit, les domestiques ayant eu quartier libre, c'est Lisbeth la nouvelle, qui, à l'encontre de ses fonctions, le déshabille, le soigne et veille sur lui. Ainsi commence une relation extraordinaire : le dandy fait de la bonne la confidente exclusive de ses frasques, et elle seule est autorisée à prendre soin de lui lorsqu'il revient d'expéditions nocturnes de plus en plus risquées. La débauche semble lui procurer toujours plus de dégoût de lui-même et de moins en moins de plaisir. Lisbeth, en plus de son travail « ordinaire » harassant, passe une bonne partie de ses nuits à l'écou-

ter se raconter. Épuisée, objet de la jalousie des autres domestiques, elle obéit de crainte d'être renvoyée. Pourtant, elle parvient à opposer aux provocations, aux tentatives de séduction, au désespoir d'Édouard un regard empreint de compassion sincère, d'autant plus troublant. Malgré le gouffre social qui les sépare, une complicité naît, au fil de dialogues particulièrement bien écrits.

L'histoire racontée dans cet album est accompagnée d'un riche appendice documentaire de près de 30 pages, rédigé par le scénariste Hubert, et illustré de gravures d'époque, présentant le

contexte historique et social du début de l'ère victorienne. Mais il ne s'agit pas de bande-dessinée historique à proprement parler. Si l'intrigue permet aux auteurs de montrer le violent contraste entre le monde de l'aristocratie et celui du peuple, la dureté du travail des domestiques, on se laisse surtout emporter par le personnage de Lisbeth, sa volonté farouche de rester libre, ses rêves d'Amérique. La langue d'Édouard et son sens de la répartie sont un régal, son mal-être finit par émouvoir, mais les silences de Lisbeth sont plus émouvants encore. Les auteurs ont l'art de ne rien négliger de ce qui fait le plaisir de la lecture de bande-dessinée : les planches bavardes alternent avec d'autres presque muettes, le dessin et la mise en scène sont toujours d'une grande finesse. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Monsieur Désire ?* Scénario Hubert, Dessin Virginie Augustin, Glénat, septembre 2016.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LES MATHS, À QUOI ÇA SERT ?

Bonne question que posent deux universitaires spécialistes de l'histoire des mathématiques. Le sous-titre *Mathématiques et enseignement au fil de l'histoire* illustre leur projet.



La question centrale : doit-on enseigner les mathématiques pour leur utilité pratique, parce qu'elles sont indispensables aux autres sciences ou parce qu'elles participent à la formation de l'esprit ? Leur rôle social – outil de sélection – est interrogé d'autant plus que toutes les réformes depuis les années 1980 ont eu pour but de le réduire, en abaissant horaires et exigences. L'évolution des contenus enseignés et des méthodes d'enseignement sont abordés. Cette mise en perspective historique, facile à lire y compris pour les non-initiés devrait passionner les profs de maths, et l'ensemble des enseignants, les conseillers d'orientation, et les parents... **Sylvie Chardon**

• *Apprendre les mathématiques, à quoi ça sert ?* Caroline Ehrhardt et Renaud d'Enfert, Le Square éditeur, collection « Parole publique ».

► UN PENSEUR ACTUEL

La pensée et l'action du penseur communiste italien Antonio Gramsci suscitent un intérêt grandissant dans le monde entier. Par contre, la gauche européenne, notamment italienne et française, n'a pas assez saisi l'importance théorique et politique de sa pensée. La biographie intellectuelle de J. Ducol est l'occasion de la prendre en compte. C'est une analyse passionnante qui fait découvrir la vie du penseur et les principaux concepts qui sont au cœur de la pensée gramscienne, notamment l'hégémonie et la praxis. **S. R.**



• *Antonio Gramsci. Une pensée révolutionnaire*, Jacques Ducol, Éditions Connaissances et Savoirs, 2016.

FOR THE KIDS

Chasse à la baignoire

Le père de Théo est chasseur de baignoires. De baignoires retournées à l'état sauvage, les plus dangereuses ! Embauchés par le comte Krollock Van Rujn, père et fils se rendent en Laponie, dans le château de Kreuilweck-Potam. Tout y semble bizarre, des habitants aux mœurs locales. Théo, aidé d'Elisa, la petite fille du comte, va prendre la situation en main et débusquer l'insoumise. Jets d'eau brûlante, ingestions d'humains et destructions de planchers viendront leur compliquer la tâche... Une histoire cocasse, pleine de rebondissements et d'humour. Où la détermination et le courage des enfants permettent d'aller au-delà des apparences et des conventions. **Catie Pillé**



• *Théo chasseur de baignoires en Laponie*, Pascal Prévot, Dacodac, Le Rouergue, 2016. Prix Gullit 2016. Pour collégiens.

LA SOCIALE, UN FILM DE GILLES PERRET

Un passé porteur d'avenirs

C'est un événement à la fois par ses qualités cinématographiques permettant de rendre compréhensible par tout public un sujet complexe comme la Sécurité sociale – son histoire, son fonctionnement, les enjeux d'aujourd'hui – et par l'engouement inédit qu'il suscite depuis plusieurs mois, avec plus d'une centaine de projections-débats organisés avant sa sortie publique et au moins déjà autant programmées après le 6 novembre ! *La Sociale* constitue une suite des *Jours heureux*, un approfondissement consacré à explorer la concrétisation d'une des grandes idées généreuses inscrites dans ce programme audacieux et optimiste du Conseil national de la Résistance – écrit dans la clandestinité pendant l'occupation nazie.

Comme dans ses autres longs-métrages (*Ma mondialisation*, *Walter, retour en résistance*, *De mémoire d'ouvriers*), Gilles Perret a trouvé un personnage représentatif du sujet traité, une sorte de fil conducteur, qui donne un ancrage, une dimension humaine à l'approche documentaire en l'articulant avec le vécu. Depuis *Walter*, puis avec Stéphane Hessel ou Raymond Aubrac, ce sont à chaque fois des personnages emblématiques ayant joué un grand rôle historique. Ici, Ambroise Croizat, ministre du Travail de 1945 à 1947. Mais aussi des militants inconnus, comme le cégétiste Jolfred Fregonara, premier président de CPAM en 1946 en Haute-Savoie, toujours très impliqué, à 96 ans, dans la volonté de préserver une Sécurité sociale solidaire. Ce vieux monsieur longiligne apporte au film une dimension émotionnelle, pleine d'enthousiasme et d'humour. C'est aussi le cas avec la fille d'Ambroise Croizat qui porte la charge romanesque de la découverte de son père – « *le seul ayant connu la misère ouvrière* » – oublié de l'histoire officielle, militant syndical et politique qui impulsa

notamment la mise en place de la Sécurité sociale avec la volonté d'en « *finir avec la souffrance et l'exclusion* », de « *libérer les Français des angoisses du lendemain* ». Le montage, dynamique, constitué d'images d'archives et de situations d'aujourd'hui, parfois très drôles, et toujours très instructives (une assemblée interne du Medef, un entretien avec un membre de la fonction hospitalière révélant difficultés et espoirs...), alterne avec plusieurs intervenants (Colette Bec, Michel Etievent, Bernard Friot, Frédéric Pierru...), qui font du film une œuvre didactique qui n'exclut pas le plaisir.

Ce film est important pour faire débattre des choix politiques en matière de santé publique, de démocratie sociale. Dans un contexte où les désengagements de la Sécurité sociale sur les soins de base se sont accentués et alors que les remises en cause d'une protection sociale solidaire sont nombreuses. « *Si les spectateurs sortent en se disant que c'est égalitaire, que ça coûte moins cher, que ça a des conséquences sanitaires favorables sur l'ensemble de la population, c'est gagné.* »

On trouve sur le site du film (www.lasociale.fr) un remarquable dossier pédagogique conçu avec la Ligue de l'enseignement pour un travail avec les lycéens, et un encouragement à « s'emparer du film » pour multiplier les projections publiques avec la participation de l'équipe du documentaire. Sur le site du SNES-FSU, notre entretien inédit avec Gilles Perret : www.snes.edu/Culture-.html. ■ **Philippe Laville, Doriane Spruyt**



CINÉMA

Une bouffée d'optimisme



Onze enfants ou adolescents, à la répartie facile, discrets ou « forts en gueule » mais jamais provocateurs, qui vivent au cœur de cités réputées difficiles. Ils ont une telle force de vie, une telle volonté d'em-

brasser l'avenir, qu'en ces périodes de doute leurs propos ont quelque chose de rassurant. Le film d'Olivier Babinet rend compte des sujets brûlants de notre époque à travers leurs regards et leurs analyses, leur lucidité. *Swagger* se présente comme une mosaïque d'instantanés, de portraits saisissants d'enfants d'aujourd'hui auxquels le metteur en scène ajoute, avec de courtes parenthèses oniriques ou jaillies de l'imagination et de la spontanéité des intervenants, une dimension décalée qui, au lieu de faire diversion au motif central du film, le renforce et l'éclaire. *Swagger* signifie « rouler les mécaniques », « faire le fier », « parader ». Le mot existe dans *Le songe d'une nuit d'été*. Dans les années 1990, il passe dans le vocabulaire des ghettos noirs américains pour arriver dans le langage de nos banlieues. Les personnages filmés ne roulent pas des mécaniques, ne font pas les fiers. Ils ne demandent qu'à exister pleinement. ■

Francis Dubois

• *Swagger*, un film d'Olivier Babinet (France).

SÉRIE

Le cas Avery



Steven Avery est-il victime des failles du système judiciaire US ou véritablement coupable ? Innocenté en 2003 par un test ADN après 18 ans d'incarcération, il est accusé de meurtre en 2005 et traqué par le même bureau du shérif. La série documentaire, très humaine, montre le travail acharné de ses avocats et souligne la discrimination sociale dont est victime la famille Avery. Un monument qui tient en haleine. ■

Catie Pillé

• *Making a murderer*, L. Ricciardi et M. Demos, Netflix, 2015.

RADIO

Surprendre pour réfléchir

Mais quel est donc ce bruit ? C'est celui des casseroles que l'on frappe, des concerts de révolte ou des mots debout... Ces dignes héritiers de l'émission *Là-bas si j'y suis* – injustement supprimée – tendent le micro, ici et là en France, aux luttes d'hier et d'aujourd'hui. Chaque émission aborde une ou plusieurs thématiques sociales ou politiques, invitant à la réflexion, à la prise de conscience ou à l'indignation. ■ **Doriane Spruyt**

• *Comme un bruit qui court*, le magazine de reportage de France Inter, par Giv Anquiel, Antoine Chao, Charlotte Perry.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Pastorale de Noël

Si Marie de Lorraine, petite-fille d'Henri de Guise, vécut seule, elle sut, au cœur de Paris, en plein Grand siècle, s'entourer d'artistes hors pair, en pratiquant un mécénat dont bénéficièrent La Fontaine, Corneille, mais aussi le musicien Charpentier (1643-1704). Ce disque est une illustration des pièces composées par ce dernier pour Marie de Lorraine, qui sont intimement liées à l'histoire de sa famille. *La Pastorale sur la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ*, chantée en langue française, évoque certes la Nativité, mais fait écho, en contrepoint, à la mort du petit Louis-Joseph, dernier héritier mâle de la lignée des Guise. Cette œuvre, à la croisée du profane et du sacré, nous touche profondément. Ce disque propose également deux *Antennes* « *O de l'Avant* », chantées dans la semaine précédant Noël. Ces œuvres, pleines de retenue et d'élans mystiques, magnifiquement interprétées, rappellent la profondeur et l'émotion que l'on ressent en écoutant les *Leçons de ténèbres* du même compositeur. ■



Nicolas Morvan

• *Pastorale de Noël, Grandes Antennes « O de l'Avant*, de Marc-Antoine Charpentier, Ensemble Correspondances, Sébastien Daucé, Harmonia Mundi.

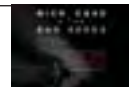
• ROCK

Un album somptueux

« *Plus rien ne compte lorsque l'on perd l'être aimé* » confie Nick Cave dans un gémissement qui fait écho à la thématique de la perte sur laquelle est construite ce 16^e album studio. Une peinture sonore sombre et délicate, un glissement interminable dans la tristesse. Un piano, une voix, une section rythmique évoquent l'arbre squelettique – *Skeleton Tree*. Pourtant, des ténèbres semble poindre une lumière pleine d'espoir : « *tout va bien maintenant* ». ■

Eric Loizeau

• *Skeleton Tree*, Nick Cave & the Bad Seeds, Bad Seed Ltd. 2016.



• JAZZ

Spécial Lubat

Deux livres récents pour dresser le portrait d'un musicien multi-instrumentiste né dans la baloche qui avait lieu dans l'estaminet de son père à Uzeste. Deux façons aussi de mener un entretien. Classique pour Jean-Marc Faure, *Lubat Incendiaire*, sociologique et linguistique pour Fabien Granjon, permettant de rendre compte de la création musicale et de mots pour cerner de nouvelles réalités. ■ **N. B.**



• *Lubat Incendiaire*, entretien dodécaphonique, J.-M. Faure, Éd. Court Circuit ; *Les UZ-topies de Bernard Lubat (Dialogiques)*, F. Granjon, Éd. Outre Mesure.





© Jeanne Graff

3 questions à Anne Drossen

Commissaire d'expositions au sein du département contemporain du musée d'art moderne de la Ville de Paris, l'ARC (Animation, Recherche, Confrontation).

L'US Mag : *Le musée ouvre sa saison par une rétrospective Bernard Buffet (14 octobre-26 février). Pourquoi le musée a-t-il choisi un peintre considéré par beaucoup comme ringard ?*

Anne Drossen : C'est effectivement un peintre qui suscite des controverses. L'exposition entend donner l'opportunité de le voir d'une manière différente et sous toutes ses formes, avec plus de distance. Avec notre regard actuel, notre appréciation peut être bousculée et son travail peut se révéler plus intéressant qu'il ne paraissait il y a quelques années. Dans le même temps, nous montrons, à l'étage de l'ARC, un artiste à la stature internationale, un sculpteur américain très peu vu en France, Carl André, avec des œuvres à la fois monumentales et minimalistes (18 octobre-12 février). Le musée expose aussi, jusqu'au 31 décembre, 70 photographies de Benjamin Katz. Son œuvre ne se résume pas à des photographies documentaires d'artistes au travail prises souvent dans leurs ateliers dans les années 1970. Ses photos, très composées, qui jouent beaucoup avec la lumière, sont très intéressantes. Aussi et jusqu'au 26 février, les performeuses Eva et Adèle, autoproclamées « jumelles hermaphrodites dans l'art », outrageusement maquillées, crânes rasés et ultra-féminines, proposent des photos et des vidéos qui, depuis 25 ans, posent la question de l'identité et de la représentation.

L'US Mag : *Cette programmation riche et variée nous mène jusqu'au printemps. Quel programme pour la suite ?*

A. D. : Dès février, le musée montrera des œuvres de Karel Appel, cofondateur du groupe CoBra, grâce à une importante donation. Et deux autres expositions sont au programme à partir de mai et juin, jusqu'à l'automne 2017. « Medusa : bijoux et tabous » (18 mai-5 novembre), que j'organise à l'ARC, abordera le bijou dans sa relation problématique à l'art, depuis la Préhistoire avec une parure du Châtelperronien, jusqu'à la période moderne et contemporaine, avec des bijoux de Calder ou encore des bijoux sculptures de Thomas Hirschhorn. L'exposition interrogera les similitudes et les différences entre un bijou et une œuvre d'art. Cette exposition s'inscrit dans la continuité d'autres expositions qui croisent les disciplines et interrogent les catégories établies de l'art, qui obligent à des redéfinitions de l'art. Il faut rappeler que nous exposons du

mobiliier au MAMVP dans les salles « arts déco » des collections permanentes, en référence à l'histoire du bâtiment qui date de l'Exposition Internationale de 1937. En parallèle de « Medusa », aussi au printemps, une exposition « Balthus, Derain, Giacometti » montrera la proximité et les influences réciproques que ces trois artistes très différents ont exercées les uns sur les autres, et qu'ils ont revendiquées.

L'US Mag : *Quelle politique de médiation mène le musée ?*

A. D. : Parce que le musée est un lieu de rencontres et d'échanges, le service culturel propose depuis de nombreuses années d'accompagner le visiteur à travers ses collections et expositions temporaires, grâce à des activités de médiation et des outils pédagogiques, ou encore à travers une programmation d'événements pluridisciplinaires, afin de créer une proximité avec les œuvres : conférences, ateliers, animations en salles. Accessibles à tous, les activités sont encadrées par des intervenants culturels, des historiens d'art et plasticiens ainsi que des artistes issus de disciplines diverses (musique, contes...). Récemment, le jeune sculpteur Laurent Le Deunff a participé à la création d'une installation *in situ*, jalonnant le parcours menant aux ateliers pédagogiques à destination du jeune public, par des sculptures évoquant le monde animalier aquatique. Les propositions du service culturel sont une occasion pour les publics de prolonger leur découverte des œuvres à travers des visites thématiques ou des ateliers : peinture, modelage, photomontage, sons et multimédias, détournement de matériaux, activités sensorielles et de bien-être...

En parallèle de ces nombreuses propositions d'ateliers et d'animations pour le jeune public, le service culturel accorde une grande importance au devoir de transmission qui incombe au musée et c'est pourquoi, depuis six ans, le projet « Regards, et si nous parlions d'art ? » a été mis en place. Il s'agit d'un projet original de médiation culturelle mené par des étudiants pluridisciplinaires qui participent à la promotion des expositions de l'ARC, un temps pour les jeunes (mais pas seulement), réalisé par des jeunes. Riches dans leur diversité, ces approches permettent à chacun d'affiner sa sensibilité et de se familiariser avec l'art moderne et contemporain. ■

Propos recueillis par Sylvie Chardon

• Plus d'information sur le site www.mam.paris.fr

Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Santé, travail, inégalités...

Écho des luttes pour l'effectivité des droits et les libertés en France et dans le monde, rubriques habituelles pour ce numéro de *Hommes & Libertés*, édité par la LDH, qui revient surtout sur la « loi travail » et les politiques migratoires. Il consacre son dossier aux questions de santé et de protection sociale, en particulier les enjeux de la santé environnementale, au travail. Contributions de F. Pierru, Marie Pezé, André Cicoella... provenant d'un colloque « Pour une santé égalitaire et solidaire ! » (vidéos sur <https://webtv.u-paris10.fr>).

P. L.
• *Hommes & libertés* n° 174, juillet 2016, 63 pages, Ligue des droits de l'Homme, www.ldh-france.org/sujet/revue-hommes-libertes.

Histoires de théâtre

Port-de-Bouc, c'est d'abord une histoire. Cette ville de pêche fut un bastion des chantiers navals. Il reste de cette époque une certaine idée de la vie collective : la mairie y est aujourd'hui communiste. Entre la mer et les collines verdoyantes fleurit également le théâtre Le Sémaphore, dirigé par Pierre Grafeo. Sa politique s'articule autour du travail avec des compagnies locales et un engagement auprès des établissements scolaires. Entre marionnettes, clown, danse, classiques (Marivaux en novembre) et théâtre politique (C. Alévêque était de passage en septembre), tous les genres sont représentés, à des tarifs abordables.

D. S.
• Le Sémaphore, théâtre de Port-de-Bouc (13), www.theatre-semaphore-portdebouc.com, 12 €, tarif normal, 4 €, moins de 18 ans et RSA, réduc'SNES.

Le tombeau de Miles est vide

Le 28 septembre 1991 est une triste date pour tous les amoureux du jazz. Miles Davis quittait notre terre déshumanisée. Pour le moment, il n'a pas été remplacé. Son influence est toujours présente.

Franck Médioni, journaliste et écrivain, a demandé à des écrivains - dont Jerome Charyn -, des musiciens - dont Jean-Louis Chautemps -, des critiques de jazz, une lettre à envoyer à Miles pour dire admiration, aura et remerciements.

N. B.
• *Lettres à Miles*, sous la direction de F. Médioni, Éd. Alter Ego.



Suivre l'actualité culturelle sur

www.snes.edu

Les pages culture sont complétées chaque semaine par de nombreux nouveaux articles sur www.snes.edu/Culture-.html. Une dizaine de rubriques à consulter, parmi lesquelles : cinéma, théâtre, musique, jazz et chansons, arts plastiques, rencontres et débats, festivals, livres et créations de collègues... On y trouve aussi des développements sur les articles publiés dans *L'US-Mag*, en particulier en idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année, des entretiens inédits avec des artistes, écrivains... Est aussi accessible en permanence la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France. Chacun peut solliciter des lieux ou festivals qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent, et nous en informer...

Philippe.Laville@snes.edu

REPRÉSENTER LE RÊVE ?

Au cours de l'histoire, le phénomène mystérieux du rêve a été beaucoup étudié. Dès l'Antiquité, Égyptiens, Grecs et Orientaux lui ont attaché une grande importance et interprétaient les songes qu'ils comparaient aux grands mythes collectifs et analysaient comme un avertissement du ciel. Au XIX^e siècle, nombre d'artistes ont représenté le rêve comme la révélation d'un autre univers qui transfigurait la réalité consciente. Les écrits de Freud sur l'interprétation des rêves les ont révélés comme la voie privilégiée de l'accès à l'inconscient, qui lie le sujet à ce vaste domaine imaginaire. À partir d'une centaine d'œuvres, l'exposition s'attache à retracer l'évolution de la représentation du rêve, enjeu fondamental de l'art moderne.

Stéphane Rio
• « *Le rêve* » au musée Cantini, Marseille, jusqu'au 22 janvier 2017



LE TEMPS DE LIRE, D'

Temps de voir par l'intermédiaire de ces coffrets DVD, temps de lire, des livres jeunesse aux grands penseurs de notre époque, oublier les dites « musiques du monde », le hard rock, le rap... dont nous parlons aussi dans nos pages « culture »

COFFRETS DVD



Temps de voir. Parution simultanée des DVD de deux films d'Henri Colpi, l'un des cinéastes les plus oubliés d'une nouvelle vague (le premier sur un scénario de M. Duras, l'autre adapté d'un roman de Panaït Istrati).

Une aussi longue absence, M6 Vidéo, Collection (Les classiques français SNC) Codine, un DVD Doriane.



Temps de voir. Little Big Man, Arthur Penn, Édition Blu-Ray. Suppléments : Arthur Penn sur le tournage ; les

multiples facettes de Dustin Hoffman.



Temps de voir. Voyage à Tokyo, Ozu ; Contes des chrysanthèmes tardifs, Mizoguchi ; Harakiri Kobayashi ; Contes cruels de ma jeunesse Oshima et un inédit, Une femme dans la tourmente, Naruse.

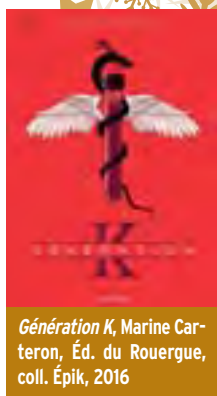
Coffret Âge d'or du cinéma japonais 1935-1975. Dictionnaire en 101 cinéastes japonais + 6 DVD.

JEUNESSE

La boîte à bisous, Bonne nuit ! B. Marchon, S. Bravi, Bayard jeunesse, 2015



Temps de lire. 19 cartes illustrées pour faire du coucher un moment de tendresse et de jeu.



Génération K, Marine Carteron, Éd. du Rouergue, coll. Épiq, 2016

Un roman haletant où fantastique et humour se mêlent pour notre plaisir. Trilogie en vue.

Temps de lire. Pourquoi Georges, Ka et Mina se sentent-ils différents des autres ados ? Pourquoi les poursuit-on ? Quelle est cette « chose » qui les terrifie ?

La grande forêt. Le pays des Chintiens, Anne Brouillard, Pastel



ami Vari qui a disparu... Texte illustré et BD alternent, livrant un album délicat.

Temps de lire. Chez les Chintiens, hommes et animaux se parlent et s'unissent pour protéger la nature. Killiok le chien et Véronica partent dans la forêt à la recherche de leur



Tu ne sais rien de l'amour, M. Ollivier, Éd. Thierry Magnier, 2016

Et tient le lecteur en haleine. Un roman pour grands ados.

Temps de lire. L'auteur aborde avec finesse le sujet délicat des méandres de l'amour : amour-amitié, coup de foudre-amour exclusif-amour hors convention.

DES LIVRES NÉCESSAIRES

Temps de lire. Rouge, bleu ou jaune, les trois couleurs symboliques du Bauhaus. Catalogue de l'exposition du musée des Arts Décoratifs. Pédagogique, il met l'accent sur les origines et l'histoire très riche de cette école d'art.



L'esprit du Bauhaus, ouvrage collectif, Les Arts Décoratifs, 250 illustrations, 39 €



Dictionnaire historique de la langue française (nouvelle édition augmentée), Alain Rey, éditions Le Robert, 109 €

Temps de lire. Alain Rey, fin connaisseur et amoureux de la langue, nous propose un nouveau voyage lexical, tout en malice et en savoir. « Chaque mot raconte une histoire, souvent romanesque et pittoresque, toujours révélatrice. »



La vie intellectuelle en France, C. Charles et L. Jeanpierre (dir.), Seuil



Temps de lire. Un livre référence qui permet de saisir tous les grands débats intellectuels français depuis la Révolution, ainsi que les conditions économiques et sociales qui les sous-tendent.



Charlotte Delbo. La vie retrouvée, Ghislaine Dunant, Grasset, 2016

Temps de lire. Comment trouver les mots justes pour dire le parcours extraordinaire de la résistante communiste Charlotte Delbo, qui a vu son mari fusillé au Mont-Valérien en 1942, avant d'être déportée à Auschwitz, puis à Ravensbrück jusqu'en avril 1945 ? Sans doute par cette écriture si subtile et si vraie d'empathie.

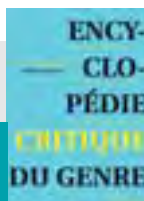
Freedom Hospital, H. Sulaiman, Arté éditions, 2016



Temps de lire. Grâce à un dessin en noir et blanc d'une grande évocation, la dizaine de personnages enfermés dans un hôpital clandestin nous plonge au cœur du conflit syrien, avec toute sa complexité et son drame.

Temps de lire. Trois axes transversaux organisent cette encyclopédie qui veut faire le point sur l'ensemble des thèmes qui font aujourd'hui débats. Analyse des concepts, enquêtes empiriques, conduisent à une cartographie des études de genre.

Encyclopédie critique du genre, corps, sexualité, rapports sociaux, sous la direction de Juliette Rennes, La Découverte, 29,50 €.



ENTENDRE ET DE VOIR

temps pour arriver aux Beaux Livres, temps d'entendre des musiques diverses, aussi diverses que notre temps, sans habitudes. Ce n'est ici qu'une sélection qui est loin d'être exhaustive... Nous la poursuivrons sur le site...

MUSIQUES

Temps d'entendre. Honneur au poète Nobel, Bob Dylan dont le label Columbia Legacy a décidé de sortir l'intégralité des concerts enregistrés lors de la tournée 1966 !

Bob Dylan, 36 CD pour la somme de 99,99 €.

Temps d'entendre. Chez Warner, coffret, 1974-1976, période américaine qui s'achève avec Station to Station.



David Bowie, inédits, livret 84 p., 129,99 €.



CD et DVD Rova Channing Coltrane, RogueArt



Temps d'entendre et de voir. Un groupe que l'on classe dans le free jazz, qui fait donc peur, rend un hommage vivant à Coltrane. Le MMM Quartet réunit Oakland et Lisbonne, Fred Frith et Joëlle Léandre. Des musiques à écouter sans ceillères.



Temps d'entendre. La collection Quintessence, chez Frémeaux, dirigée par Alain Gerber, bénéficie du concours d'Alain Tercinet pour des livrets bien documentés.



Temps d'entendre. La collection *Live in Paris* permet d'entendre à la fois les concerts de jazz et de la chanson française donnés dans les années 1960-1962. À découvrir.

Temps d'entendre et de voir. Dans les années 1970, on découvrait les musiques de la Nouvelle Orléans, Cajun et Zydeco. Le film de J.-P. Bruneau faisait figure de pionnier. Il est repris dans le DVD. Le CD offre un panorama de ces musiques.

Dedans le sud de la Louisiane, Frémeaux et associés



BEAUX LIVRES

Temps de contempler. Trois beaux livres autour de l'Art Brut. La collection de Jean Dubuffet, véritable « inventeur », initiateur de cette création qui s'étend désormais au monde entier. *L'Art Brut* donne une idée de la collection réunie par Dubuffet, tandis que, avec le même titre, Lucienne Peiry en retrace l'histoire et le développement durant les vingt dernières années, et que *Esprit singulier* donne une idée de la collection de Jean-Claude Volot autour de 600 œuvres d'artistes apparentés à l'Art Brut comme des grands noms de la photographie.

L'Art Brut de Dubuffet aux origines de la collection ; *L'Art Brut*, Lucienne Peiry, 500 illustrations, 30 € ; *Esprit singulier*, Fonds de l'abbaye d'Auberive, ouvrage collectif, 49,90 €, Éditions Flammarion.

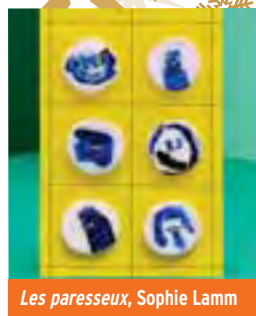


Le temps de la connaissance et de la lutte. Ce catalogue de l'exposition, *The Color Line*, du musée du quai Branly, retrace l'histoire de près d'un siècle de lutte acharnée des artistes africains-américains contre l'invisibilité de la ségrégation. Une grande variété des formes d'expression indique la réalité de la création.



The Color Line, sous la direction de Daniel Soutif, 368 p., 700 illustrations, 49 €, Éditions Flammarion.

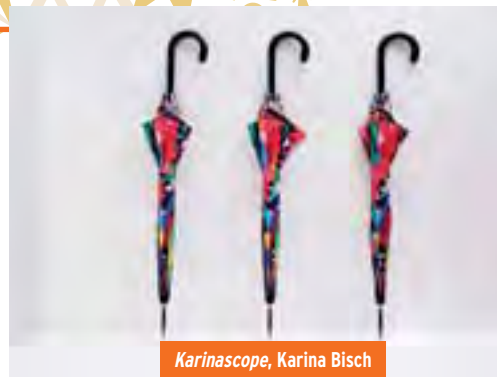
OBJETS



Les paresseux, Sophie Lamm

Temps de voir. *We do not work alone*. Derrière ce titre se cachent des éditrices d'objets « usuels » créés par des artistes contemporains reconnus : des coussins très « luciofontanesques » de Camila Oliveira Fairclough aux gants « Love-Hate » de Mathieu Mercier, en passant par la « grotte à savon » de Florian Bézu, le « cendrier de Balthus » de Katerina Jebb, les boutons « *les paresseux* » de Sophie Lamm ou le superbe « *Karinascope* », parapluie de Karina Bisch, et bien d'autres produits. Au croisement de l'art, du design et de l'artisanat, ces objets, forcément plus chers que dans le commerce, sont acheteables uniquement en ligne. Pour sortir des sentiers battus en matière de cadeaux de fin d'année.

Site : wedonotworkalone.fr ; tél : 06 88 74 21 31



Karinascope, Karina Bisch

« Le monde devient Alzheimer »

Intervenant à l'Université Populaire de Caen, syndicaliste de la FSU, Nicolas Béniès est un économiste qui pense et propose des alternatives.

Avec *Le basculement du Monde* (Éditions du Croquant, 2016), il analyse la crise qui frappe depuis 2007 et propose des alternatives pour sortir de cette spirale infernale.

L'US MAG : Depuis 2007, le monde est plongé dans une crise systémique. Pouvez-vous nous en expliquer les mécanismes ?

Nicolas Béniès : En août 2007, le monde est entré dans une profonde crise financière qui a touché plus durement les États-Unis que les pays d'Europe. Jusqu'à la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, la plupart des « experts » autoproclamés affirmaient que la crise n'était qu'un « ajustement » provenant du fonctionnement des marchés financiers où régnaient la corruption et l'imbécillité. Ils n'avaient pas analysé que le régime d'accumulation, la manière de créer des richesses en permettant au Capital de se valoriser, s'était transformé.

Ce régime d'accumulation se met en place dans les années 1990 et a été qualifié à « dominante financière ». Autrement dit, les critères dominants de l'ensemble de l'économie – et de la société – ont été imposés par la finance. Augmenter le profit à court terme – deux mois – et enrichir les riches au prix d'une montée inédite des inégalités ont construit cette nouvelle forme de l'accumulation. Elle était forcément instable et générait non seulement des crises financières mais aussi une tendance à la surproduction cachée par la montée du crédit. Un crédit qu'il fallait protéger du risque de la défaillance. Dans les années 1980, les États des pays capitalistes développés ont décidé de déréglementer la finance, de supprimer les règles existantes pour ouvrir la porte à la soi-disant liberté des marchés qui devaient s'autoréguler. Résultat, une croissance exponentielle des opérations financières. La traduction, une énorme création monétaire qui devait être validée par la création de richesses. Or, les critères de la finance s'opposent à la possibilité même de l'augmentation des investissements productifs qui ont un horizon de moyen terme... En résulte une faible croissance et une hantise, la baisse du coût du travail pour augmenter la part des profits dans la valeur ajoutée.

La crise de 2007 a sonné le glas de cette



« Si l'euro et au-delà, l'Union Européenne, s'identifient à la remise en cause de la démocratie et au mépris des gouvernements et des populations, son avenir est derrière elle »

construction et ouvert une profonde crise idéologique de représentation du monde. L'idéologie libérale s'est écroulée. Depuis 2007, les crises financières se sont succédé et la croissance est restée « atone » pour parler comme l'Insee.

L'US MAG : Une autre date importante est 2011. Vous y voyez un basculement du monde. C'est-à-dire ?

N. B. : L'épicentre de 2007 se trouve aux États-Unis. Face à cette profonde faillite du libéralisme et des politiques mises en œuvre, s'ouvre une période de mutation qui demande une vision politique pour construire un avenir. Mais les réponses données ont montré l'absence de compréhension des enjeux : chaque État a sauvé ses banquiers ; les États-Unis, comme la Grande-Bretagne n'ont pas

hésité à nationaliser certaines banques pour les sauver sans agir sur la stratégie. En France, 360 milliards d'euros ont été réunis pour éviter cette vague de faillite sans s'interroger sur une nouvelle construction du crédit... Paradoxalement, la traduction a été « le retour de l'État-Nation » et l'oubli du processus de mondialisation. Un enfermement sur soi et le début de ce discours anhistorique sur l'identité. Les banques, les opérateurs financiers ont donc poursuivi « comme avant », en niant la crise. Résultat : août 2011 a marqué le deuxième acte de cette crise systémique en s'élargissant à l'Europe via la spéculation sur l'euro. On avait oublié que la monnaie n'est pas un bien et a une dimension éminemment politique. On en connaît les conséquences dramatiques, pour la Grèce, l'Espagne, le Portugal et l'Italie...

L'US MAG : Il faut citer le troisième acte ?

N. B. : Le 15 août 2015 : la chute des Bourses chinoises. La réaction de toutes les banques centrales, de la BCE à la Banque centrale chinoise à l'exception de la FED – et encore –, a été de créer de la monnaie à un rythme effréné pour

éviter les répercussions de cette chute. Mais elles n'ont pas réglé les questions de fond, celles de la solvabilité, de la santé des banques et, surtout, celle de la surproduction qui se traduira en Chine par un effondrement de grande ampleur qui aura des répercussions mondiales. Là encore, aucune prise en compte de ces enjeux.

L'US MAG : Vous remettez en cause les politiques économiques européennes. Selon vous ces politiques libérales interdisent toute construction politique européenne ?

N. B. : Le grand tournant de la construction européenne est l'Acte Unique de 1986. Il déterminait l'orientation de la construction européenne uniquement par la réalisation du marché unique sans intervention du politique. Là encore la croyance dans des

marchés autorégulateurs avait frappé. Plus la peine de « faire » de la politique... La même logique a prévalu pour la création de l'euro en février 2002. Par un coup de force la monnaie unique s'est imposée sans débats et sans transition.

La crise a dévoilé l'absence de légitimité de cette Europe incapable d'offrir une vision commune de l'avenir en mettant en place des politiques pouvant lutter contre les crises. Cette absence de vision politique a renforcé la profonde crise politique vécue au niveau de chacun des États. Le libéralisme est incapable de penser le futur. Il installe le passé, souvent recomposé, comme seul vecteur de l'avenir.

Si l'euro et au-delà, l'Union Européenne, s'identifient à la remise en cause de la démocratie et au mépris des gouvernements et des populations, son avenir est derrière elle. Le gouvernement grec en a fait les frais. Un Conseil des ministres des Finances de la zone euro a décidé d'imposer à un gouvernement élu une politique libérale incapable de résoudre les problèmes de la dette et de la croissance. Le « Brexit », au-delà des mensonges et de la démagogie de la droite extrême britannique, provient de cette absence de légitimité. L'impossibilité de résoudre la question des migrants, faute de définition d'une politique commune à la fois efficace et éthique, nuit tout autant à sa crédibilité. Les peuples n'y croient plus, l'éclatement menace.

Deux conditions sont fondamentales pour faire cette Union, la démocratie et un modèle social de référence... La solidarité entre les peuples est une nécessité pour lutter contre la mondialisation libérale.

L'US MAG : *Votre livre permet aussi de remettre en cause le dogme libéral de la réduction des dépenses publiques.*

N. B. : Qui a trouvé ce dogme ? On sait que, en France, c'est un certain Guy Abeille qui a soufflé les 3 % de déficits publics par rapport au PIB à un Mitterrand voulant justifier son tournant libéral en juin 1982. La base scientifique est inexistante. Suivant la théorie néoclassique, il ne faut pas que l'État intervienne pour laisser faire les marchés capables, de par leur fonctionnement, de réaliser l'équilibre général, l'allocation optimum des ressources. Pour eux, il en découle un strict équilibre des finances publiques pour que l'État ne dépense pas plus qu'il ne reçoit. Une idée fautive. Keynes avait déterminé qu'il fallait augmenter les dépenses de l'État pour relancer l'économie et, dans



« La solidarité entre les peuples est une nécessité pour lutter contre la mondialisation libérale »

cette lignée, la plupart des économistes américains – ou l'OFCE en France – comme Krugman ou Stiglitz parlent de la nécessité d'un « choc de la demande ».

L'US MAG : *Selon vous, il est l'heure de construire le temps politique afin de construire des alternatives, qu'entendez-vous ici ?*

N. B. : Les temporalités d'aujourd'hui sont dominées par le court terme, temps de la finance, temps de ces machines qui peuvent intervenir un millionième de seconde avant que le cours ne s'affiche... Le temps s'accélère, ne laisse pas le temps de réfléchir. Le monde devient Alzheimer. Il ne se souvient pas du passé proche et peut nous refaire les mêmes politiques qui n'ont pas fonctionné auparavant. Il cherche à se reconstruire un passé à coups de commémorations, ce qui est la négation de l'Histoire. Paradoxalement, l'accélération réelle va de pair avec la recherche d'un passé décomposé et recomposé pour se conjurer au présent. Pour le capitalisme lui-même c'est suicidaire.

Il est possible de construire des alternatives en répondant aux dimensions de la crise. En comprenant qu'elle est à la fois financière, économique, sociale, culturelle, soit une crise de civilisation. Au-dessus de ces crises, la crise est politique, une crise de l'action politique à laquelle les citoyens ne croient plus.

La planification s'impose pour réunir dialectiquement toutes les temporalités et

redonner de l'espoir. Il faut programmer les investissements publics et d'infrastructures afin de répondre en priorité aux mutations climatiques et à la crise écologique.

L'US MAG : *Vous faites aussi de nombreuses propositions alternatives, notamment afin de prendre le virage de la transition écologique. Pouvez-vous nous en citer ?*

N. B. : La Banque Centrale Européenne a enfin décidé de créer massivement de la monnaie, 80 milliards d'euros par mois, et de pratiquer des taux d'intérêt négatifs. Cette création monétaire reste limitée à la sphère financière et permet aux marchés financiers d'éviter pour l'instant l'écroulement. On ne sait pas combien de temps cette politique sera efficace. Il serait loisible d'utiliser cette création monétaire pour investir dans une infrastructure adaptée pour permettre de nouvelles productions. Il est souvent question d'énergies renouvelables, d'économie circulaire... Mais la bonne volonté des consommateurs ne suffit pas. Il faut transformer les modalités de l'accumulation, orienter l'investissement productif dans ces nouveaux domaines. Commençons par lutter contre le poids de la finance en construisant un nouveau système de crédit, en revenant sur une réglementation stricte passant notamment par la séparation des fonctions d'investissement et de dépôt des banques. Toutes les réponses se trouvent dans l'analyse de la crise systémique elle-même. Paradoxalement, elle ouvre le champ des possibles et appelle l'action citoyenne... ■

Entretien réalisé par Stéphane Rio

LES ÉCONOMISTES LANCENT L'ALERTE



Joseph Stiglitz

► **Joseph Stiglitz :** Dans *L'Euro, comment la monnaie unique menace l'avenir de l'Europe ?* (Les Liens qui libèrent), le prix Nobel d'économie montre comment de mauvais choix macro-économiques peuvent générer pauvreté, souffrances sociales et troubles politiques.



Anthony Atkinson

► **Angus Deaton :** autre « Nobel », l'économiste lance l'alerte sur l'augmentation des inégalités que le ralentissement de la croissance exacerbe. (*La Grande Évasion*, PUF).



Angus Deaton

► **Anthony Atkinson :** Dans *Inégalités* (Le Seuil), le Britannique propose un mode d'emploi concret pour bâtir une société plus juste et équilibrée.



Thomas Piketty

► **Thomas Piketty :** l'économiste français a relancé la réflexion sur les inégalités, notamment les plus extrêmes (*Le Capital au XXI^e siècle*, Le Seuil).

Engranger les avancées, poursuivre le combat pour la revalorisation

Unité et Action a défendu l'idée que le SNES devait se prononcer favorablement au décret réorganisant les carrières des enseignants.

Les problèmes de pouvoir d'achat et de déclassement de nos professions sont énormes, U et A se félicite donc qu'enfin la brèche ait été ouverte de manière significative avec l'application du « PPCR » à l'Éducation nationale.

S'agit-il de s'abstraire du contexte politique et de donner au gouvernement ce qui s'apparenterait à un « quitus » ? C'est évidemment tout le contraire, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la politique salariale désastreuse qui conduit aujourd'hui à une grave crise de recrutement et c'est cela qui a contraint le gouvernement à ouvrir les discussions.

Au cours de celles-ci, nous avons obtenu une progression en points d'indice qui n'a pas d'égale depuis 1989. Sur la carrière, nous n'avons certes pas obtenu un avancement au même rythme pour tous, mais la différence entre ceux qui avancent le plus rapidement et le plus lentement s'est fortement réduite. Des orientations de gestion devraient permettre que la quasi-totalité des collègues accède à la hors-classe. La création de la classe exceptionnelle crée un nouvel espace indiciaire auquel il s'agira d'élargir l'accès. N'oublions pas non plus le transfert primes-points qui apporte un gain pour la retraite.

Bien entendu, cette revalorisation n'est suffisante ni pour rattraper les pertes subies ni pour améliorer l'attractivité de nos métiers, en particulier parce que les

débuts de carrières de tou-te-s et la fin de celle des agrégé-es sont insuffisamment revalorisés et que l'accès à la classe exceptionnelle est restreint.

Le projet d'évaluation pose un certain nombre de problèmes mais présente, d'un autre côté, l'avantage de supprimer le caractère aléatoire des inspections, clarifier les attendus. Corrélé à trois rendez-vous de carrière uniquement, son impact est plus limité qu'actuellement

À rebours d'un discours qui voudrait que les syndicats n'obtiennent jamais rien, nous pouvons désormais valoriser des avancées, même partielles, et ainsi convaincre les collègues que leur mobilisation peut permettre d'obtenir davantage, c'est cela que le SNES-FSU veut pour nos professions.

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

Évaluation des enseignant-e-s : le SNES et la FSU doivent s'opposer à cette réforme managériale

Un projet de décret sur une réforme de l'évaluation des enseignant-e-s voit le jour. Cette réforme est la suite de l'application du « PPCR » dont les nouvelles grilles de rémunération constituent une revalorisation, certes, mais très insuffisante. Bien que le déroulement de la classe normale deviendrait moins inégalitaire par rapport aux trois rythmes actuels, le début de carrière serait ralenti.

Des rendez-vous de carrière décisifs ?

La double notation est en sursis : la nouvelle évaluation est fondée sur des « compétences », ne laissant place à aucune souplesse, évaluées séparément ou conjointement par l'IPR et le chef d'établissement. Liés plus ou moins à nos métiers ces critères sont très subjectifs. Le rendez-

vous se fonde sur une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'IPR et le chef d'établissement. Certains items vagues et subjectifs offrent au chef des moyens de pressions inédits.

Un accompagnement en guise de mise au pas des personnels

Le décret précise que les personnels seront « accompagnés » « à la demande de l'institution », ainsi, loin de promouvoir les échanges de pratiques, les travaux conjoints avec les chercheurs, l'accompagnement consistera à mettre au pas les enseignant-e-s dans le sens des réformes.

La Hors-Classe : une promesse non tenue dans ce décret

Le déroulé sur deux grades de la carrière des fonctionnaires est une promesse liée à

PPCR. Mais elle n'est nulle part garantie dans ce texte soumis au vote.

La Classe Exceptionnelle : récompenser une « élite » ?

Unité & Action pense que la classe exceptionnelle connaîtra le même devenir que la Hors-Classe actuelle : une augmentation progressive du nombre de promu-e-s. Or ce 3^e grade, qui ne concernera que 10 % d'un corps, est réservé à certains parcours professionnels. Peut-on au détriment de nos mandats syndicaux accepter la promotion pendant plusieurs décennies d'une petite élite « méritante » dans l'espoir d'un improbable élargissement au plus grand nombre ? Le parcours de toutes et tous de la carrière selon le rythme le plus favorable et sans obstacle de grade n'est-il plus notre fer de lance ?

Encore plus de raisons de se mobiliser : retrait des contre-réformes et défense des libertés

Cela fait un an que nous vivons sous un état d'exception, avec la répression des opposantEs à la loi travail, des syndicalistes, des mouvements sociaux et des jeunes de banlieue.

L'élection aux USA d'un Trump raciste et sexiste, en contribuant aux dynamiques favorables aux droites extrêmes, risque d'avoir des répercussions très graves au niveau international, comme au niveau national.

Voilà qui confère encore plus de responsabilités au SNES et à la FSU :

- pour stopper les régressions du système éducatif, notamment en mobilisant et en exigeant clairement le retrait de la réforme de l'évaluation PPCR, contrepartie de

mesures salariales dérisoires et diviseuses, en votant contre dans les instances à venir, et aussi en soutenant les luttes des lycées exclus de l'éducation prioritaire, pour le refus de la réforme du collège, des remplacements à l'interne... ;

- pour impulser, soutenir et contribuer à faire converger les luttes contre la mise en place et pour l'abrogation de la loi travail, à commencer par le projet d'ordonnance instituant le compte personnel d'activité (CPA) dans la fonction publique, les luttes des précaires (AED, précaires du SUP...);

- pour soutenir touTEs les répriméEs des mobilisations contre la loi travail, les Goodyears, les Air France, ainsi que les ini-

tiatives contre l'état d'urgence, le fichage généralisé ;

- pour lutter contre le fichage généralisé de la population, via le Livret Scolaire Unique et le projet de fichier TES ;

- pour renforcer sur le terrain et dans des cadres unitaires les plus larges possibles les mobilisations contre toutes les formes d'exclusions, de racisme et de chasse aux migrantEs et sans papierEs, mais aussi contre toutes les manifestations de l'oppression capitaliste dans la société, à commencer sur les lieux de travail ;

- pour mobiliser contre les traités CETA, TAFTA, et contre les guerres que mènent tous les impérialismes et leurs inféodés, tuant et jetant sur les routes des millions de civils...

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Réforme de l'évaluation PPCR = arbitraire, pouvoir accru des chefs d'établissement, négation de notre rôle d'enseignant ! Le rôle du SNES est de nous protéger et de dire non

La ministre Najat Vallaud-Belkacem veut mettre en place une réforme de l'évaluation des enseignants en application de l'accord PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) signé en 2015 par la CFDT, l'UNSA et la FSU.

Le projet de grille d'évaluation est clair : « *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique* », le cœur de notre métier, ne serait plus qu'un item parmi onze autres. L'important serait désormais de « *coopérer au sein d'une équipe* », « *contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'école* ». Il faudrait en fait savoir coopérer – lisez

obéir – avec le chef d'établissement, et au-delà, avec les élus locaux.

Ce projet s'inscrit dans la logique de la réforme du collège, du DNB et de l'évaluation des élèves (LSUN). Il vise à obliger les enseignants à les appliquer.

Ce projet conduit à rabaisser le rôle des enseignants, contribuant à accélérer l'effondrement en cours des résultats scolaires. Tout ceci débouche sur une accélération du déroulement de carrière « au mérite » pour seulement 30 % des personnels et sur l'accès à la classe exceptionnelle pour une toute petite minorité.

Ce type d'évaluation n'ouvre-t-il pas la porte au clientélisme, à l'arbitraire le plus

complet, au favoritisme ? Et la disparition de la notation chiffrée rendrait plus difficile le recours aux élus du personnel dans les CAP. Cette réforme s'inscrit dans une démarche visant à éclater le caractère national de l'éducation en des projets d'établissement particuliers, dans la logique de loi El Khomri proclamant la supériorité des accords d'entreprise.

Les motions d'établissements se succèdent contre ce projet.

Le rôle du SNES est de voter contre ce projet au CT ministériel et de demander son retrait.

Pour tout contact : jacklefevre1@free.fr

MADAGASCAR. La 15^e Rencontre du comité syndical francophone de l'éducation et de la formation s'est tenue il y a quelques jours à Madagascar, peu avant le Sommet de la francophonie. Nos camarades malgaches, très impliqués dans la préparation de la Rencontre, nous ont exposé la situation de l'éducation dans leur pays.

Pour une éducation publique de qualité

La population est jeune, mais près de la moitié des enfants sont déscolarisés. Certains n'ont même jamais fréquenté l'école dans les zones rurales isolées. Cela commence au primaire où, en six ans, 60 % des élèves quittent progressivement le système éducatif, pour se poursuivre dans le secondaire et l'enseignement supérieur. Les parents n'ont pas les moyens de payer les études et ont besoin des enfants pour travailler. Le simple fait de se vêtir ou de mettre des chaussures pour aller à l'école est une dépense inconcevable pour les familles. Les enseignants eux-mêmes sont pauvres, avec un salaire de misère : 40 à 50 € par mois lorsqu'on est titulaire, moitié moins si on est vacataire.



depuis le XIX^e siècle et fait toujours débat : la « malgachisation » des années 1970-1980 n'a pas été une réussite, mais la domination du français marginalise beaucoup d'enfants des classes moyennes et des milieux populaires. Pourtant, les enseignants restent fiers de leur métier, à l'image de ce collègue qui valorise le lycée professionnel où il enseigne : « Ici, on a du bon matériel et 70 % de nos élèves trouvent un emploi dès la sortie du lycée ». Les syndicats ne baissent pas les bras, ils refusent de se laisser intimider par un gouvernement qui voudrait les mettre au pas. La lutte pour une éducation publique de qualité est plus que jamais l'objectif premier du combat syndical à Madagascar. ■

Jean-Hervé Cohen, Elisabeth Jacquet

classes de 80 à 100 élèves ne sont pas rares, les locaux sont mal équipés et peu entretenus. La question de la langue d'enseignement – malgache ou français – est récurrente

Précarité et vétusté

Le gouvernement refuse de recruter davantage de personnels d'éducation et paye ses employés avec des retards pouvant aller de deux à six mois. Par conséquent, beaucoup d'enseignants travaillent dans le privé à côté de leur service dans le public. Le budget consacré à l'éducation ne représente que 8 à 10 % du budget de l'État et cela se voit : les



ROYAUME-UNI. Polémique autour de la réintroduction des « *grammar schools* », dont la particularité est de sélectionner les élèves par le biais d'un examen d'entrée que les enfants passent à l'âge de 11 ans.



Non à la sélection

Parmi les 3 000 établissements publics du secondaire, il existe 163 écoles de ce type en Angleterre et 69 en Irlande du Nord. L'annonce faite par Theresa May en septembre de donner le feu vert à l'ouverture de nouvelles « *grammar schools* » malgré la loi de 1998 interdisant de nouvelles créations a fait bondir les organisations syndicales enseignantes. « Promouvoir les *grammar schools* comme étant l'option académique d'excellence et conférer ainsi un second rôle à toutes les autres écoles, témoignent d'une politique rétrograde » a déclaré Kevin Court-

ney, secrétaire général de la NUT (National Union of Teachers). Ce projet de réforme sur la sélection des élèves ne répond absolument pas aux problèmes d'inégalités et d'exclusion sociale qui touchent une partie de la population. Chris Keates, Secrétaire général de la NASUWT a insisté sur le fait que « plus de trois millions d'enfants au Royaume-Uni vivent dans la pauvreté : les valeurs et la philosophie d'un service public d'éducation qui devraient garantir des droits à tous les enfants, ont été sérieusement mises en danger ». ■

Odile Cordelier

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (prêt immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

casden 
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

C'est quoi une meilleure assurance vie ?



- 4... 5...

* ...

- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.

- Ah?... Fallait me demander.

- Pourquoi? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.

- Faut que ça rapporte surtout...

- Justement! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne...
En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre.
Allez! On accélère!



ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR: Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Parnasse-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.